

Météo
 Quelques nuages et venteux
 max 3 / min -7
 page S16

Politique



Essence: la réplique s'organise
 page B1

Monde



Clinton défend son épouse
 page B4

Économie



Desjardins moins rentable en 1993
 page C1

Index

Annonces classées	
- immobilier	C12 à C14
- marchandises	C14
- emplois	C14, C15
- automobiles	C15, C16
- propositions d'affaires	C16
Arts et spectacles	
- informations	B5 à B8
- ciné-horaires	B8
- télé-horaires	B6
Bandes dessinées	
- Bridge	C14
- Décès	C17
- Économie	C1 à C11
- Éditorial	B2
- Êtes-vous observateur?	C12
- Feuilleton	C13
- Horoscope	C14
- Le monde	B4, C18
- Loteries — résultats	A15
- Mots croisés	C16
- Mot mystère	C15
- Politique	A18, B1
Tabloïd SPORTS	
- Philippe Cantin	S5

Le projet d'étendre le réseau gazier avance

L'entente sur les infrastructures permettrait à Gaz Métro de servir les Laurentides

DENIS LESSARD
 du bureau de La Presse
 QUÉBEC

Le gouvernement du Québec pourrait d'ici peu donner le feu vert à un important projet d'investissement piloté par Gaz Métropolitain et destiné à étendre le réseau gazier dans plusieurs régions du Québec.

Financé à même l'entente fédérale-provinciale sur les infrastructures, le projet soumis par la compagnie ajouterait jusqu'à 2000 kilomètres de gazoduc aux 6500 dont

dispose déjà Gaz Métropolitain, des ramifications supplémentaires destinées avant tout aux clients industriels.

Il paraît acquis toutefois que l'on demandera à la compagnie de réduire son appétit, tout au moins dans les débuts.

La contribution réclamée des deux gouvernements est de l'ordre de 100 millions environ, a-t-on indiqué hier à La Presse. Elle serait puisée à même une enveloppe de 300 millions mise de côté dans le cadre du programme des infrastructures pour les propositions n'émanant pas des municipalités — de la même manière que Québec et

Ottawa, l'automne dernier, s'engageaient à verser 80 millions pour la construction d'un centre des congrès à Québec. Des sources fiables au gouvernement ont assuré hier que le projet de Gaz Métropolitain était « dans le pipeline » et que son approbation par le gouvernement Johnson ne faisait guère de doute. « La décision n'est pas prise encore mais le projet dégage une bonne impression », a-t-on dit. Dans le milieu de l'énergie, on prédit qu'il faudra que Gaz Métropolitain « détermine ses priorités » dans l'ensemble de ses projets d'expansion. Chez les hauts fonctionnaires, on soutient que le projet ne paraît pas très

avancé pour l'instant, n'ayant pas encore fait l'objet d'un mémoire au conseil des ministres.

Gaz Métropolitain a entrepris une campagne de sensibilisation tous azimuts auprès des municipalités, des municipalités régionales de comté et plusieurs députés font l'objet de pressions de leur milieu pour obtenir le feu vert au projet. Plusieurs élus libéraux en région attendent aussi cette manne, susceptible d'entraîner des mises en chantier rapides en cette période pré-électorale.

VOIR PROJET EN A 2

Saint-Jean: Chrétien offre son aide au Québec

CHANTAL HÉBERT
 du bureau de La Presse
 OTTAWA

La décision de fermer le collège militaire royal de Saint-Jean au profit d'un collège bilingue à Kingston en Ontario est « définitive », a réitéré hier le premier ministre Jean Chrétien en ajoutant néanmoins qu'Ottawa cherche activement à maintenir la vocation académique de l'établissement québécois.

« Dans un pays qui a 70 000 soldats, nous ne pouvons pas avoir trois collèges militaires alors qu'il y en a trois aux États-Unis pour deux millions de soldats », a déclaré Jean Chrétien en ajoutant: « Nous avons dit au gouvernement provincial et à tous les gens que s'ils veulent garder le collège de Saint-Jean comme une institution de haut savoir au Québec, nous sommes prêts à les aider... »

Le bureau du premier ministre a fait savoir que le gouvernement fédéral est actuellement saisi de propositions visant à assurer la survie du collège mais sans plus.

« Il se peut qu'il y ait d'autres institutions d'enseignement au Québec qui soient intéressées à prendre la responsabilité de cet établissement qui est important. Ce qui me semble assez clair, c'est que la Défense nationale ne gardera pas l'administration de toute l'opération. De là à dire qu'on va mettre des panneaux de bois sur toutes les fenêtres du collège Saint-Jean, je crois qu'il y a une grande marge », a expliqué pour sa part le ministre au Patrimoine Michel Dupuy.

Pour le Bloc québécois, le soudain intérêt du gouvernement fédéral à dénicher une nouvelle vocation au collège militaire et le flou de ses projets montrent qu'ils sont davantage le fruit des pressions qui se multiplient contre la fermeture de l'établissement que le résultat de démarches solides.

« M. Chrétien est en train de s'apercevoir qu'il cause un préjudice à la communauté francophone, en particulier celle de Saint-Jean. Il est en train de se ménager une porte de sortie », affirme le leader en chambre du Bloc Michel Gauthier.

VOIR CHRÉTIEN EN A 2



Les filles de secondaire V de l'école Louise-Trichet n'ont pas de garçons dans leurs classes. En fait, Louise-Trichet et Marguerite-de-Lajemmerais sont les deux seules écoles publiques non mixtes de la province. Elles ne sélectionnent pas leurs élèves à l'entrée et, pourtant, elles sont parmi les plus fortes de la CECM. Est-ce parce qu'il n'y a que des filles?

L'école, c'est l'affaire des filles

La revanche des Barbie et des Yvette / l'éditorial de Claudette Tougas
 page B2

Les filles sont meilleures que les garçons à l'école. Et elles sont fortes. Très fortes. Pendant qu'elles bûchent et décrochent les premières places, les garçons en arrachent et traînent de la patte.

Pourtant, en 1960, les filles formaient à peine 20 p. cent de la clientèle universitaire. Aujourd'hui, elles sont partout et investissent massivement les facultés contingentes des universités.

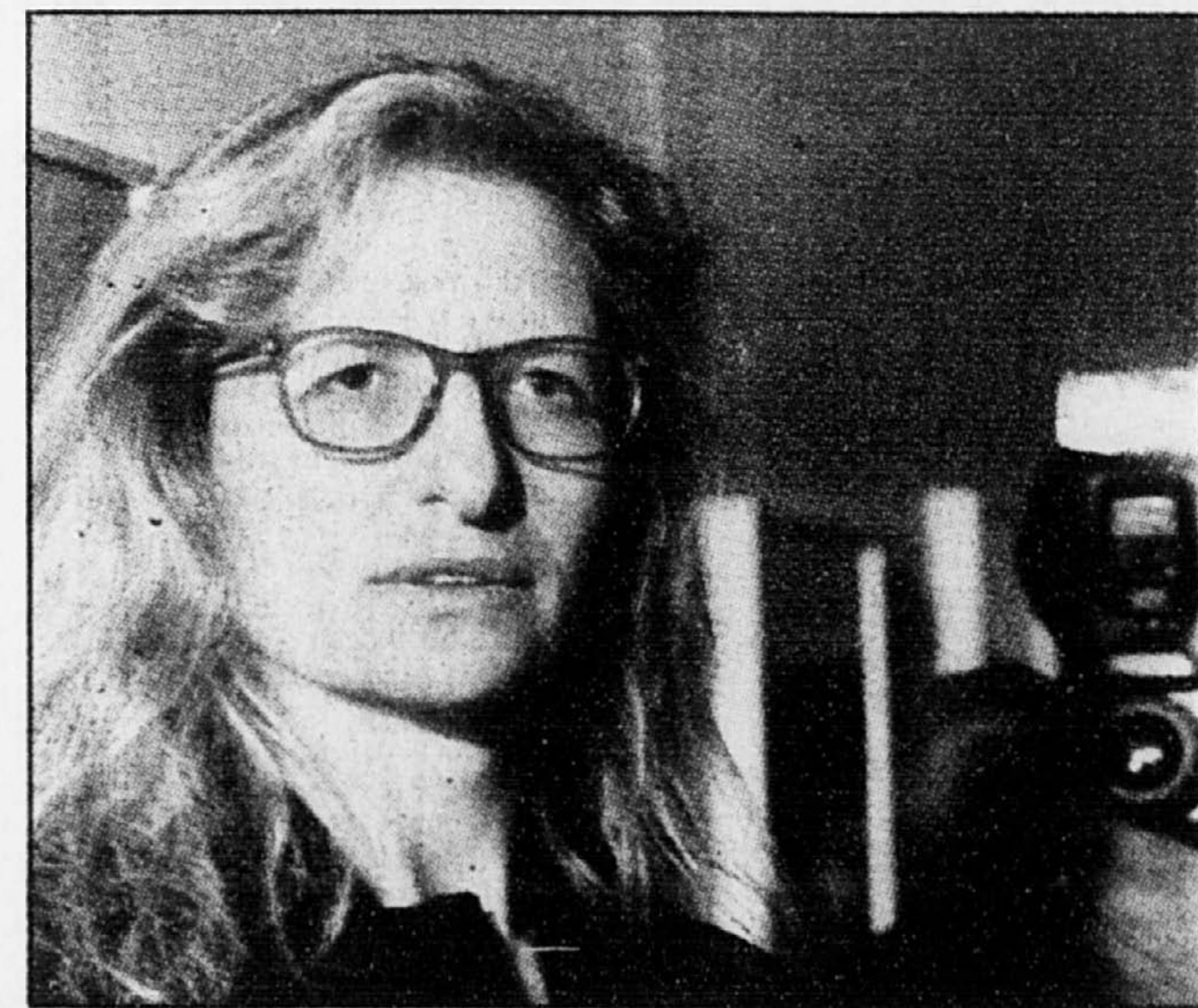
À la faculté de Droit de l'Université de Montréal, par exemple, il y avait 334 filles (37 p. cent) et 565 garçons en 1975. En 1993, la proportion s'est complètement inversée: il y a désormais 587 filles (63 p. cent) et 351 garçons.

Les filles sont aussi plus

présentes dans le réseau scolaire. Selon le Service régional d'admission de Montréal, 54,5 p. cent des filles de 17 ans étaient inscrites dans un cégep en septembre 1992, comparé à seulement 38,6 p. cent des garçons du même âge. L'écart est énorme et inquiète.

Pourquoi les filles sont-elles si fortes et pourquoi existe-t-il un tel décalage avec les garçons qui, visiblement, sont de plus en plus évacués du système? Est-ce culturel ou génétique? Les filles sont-elles plus intelligentes que les garçons? Le cerveau a-t-il un sexe? Devra-t-on un jour adopter un programme d'accès à l'égalité en faveur des garçons?

Notre journaliste Michèle Ouimet s'est penchée sur la question. A lire en page A5



Que fera-t-elle avec Stallone?

JOCELYNE LEPAGE

Annie Leibovitz, 44 ans, est probablement la plus célèbre des photographes américains de sa génération, hommes et femmes confondus. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il y ait quasiment eu bousculade, hier, au Musée des beaux-arts de Montréal où elle était de passage, à l'occasion de la présentation d'une rétrospective qui lui est consacrée.

En 13 ans de travail au magazine *Rolling Stone*, et dix ans à *Vanity Fair*, Annie Leibovitz a laissé sa marque originale sur les deux dernières décennies, par vedettes interposées, qu'elle a saisies dans leur état « sauvage » typique des années 70, et dans toute la superficialité clinquante des années 80.

La marque de Leibovitz est indubitablement féminine si l'on songe à tous ces corps d'hommes qu'elle nous a livrés. Un John Lennon nu et vulnérable accroché à sa femme Yoko habillée, une photo prise

Annie Leibovitz: « Je veux que mes portraits prennent un sens social ».

PHOTO PIERRE CÔTE, La Presse

quelques heures avant la mort du Beatle en 1980, et une sorte de « remake » inversé du *Déjeuner sur l'herbe* de Manet; un Mick Jagger en spectacle qui se donne tellement qu'il en a le tronc tordu; un Mohammad Ali, superbe, étendu sur le tapis rouge d'un escalier; un Keith Haring, nu, marqué de ses propres motifs picturaux jusque sur son pénis; un Schwarzenegger muscles bandés, en jeans blancs sur un cheval blanc, les deux offrant la même croupe... Que fera-t-elle avec Sylvester Stallone, le prochain au programme?

Sarajevo

Quand on est célèbre comme Annie Leibovitz pour avoir photographié à peu près toutes les célébrités de la culture pop depuis 1970, qu'est-ce qu'on est allé faire récemment à Sarajevo? Sarajevo serait-il pour elle l'équivalent de la *Schindler's List* pour Spielberg, une manière de se déculpabiliser et d'aller se ressourcer dans la terrible réalité des autres?

« Je veux être une meilleure photographe, répond Mme Leibovitz qui a accordé une entrevue à La Presse. Je voulais faire les choses seules, me retrouver, être moi-même. J'aurais dû faire ça bien avant.

VOIR STALLONE EN A 2

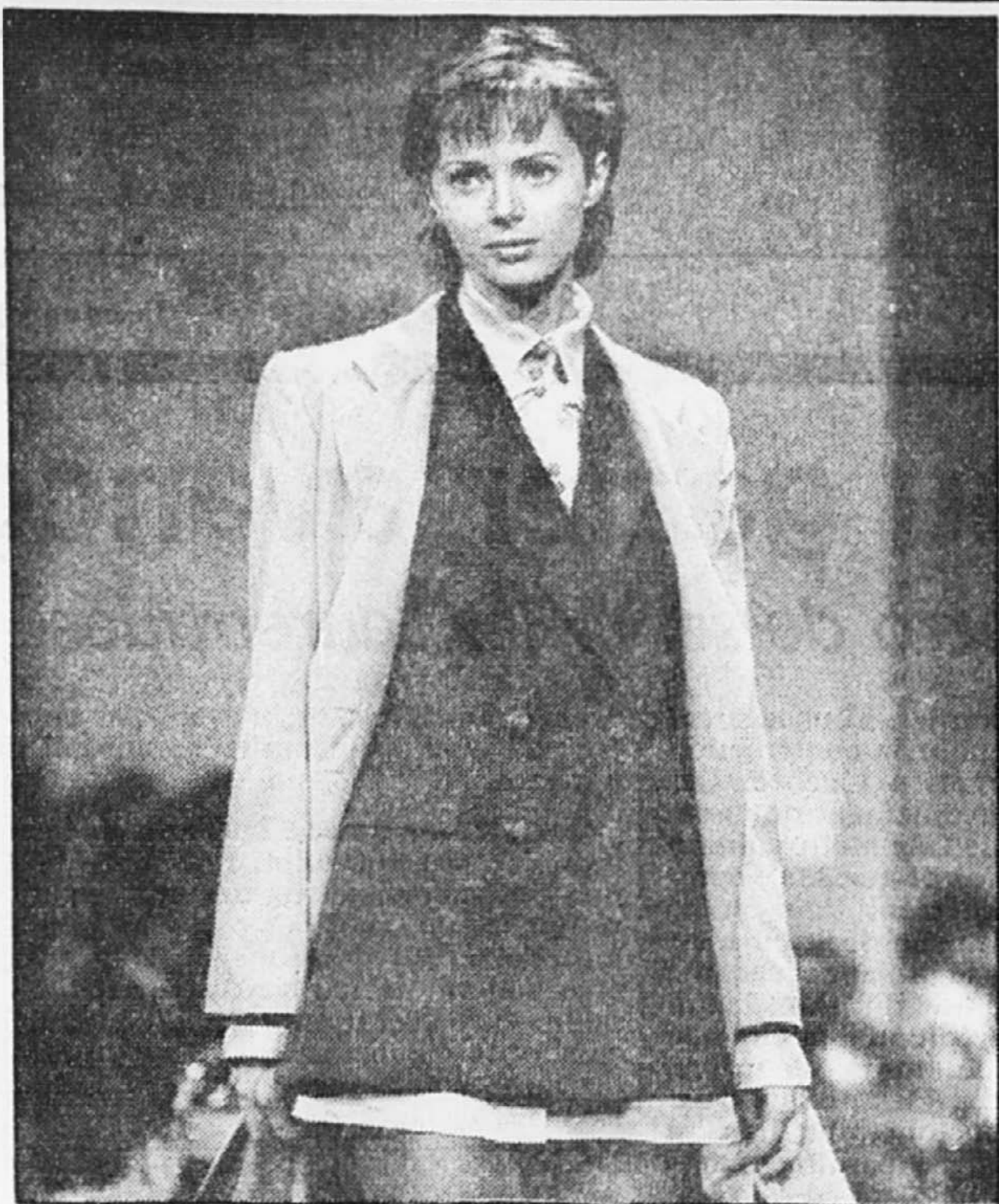
ROYAL FORT LAUDERDALE 213\$ PLUS 67\$ DE TAXES VOLS ALLER/RETOUR
 Départ 10 mars 1 SEMAINE À PARTIR DE

ORLANDO 244\$ PLUS 75\$ DE TAXES VOLS ALLER/RETOUR
 Départ 16 mars 1 SEMAINE À PARTIR DE

Places limitées selon la disponibilité au moment de la réservation. Les vols de ROYAL sont notifiés, conformément aux dispositions VARA contenues dans le règlement sur les transporteurs aériens.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

Demain dans La Presse



Vivre

La Presse à Paris

Notre collaboratrice Viviane Roy est actuellement à Paris pour la présentation des collections automne-hiver 94-95. Sa première impression: les designers tournent une page de mode importante. N'essayant plus de convertir le consommateur à la mode de clocharde à prix d'or et ne jouant plus la carte «philosophe» avec un style écologique et biodégradable, les designers retrouvent enfin foi en la mode. La vraie, celle qui embellit plutôt qu'enlaidit. Autre changement radical, c'est à 30 mètres du sol, au Carrousel du Louvre, que se déroule pour la première fois la semaine du prêt-à-porter féminin français. Les immenses tentes de plastique, dans lesquelles étaient auparavant présentes les défilés, font désormais partie du «patrimoine français». A lire demain dans le cahier VIVRE.

Collectes de sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
- à Montréal: organisée par la faculté de Médecine, Université McGill, McIntyre Medical Sciences Building, Foyer,

6e étage, 3655, rue Drummond, de 10 h à 17 h 30;

à Montréal: Cégep Ahuntsic, Agora, 9155, rue Saint-Hubert, de 10 h à 16 h;

à Candiac: organisée par la Section Croix-Rouge Candiac, avec la collaboration du Club Optimiste, Candiac Toyota, salle de montre, 185, boul. de l'Industrie, de 14 h 30 à 20 h 30.

Nos excuses

Dans un article publié le 23 décembre 1993 sous le titre «Le psychiatre Claude Saint-Laurent devra subir son procès pour agressions sexuelles, tranche la cour», La Presse a publié une photo réunissant M. Saint-Laurent et madame Denise Bombardier en indiquant que le psychiatre avait écrit un

livre, «Le Mal de l'âme», en collaboration avec madame Bombardier. Or, aucun motif ne justifiait la publication de la photo de Denise Bombardier en regard du sujet traité dans l'article du 23 décembre. Nous nous excusons, auprès de madame Bombardier, de cette erreur commise de bonne foi.

Insolite

Bataille navale pour un rat

Agence France-Presse
AUCKLAND

La marine de guerre néo-zélandaise forte de quatre unités et dont le dernier engagement naval remonte à 50 ans, s'offre depuis hier un procès en cour martiale dont le personnage central n'est autre que le rat Finnegan (40 cm), mascotte attirée de la frégate Waikato.

Pas moins de 30 témoins sont cités à comparaître au cours de la semaine pour éclaircir dans quelles conditions, le rat blanc et gris, le chef orné d'un épi poil de carotte, a été enlevé en novembre dernier dans le port australien de Sydney par un officier

de la frégate néo-zélandaise Southland.

Le lieutenant Glen Whiu du Southland, ravisseur présumé de Finnegan doit répondre de l'accusation de coups envers le sous-lieutenant Brendon Crawford du Waikato qui l'aurait vu faire main basse sur le rat.

Après une course poursuite pour récupérer le rat qui entretemps s'était échappé le lieutenant Whiu s'en était pris violemment au sous-lieutenant. Ce dernier a déclaré qu'il n'aurait pas hésité à mettre à l'eau un canot de sauvetage pour récupérer Finnegan en cas de nécessité.

SUITE DE LA UNE

PROJET

Le projet d'étendre le réseau gazier avance

Si la totalité du projet obtient la bénédiction de Québec, les retombées seront de l'ordre de 400 millions dans la province. Les travaux, qui présentent l'avantage de pouvoir être rapidement entrepris, créeront 8000 emplois sur 18 mois. Gaz Métropolitain devra aussi injecter une autre tranche de 300 millions à l'extérieur du Québec pour augmenter la capa-

cité de la conduite qui amène le gaz depuis Sarnia, en Ontario.

Le projet actuellement soumis étendra les ramifications du réseau de Gaz Métropolitain dans plusieurs régions, notamment les Laurentides, passant de Mont-Roland actuellement jusqu'à Mont-Laurier, et dans Charlevoix, jusqu'à Clermont. En Abitibi, le gazoduc qui se rend à Rouyn actuellement atteindrait Louvencourt en passant donc par Val-d'Or. La Beauce et la Saguenay-Lac-Saint-Jean verront eux aussi le réseau gazier s'étendre pour rejoindre davantage d'industries.

Gaz Métropolitain financera environ 80 p. cent du projet, dans la mesure où il sera approuvé en totalité. Si certaines portions seulement obtiennent le feu vert, sa quote-part de financement glisserait à environ 60 p. cent, explique-t-on.

La compagnie avait mis ce projet sur la table quand, avant les Fêtes, le gouvernement fédéral avait invité le secteur privé à formuler des suggestions pour le programme d'infrastructures financé également par Ottawa, les provinces et les municipalités (au

Québec, une enveloppe totale de 1,5 milliard sur deux ans).

Le projet aura à obtenir l'aval d'un comité restreint de ministres chargés d'approuver les projets soumis au «volet quatre» du programme d'infrastructures, formé du ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, ainsi que des titulaires des Finances et du Trésor, André Bourbeau et Monique Gagnon-Tremblay. Il aura aussi à obtenir le feu vert de l'Environnement, ce qui normalement ne pose pas de problème, ces conduites n'entraînant pas de pollution visuelle et ne risquant pas de contaminer le sol. □

CHRÉTIEN

Saint-Jean: Chrétien offre son aide au Québec

Au cours des derniers jours, le premier ministre du Québec, le Commissaire aux langues officielles, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada et le chef du Parti conservateur fédéral ont tous joint leurs voix à celles de la communauté de Saint-Jean et des anciens

du collège militaire qui réclament son maintien.

Ces pressions ont tout au moins produit un changement de ton. Au lendemain de l'annonce, le premier ministre accusait les critiques de la décision de ne pas croire en un Canada «où le français est protégé partout».

Hier, dans la foulée de reportages montrant que les droits scolaires de la communauté francophone de Kingston sont bafoués et que les services en français y

sont inexistant, le premier ministre n'insistait plus sur cet aspect du dossier. Plutôt, il a reconnu que la situation du français dans cette région de l'Ontario pouvait laisser à désirer. «S'il y a nécessité d'améliorer la situation locale à Kingston, nous essaierons d'aider», a répondu le premier ministre au Bloc québécois qui lui faisait valoir la piètre qualité des services scolaires ou autres offerts en français à Kingston.

Seul à venir à la rescousse de la réputation d'ouverture de la ville de Kingston, le député libéral local Peter Milliken s'est par contre insurgé contre la triste image que projette sa ville sous la loupe des médias francophones. «Il y a plusieurs organismes culturels français à Kingston: deux églises, des écoles de langue française et même l'université Queen's où on peut suivre divers cours en français», a-t-il tenu à énumérer aux Communes. □

STALLONE

Que fera-t-elle avec Sylvester Stallone

dit-elle en soupirant! Mais j'avais peur. Pas peur de la guerre; peur de briser la routine. A la longue, on finit par ne plus se sentir impliquée dans ce que l'on fait. Ça n'est plus que conceptuel. La première fois que j'y suis allée, à Sarajevo, j'avais la permission de Vanity Fair, une permission que l'on m'a ensuite retirée, puis redonnée à la condition que je dégage le magazine de toutes responsabilités. La deuxième fois, je n'ai même pas demandé la permission. Je veux faire de meilleurs portraits, je veux que mes portraits prennent un sens social. Là-bas, même quand ils savent qui je suis, ça ne dérange personne, c'est la guerre.»

Annie Leibovitz appartient encore pour les deux prochaines années au magazine Vanity Fair avec lequel elle a un contrat d'exclusivité. Aimeront-ils ses por-

traits des gens de Sarajevo — qui fut une grande capitale culturelle, précise-t-elle — elle ne le sait pas, mais elle a envie de voir jusqu'où on lui donnera le droit d'aller. «J'en suis venue à un point où je prends maintenant des photos en ayant conscience de le faire, et en exprimant cette conscience. Peut-être que ça ne conviendrait plus au magazine. Je suis mûre pour la déche», ajoute-t-elle en riant du sort qui lui serait réservé si elle ne faisait plus que ce qu'elle voulait. «A chaque fois que je fais une photo qui n'est pas extravagante, les gens croient que j'ai les bleus ou que je fais une dépression nerveuse.»

Le point

La rétrospective que lui ont organisée l'International Center of Photography et la Smithsonian Institution a permis à Annie Leibovitz de faire le point sur son travail, de donner un sens à ce qu'elle fait, sans interruption et en workaholic, depuis plus de 20 ans. Ça lui a aussi fait voir du

pays, l'exposition circulant en Europe et aux États-Unis depuis plus de deux ans.

En examinant ce qu'elle a réalisé ces 20 dernières années, elle qui est entrée dans le métier au sortir de l'école et sans avoir eu le temps de réfléchir à ce qu'était la photographie, elle s'est rendu compte, par exemple, qu'elle avait toujours accordé beaucoup d'importance au corps humain, peu importe qu'il s'agisse du corps d'un homme ou de celui d'une femme. «Certaines vedettes, dit-elle, sont des objets sexuels. En photographie, le son n'est pas là pour nous aider à rendre les idées. Il faut utiliser les lignes, les formes.» Depuis cinq ans, ajoute-t-elle, elle s'intéresse en particulier aux danseurs qui savent le mieux s'exprimer, justement, avec leur corps. Elle a compris aussi, que si elle obtenait autant des stars, c'est qu'elle n'exerçait pas trop de pression sur elles, et qu'elle leur permettait souvent d'exprimer leurs propres idées.

«Il faut trouver les portes psychologiques pour leur permettre de s'exprimer, dit-elle. Prenons John Lennon, par exemple. Au départ, j'avais la commande de le prendre lui, seul. C'est Lennon qui a insisté pour que sa femme soit présente à ses côtés dans la photo. C'est moi qui ai eu l'idée de les faire poser nus dans la position que vous connaissez, à cause de tous les bed-in qu'ils avaient fait. Mais Yoko Ono a refusé d'enlever ses jeans, alors je lui ai dit de rester habillée. Et ça a donné une bien meilleure photo que celle qui était planifiée.»

Hier, Annie Leibovitz, une très grande femme plus jolie en personne que sur les photos, s'est prêtée généreusement à toutes sortes de demandes, allant jusqu'à accepter d'être photographiée en compagnie d'étudiants en photo, et photographiant ceux qui la photographiaient. La vénération dont elle fait l'objet la met mal à l'aise, dit-elle. Après tout, elle n'est qu'une photographe, pas une vedette! □

Un nouveau médicament pourrait ralentir la progression du sida, disent des chercheurs

DENIS BUECKERT
Presse Canadienne
OTTAWA

Une compagnie de Nouvelle-Écosse a développé un médicament dont elle affirme qu'il pourrait faire progresser considérablement le traitement du sida. Mais les personnes atteintes de la maladie accueillent la nouvelle avec circonspection.

Des expériences menées en laboratoire montrent que le médicament, identifié par le code EF 13, peut tuer les cellules sanguines infectées par le virus du sida en ne causant que peu ou pas de dommages aux cellules normales, ont révélé des chercheurs en conférence de presse hier.

Le médicament, dont le nom scientifique est le gammalinolinate de lithium, accroît aussi la résistance des cellules sanguines saines à l'infection par le virus du sida, a déclaré M. Brian Conway, chercheur à l'Hôpital général d'Ottawa.

Personne ne prétend que le médicament va guérir le sida, mais on espère qu'il pourrait ralentir la progression de la maladie, surtout parce qu'il n'agit pas de la même manière que les autres traitements existants.



Source: Etamol Research-Scotia Pharmaceuticals

(PC)

«C'est une approche radicalement différente des infections par virus», a soutenu M. Michael Winther, de la compagnie Etamol Research Scotia Pharmaceuticals, de Kentville en Nouvelle-Écosse, qui a développé le médicament.

Chez les malades et au sein des organismes d'aide aux personnes atteintes du sida, la frustration s'accroît devant le peu de progrès accomplis dans la lutte contre le sida. Les médicaments actuellement employés, comme l'AZT, perdent habituellement de leur efficacité après un an ou deux.

Si la nouvelle suscite l'espoir, celui-ci est tempéré par le fait que l'EF 13 n'a pas encore été testé

chez des humains atteints de la maladie. C'est l'étape la plus difficile dans le processus de développement de tout médicament.

«C'est difficile pour la communauté de s'enthousiasmer pour quelque chose qui n'a même pas encore été testé auprès de patients», expliquait Mme Claudia Barbazon, de la Société canadienne du sida. «Il y a tellement de choses qui fonctionnent en éprouvette, mais qui ne fonctionnent pas pour les gens.»

Les composés de lithium sont réputés pour leurs effets secondaires, a-t-elle ajouté, mais M. Winther a soutenu que l'EF 13

n'entraîne aucun effet secondaire aux doses auxquelles il serait utilisé.

Le virus du sida est moins susceptible de développer une résistance à l'EF 13 qu'à l'AZT, parce que l'EF 13 a un mode d'action complètement différent, a souligné M. Conway. L'AZT et les autres médicaments actuellement employés perturbent la capacité du virus de se reproduire, mais l'EF 13 tue directement le virus et les cellules qu'il a infectées, a-t-il expliqué.

L'EF 13 a initialement été développé comme médicament contre le cancer, et a été testé sur des êtres humains, en Grande-Bretagne, dans cette optique. On a constaté qu'il accroît considérablement la durée de la survie chez les personnes atteintes du cancer du pancréas et des tests de plus grande envergure sont présentement en cours, a indiqué M. Winther.

La capacité du médicament de tuer uniquement les cellules infectées par le VIH a été confirmée dans des études indépendantes de l'Hôpital général d'Ottawa et du St. Bartholomew's Hospital à Londres.

Le manufacturier du médicament a demandé au gouvernement fédéral l'autorisation de procéder à des essais cliniques.

Un organisme fédéral prie Ottawa de rendre l'excision illégale

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme dit que le gouvernement fédéral devrait rendre illégale la mutilation sexuelle des filles, étant donné que des immigrants pourraient être tentés d'importer cette pratique.

Dans un rapport qui sera rendu public aujourd'hui, le CCCSF demande à Ottawa d'agir en ce sens, en raison de l'arrivée d'immigrants en provenance d'Afrique et d'autres régions du globe où cette pratique est chose courante.

D'autres pays, dont la France, la Grande-Bretagne et la Suède, ont adopté des lois à cet effet.

«Nous sommes d'avis que la mutilation sexuelle des filles est une forme de violence envers les filles et les femmes, qui viole leur droit fondamental à préserver leur intégrité physique», dit la présidente de l'organisme, Glenda Simms.

«Le gouvernement fédéral doit prendre le leadership dans ce dossier, et s'assurer que la mutilation des organes génitaux féminins n'est pas une pratique ayant cours ici.»

Ce type de mutilation est largement pratiqué sur les filles et les jeunes femmes en Afrique, en Indonésie, au Moyen-Orient, en Malaisie, en Inde et au Pakistan.

On estime le nombre de femmes mutilées à 114 millions, à travers le monde. Selon les Nations-Unies, jusqu'à 98 p. cent des filles dans certains pays comme la Somalie seraient mutilées.

Des rapports indiquent que de nombreux médecins canadiens se sont fait demander par des immigrants de pratiquer l'excision sur leur fille.

D'ailleurs, plusieurs facultés de médecine ont donné comme consigne aux futurs médecins de refuser de pratiquer ce genre d'opération.

L'excision consiste à trancher le clitoris.

Le but recherché est de faire en sorte que la jeune fille restera vierge jusqu'à son mariage, et demeurera fidèle à son mari par la suite.

Les conditions dans lesquelles l'opération est souvent pratiquée ont des conséquences néfastes sur la santé des filles: saignements abondants, infection, voire la mort.

Une femme séropositive crie son grand désarroi

Presse Canadienne
TORONTO

Une femme séropositive de la région de Toronto, infectée au cours d'une transfusion sanguine en 1982, est venue exprimer hier sa frustration à la suite de ses démêlés avec les autorités gouvernementales et la Croix-Rouge canadienne, à l'enquête fédérale sur le sang contaminé.

Mme Marlene Friese, âgée de 47 ans, a déclaré que personne ne l'avait avertie qu'elle pouvait être infectée du virus du sida.

Elle a indiqué que huit années se sont écoulées avant qu'elle ne découvre qu'elle était atteinte du virus mortel, à la suite d'une prise de sang demandée par une compagnie d'assurance-vie.

«Pour tout le monde ici je ne suis qu'un cas parmi d'autres, a-t-elle dit. Mais moi, c'est ma vie.»

Son mari, Jerry, a dit pour sa part qu'il avait essayé de savoir de quelle façon son épouse avait pu attraper le sida, et découvrir ce qui avait été fait pour avertir les gens ignorant toujours qu'ils sont atteints.

«Nous cherchions des réponses, a-t-il dit, et les portes se fermaient devant nous.»

M. Friese a dit aux membres de la commission qu'il avait téléphoné à la Croix-Rouge après que son épouse eut découvert qu'elle était atteinte du virus, pour se faire dire par un porte-parole que c'était impossible de lui parler.

Vérification faite par un avocat de la Croix-Rouge, M. Friese a admis qu'il avait intenté une poursuite contre la Croix-Rouge avant de faire son appel.

M. Friese a déclaré qu'il espérait que la commission prévoirait une meilleure compensation pour les gens infectés par le virus du sida via des transfusions sanguines.

Pendant son témoignage, M. Friese a demandé une minute de silence pour les personnes ayant attrapé le sida à la suite d'une transfusion sanguine.

Auparavant, il avait décrit sa vie avant d'apprendre que sa femme était atteinte du sida, alors qu'il vivait dans une maison et regardait jouer ses deux enfants.

La quotidienne a trois chiffres 643
Tirage d'hier a quatre chiffres 4926

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	
REDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. © Courrier de la deuxième classe —

Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



10-2

MARDI
8 MARS 1994

CODE DU JOUR

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

Le jeune plaignant témoigne au procès du médecin séropositif accusé de l'avoir sodomisé

YVES BOISVERT

Un jeune homme est venu dire à la cour que le docteur Leslie Ronald Krause, qui se savait séropositif, a eu des relations anales non protégées avec lui, à l'automne de 1992, quand il avait 16 ans. Lors de la première journée du procès de Krause, J. a déclaré qu'il était en amour avec le médecin de 35 ans, qu'il avait consulté à la clinique l'Actuel et au CLSC de Pierrefonds. Ils ont eu «entre cinq et dix» relations sexuelles, la plupart du temps protégées. Mais «une couple de fois», a dit le jeune homme, Krause ne portait pas de condom.

«À l'époque, ma mentalité, c'était que de mourir comme ça ou de mourir d'autre chose, ça ne me dérangeait pas... j'étais rendu très bas», a-t-il répondu à l'avocat de la défense (Ronald Picard) qui s'étonnait de ce qu'il n'ait pas fait mention de relations non protégées dans sa déclaration aux policiers.

Krause est radié provisoirement de la

Corporation professionnelle des médecins du Québec depuis le mois d'août 1993 pour avoir eu des relations sexuelles non protégées avec deux patients (y compris J.).

Il est accusé en cour criminelle d'avoir sodomisé J. quand il était mineur (un acte criminel avant 18 ans) et d'avoir commis des attouchements sexuels sur ce jeune avec qui il avait une relation d'autorité ou de confiance.

À la première journée du procès, présidé par le juge Rolande Matte, J., qui n'en était pas à sa première expérience, a dit qu'il avait consenti à toutes les relations qu'ils avaient eu ensemble.

C'est le 22 octobre 1992 que J. a consulté le docteur Krause pour la première fois. Il venait pour un examen général et craignait d'être atteint du virus du sida.

Après l'examen, Krause l'a invité dans son cabinet à lui faire des confidences. J. a demandé à un médecin comment il réagirait s'il lui disait qu'il était attiré par lui. Krause a répondu qu'il serait flatté. Ils se sont donné un baiser et J. a quitté.

Trois semaines plus tard, J. se rend au CLSC de Pierrefonds, où Krause pratiquait également. Les tests révélèrent que le jeune homme n'est pas séropositif.

Quoi qu'il en soit, Krause commence à inviter J. chez lui, à Pierrefonds. Il lui dit de prendre prétexte d'un rendez-vous médical pour venir le rejoindre, puis ils se rendent chez lui.

Ils se voient une fois par semaine, environ, et chaque fois ils font l'amour. Krause le raccompagne chez sa mère, ou il demeure. J. n'étudie pas: il travaille une dizaine d'heures par semaine dans une pâtisserie.

Mais le 16 décembre, après un peu plus d'un mois de fréquentation, Krause apprend à J. qu'il quitte le pays le lendemain pour dix jours. Il va rejoindre son «mari» au Danemark, dit-il. «J'étais très déçu, démoralisé», a dit J. hier.

Quoi qu'il en soit, quand Krause revient, le 27 décembre, J. est en mauvais termes avec sa mère et cherche un endroit pour déménager. Krause lui offre de venir demeurer chez lui.

Autour du 1er janvier 1993, J. s'en va rester chez le médecin, et leur relation s'intensifie. Mais le 5 janvier, le «mari» de Krause arrive du Danemark et vient vivre avec lui. Il est convenu entre Krause et J. de ne rien lui dire de leur relation, qui continue à son insu pendant quelques jours.

À ce même moment, J. apprend que des plaintes ont été déposées à la police concernant sa situation, et il est invité à aller déposer au poste de police. Mais Krause le convainc de nier qu'il y ait quelque relation sexuelle entre eux.

Les agents de la section Police-jeunesse du SPCUM le convainquent ensuite de dire la vérité. Le 27 janvier, la Direction de la protection de la jeunesse viendra sortir J. de chez le docteur Krause, et il sera placé en foyer d'accueil.

Le jeune homme n'a pas dit s'il est ou non porteur du virus VIH.

Le contre-interrogatoire de Me Picard, entrepris hier matin, se poursuit aujourd'hui.

L'enquête préliminaire des six agents de police accusés d'avoir battu Richard Barnabé commencera le 4 juillet

Presse Canadienne

Les six policiers de la Communauté urbaine de Montréal accusés d'avoir battu le chauffeur de taxi Richard Barnabé au point où celui-ci se trouve depuis dans un état neuro-végétatif subiront leur enquête préliminaire, à compter du 4 juillet prochain, pendant toute la semaine.

D'importantes mesures de sécurité avaient été mises en place, en matinée hier, pour la courte apparition des accusés, cinq hommes et une femme, devant le juge Guy Fortier de la Cour du Québec.

Un nombre important de curieux et de journalistes ont suivi l'arrivée des policiers accusés de voies de fait ayant causé des blessures. Ils étaient accompagnés de confrères venus leur prêter main-forte.

Ils ont dû essayer quelques quolibets comme: «Tiens, les braves qui arrivent.» L'affaire Barnabé, comme il est convenu de l'appeler maintenant, survenue le 14 décembre 1994, a soulevé l'indignation populaire.

Richard Barnabé, un chauffeur de taxi de 39 ans, déprimé de ne pouvoir voir son fils à Noël avait cassé la fenêtre d'un presbytère pour attirer l'attention d'un prêtre qu'il rencontrait à l'occasion.

Des policiers, une douzaine, se sont mis à sa poursuite en automobile quand ils ont compris que M. Barnabé s'éloignait. Il se rendait chez son frère, qui est policier de la Communauté urbaine de Montréal. M. Barnabé n'a pu atteindre la porte de la maison de son frère, les policiers l'ayant intercepté avant.

Ils l'auraient présumément battu dans l'entrée extérieure de la résidence et battu à nouveau plus tard en prison.

Les policiers en cause sont Karl Anderson, 24 ans, Pierre Bergeron, 40 ans, Manon Cadotte, 24 ans, André Lapointe, 30 ans, Louis Samson, 31 ans et Michel Vadeboncoeur, 29 ans.

Hier, un périmètre de sécurité avait été tracé et des agents de sécurité munis d'un système de communication avaient été placés sur le parcours que devaient emprunter les accusés pour se rendre à la salle d'audience.

Le constable Luc Brouillette responsable du service de sécurité au palais de jus-



Un homme tente de bloquer l'objectif d'un appareil-photo, au moment où l'agent Manon Cadotte (au centre) quitte le Palais de justice de Montréal après sa comparution.

tic s'était assuré qu'un cameraman filmerait l'ensemble de la scène pour bien s'assurer que les précautions appropriées avaient été prises.

Lors de leur première comparution, le 3 février, les accusés avaient obtenu un traitement de faveur. Ils avaient emprunté le corridor réservé aux juges pour sortir de la salle d'audience.

Cette fois-ci, quatre policiers ont fermé la marche derrière eux et ont ainsi

retardé le rythme des curieux, caméraman et photographes. Les six accusés en ont profité pour disparaître chacun par une porte différente.

Deux avocats s'occuperont de la défense des six policiers, Me Sophie Bourque défendra la policière Manon Cadotte alors que Me Pierre Dupras défendra les cinq autres policiers.

L'avocat de Richard Barnabé, Me Pierre Goulet, était présent au palais de justi-

ce hier. Il prépare une poursuite à l'encontre des policiers.

Dans l'intervalle, il n'écarte pas la possibilité que des accusations criminelles plus lourdes soient portées à l'endroit des six policiers dans le cas où Richard Barnabé mourrait.

«La condition de M. Barnabé est stable pour le moment. Il a toutefois perdu beaucoup de poids», a-t-il dit.

Interdiction de vendre du tabac aux personnes de moins de 18 ans: peut-on se fier aux apparences?

Un commerçant montréalais trouve difficile de déterminer l'âge de ses clients

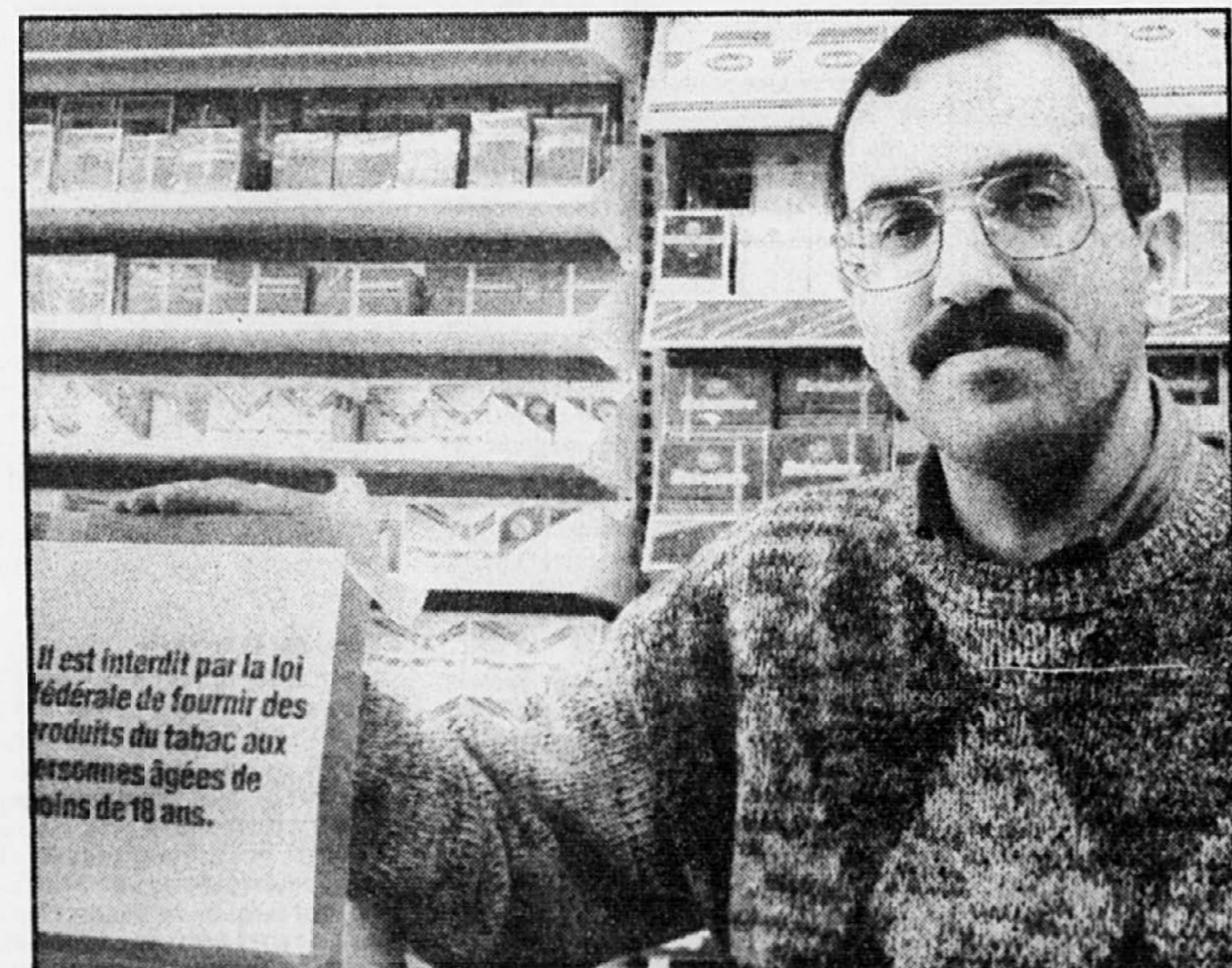
JEAN-PAUL SOULIE

Nassir Salih vend des revues, des journaux, des bouquins, au coin de Décarie et de Notre-Dame-de-Grâce. Il vend aussi des cigarettes et du tabac. Beaucoup de cigarettes, autant qu'il peut. Mais les nouvelles dispositions de la loi, ça le dérange.

«Comment voulez-vous que je sache que tel grand gars de six pieds de haut n'a pas 18 ans? Ou qu'une jeune femme qui a deux enfants n'a pas les 16 ans que je pourrais lui accorder, alors qu'elle en a près de trente?»

Souvent, depuis que Nassir Salih a pris en mains ce commerce, il y a trois ans, Mohammed, qui a aujourd'hui 14 ans, le fils de son ami, est venu lui donner un coup de main. Mais Mohammed fait maintenant six pieds de haut. Quatorze ans, et il est en Secondaire III. Et comment déterminer qu'il a l'âge de décider qu'il peut fumer ou non? Mohammed ne fume pas, évidemment. Mais les élèves de l'école toute proche, le Collège Centennial?

Les étudiants arrivent en groupe, et c'est le plus grand qui demande les cigarettes. D'autres ont déjà des cigarettes, et



M. Nassir Salih veut bien afficher l'interdiction officielle de vendre des cigarettes aux moins de dix huit ans. Mais comment va-t-il déterminer l'âge de ses clients?

ils viennent chercher des alouettes. Nassir Salih donne les alouettes à ceux qui achètent des cigarettes, mais pas à ceux qui n'achètent rien!

«La plupart des jeunes sont gentils, dit M. Salih. Mais il y en a qui sont difficiles...» Ce qui a amené le directeur du collège à venir voir les commerçants du minuscule quartier. «Pas de problèmes, dit M. Salih. Le directeur est très bien, et les étudiants aussi.» Un progrès par rapport aux relations qui prévalaient il y a quelques années entre les commerçants du quartier et les étudiants du Collège Centennial, enfants de familles riches, habitués à prendre possession du territoire. Comme ils le font avec le parc Notre-Dame-Grâce, sa patinoire extérieure, et l'été de son terrain de baseball, sans que les résidents du quartier osent élever la moindre protestation. Un bien public est ainsi pris en otage par une institution privée.

Pour M. Nassir Salih, l'interdiction de vendre des cigarettes à des mineurs est normale. Mais il proteste contre le laisser-aller général. Les stations-service vendent de l'essence, mais aussi des cigarettes à prix réduit. Pour un profit de 5 p. cent, ils soldent des cigarettes à 2,75\$ alors que le prix normal serait de 3\$. «Il faut dénoncer la vente des cigarettes par les stations-service et par les pharmacies, clame M. Salih.»



GILLES GAGNÉ CONDAMNÉ À FAIRE UN DON

Le comédien-styliste Gilles Gagné a été condamné à faire un don de 500\$ à la Croix Rouge et bénéficiera d'une libération sous cette condition. Le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, avait donné une bonne idée de sa décision, le 21 février, quand il avait déclaré Gagné coupable d'avoir illégalement causé des lésions corporelles à deux musiciens, dans un bar, le 12 mai 1990. Gagné, 53 ans, avait lancé un verre sur un haut-parleur près de l'orchestre. Des éclats de verre avaient blessé un musicien à la jambe (il a gardé une cicatrice) et un autre avait reçu des éclats dans l'oeil. Ce dernier, s'il n'en a plus de séquelles, a dû être opéré à deux reprises pour se faire retirer ces éclats.

BLESSÉ DANS UN HOLD-UP

Un homme qui transportait les recettes d'un bingo paroissial a été blessé d'une balle à la jambe, hier vers 21 h 30, après avoir tenté de s'opposer à deux suspects d'environ 25 ans qui lui ordonnaient de leur remettre la malette contenant l'argent, devant le 6988, de la rue Saint-Vallier, dans le nord de Montréal. Selon la police, au moins trois coups de feu ont été tirés, mais un seul a atteint l'homme à une cuisse. On ne craint pas pour sa vie. Les suspects ont apparemment suivi leur proie après qu'il eut quitté la salle où se déroulait le bingo et l'ont agressé quand il se trouvait à peu près seul dans la rue presque déserte. Les suspects, des Blancs, ont réussi à fuir.

MEURTRE D'UN PÂTISSIER

La Sûreté du Québec enquête pour déterminer les circonstances qui ont entouré la mort d'un quinquagénaire, à Saint-Henri de Beauce, au sud de Québec. Georges Huberdeault, un pâtissier de 52 ans, a été abattu d'au moins quatre projectiles d'une arme de petit calibre, deux à la tête et deux autres au thorax, dans sa résidence du chemin Sainte-Thérèse.

UN TIMBRE EN L'HONNEUR DE JEANNE SAUVÉ

Aujourd'hui, Journée internationale de la femme, la Société canadienne des postes lance sur la colline du Parlement, à Ottawa, un timbre commémoratif consacré à Jeanne Sauvé. Le timbre de 43 cents offre une rétrospective de sa carrière, elle qui a été journaliste, députée, présidente de la Chambre des communes et la première Canadienne à porter le titre de gouverneur général. Malgré une santé chancelante, Jeanne Sauvé a servi admirablement son pays jusqu'à sa retraite, en 1990. Son décès est survenu le 26 janvier 1993.

FUNÉRAILLES DE MGR LEMIEUX

Les funérailles de Mgr Marie-Joseph Lemieux, ancien archevêque de la région de la Capitale nationale, auront lieu mercredi à la cathédrale d'Ottawa. Mgr Lemieux est décédé vendredi dernier à l'âge de 91 ans. Il a dirigé les destinées de l'Eglise catholique dans la région d'Ottawa de 1953 à 1966. À cette époque, l'archidiocèse d'Ottawa comprenait aussi l'Ouest du Québec. Originaire de Québec, Mgr Lemieux a aussi exercé son ministère au Japon, de 1936 à 1941, avant d'occuper le poste d'évêque de Gravelbourg, en Saskatchewan, de 1944 à 1953.

ADOLESCENTE DISPARUE

Annie Gignac, 14 ans, est portée disparue depuis le 14 février de son domicile familial à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud. Elle mesure 1m68, pèse 59 kg, a les cheveux châtains aux épaules et les yeux pers. Elle parle français et anglais et porte trois boucles d'oreille à chaque oreille. Au moment de sa disparition, elle portait un manteau en cuir noir, une écharpe de laine brune, des jeans et des bottes du genre militaire. Pour toute information, faites les 445-7697 ou le 445-7711.

ACQUISITION D'ARMES À FEU

La Sûreté du Québec, qui a la responsabilité de voir à l'application de la loi fédérale sur le contrôle des armes à feu, tient à rappeler que depuis le 1er janvier, une nouvelle disposition vise à renforcer l'utilisation responsable et sécuritaire des armes à feu. À cette fin, tout requérant d'autorisation d'acquisition d'armes à feu doit prouver qu'il possède les connaissances légales, ainsi que les règles de sécurité reliées à leur maniement et à leur usage.

2\$ DE RABAIS sur le programme double: «Aventuriers du Savoir» et «La Force du Soleil - 3D» jusqu'au 1er avril 1994 sur présentation de cette annonce. Applicable sur les tarifs réguliers lors de l'achat d'un (1) billet sur place. Ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle.

DEUX FOIS GAGNANT !

IMAX Les images qui vous touchent.

Le cinéma IMAX du Vieux-Port, au pied du boul. Saint-Laurent, angle de la Commune. Métro Place d'Armes. Info: 496-IMAX

LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL Canada La Presse CKVL 950 CKOI 96.9 FM

De plus, courez la chance de gagner un ensemble audiovisuel d'une valeur de 1500 \$ comprenant: un téléviseur couleur 20", un magnétoscope et un lecteur de disques compacts offerts par BRAULT & MARTINEAU

Déposez ce bulletin de participation au cinéma IMAX. Les concours se terminent le 1er avril 1994. Tirage sur les ondes de CKOI-FM le mardi 5 avril.

Nom: _____ Adresse: _____

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Nathalie Petrowski



L'école des femmes

Nicole a un problème avec les hommes. Tous les hommes sans exception. C'est ce qu'elle m'a annoncé dans la cuisine spic and span de son trois et demi de la rue Moreau.

J'ai subi les hommes toute ma vie en me prenant pour une moins que rien et en voulant qu'ils m'aiment à tout prix, a-t-elle déclaré en buvant une gorgée de café.

J'ai failli lui répondre que son problème n'était pas très original, surtout en cette Journée internationale des femmes.

Elle adore les chansons d'amour, surtout celles du chanteur de Frédéric François dont elle a accroché la photo sur son mur.

— Moi j'ai juste à prendre une bière pour vider tous les gars dans le bar, dit-elle en rajustant sa camisole serrée sur son pantalon de jogging rose nanane.

— Qu'est-ce tu veux dire? — Je veux te dire que j'ai une très grande force physique et qu'avec l'alcool, c'est un cocktail explosif, répond-elle sans sourcilier.

La liste est longue et douloureuse. Problèmes familiaux, économiques, les humiliations subies par la femme, l'absence de protection légale, les mariages forcés, les répudiations injustifiées des premières épouses par les maris bigames, sont quelques-unes des causes de suicide répertoriées dans les journaux.

C'est mal connaître la force de cette femme, ex-danseuse de clubs, battue, malmenée et agressée par la plupart des hommes qu'elle a connus, dont son père en premier.

Il y a deux ans et demi alors qu'elle venait de quitter son mari et d'emménager dans un nouvel appartement avec son bébé de 14 mois, Nicole est sortie prendre un coup dans un bar.

Ce soir-là, elle a bu plus que nécessaire. Un gars l'a racolée. Elle l'a ramené chez elle et quand il lui a demandé de faire quelque chose qu'elle ne voulait pas, Nicole a perdu la carte. De ses mains nues, elle l'a étranglé.

Les flics sont arrivés peu de temps après. Nicole a été condamnée à sept ans de prison pour homicide involontaire. Elle a purgé 14 mois à Tanguay et 14 mois à la maison de transition Thérèse-Casgrain.

Dans ce court laps de temps, elle a failli être amputée d'une jambe après qu'une détenue ait accidentellement renversé de l'acide dessus. Elle a fait une thérapie à quatre pattes par terre avec deux chiens qui lui ont sauvé la vie. Elle a dû se battre en cour pour obtenir la garde de son petit garçon. Elle a perdu son voisin de palier et meilleur ami qui s'est pendu parce qu'elle ne l'aimait pas assez.

Nicole n'a pas juste un problème avec les hommes, elle a un problème majeur avec la vie. Mais tranquillement, mine de rien, à force de patience et de détermination, Nicole est en train de tout régler.

Depuis sa libération conditionnelle, Nicole ne boit plus une goutte d'alcool et ne rate aucune réunion chez les AA. Elle s'est trouvée une job régulière dans un atelier de couture où elle est payée 6,10 \$ l'heure pour coudre du matin jusqu'à la fin de l'après-midi.

Ses papiers sont en règle et son appartement, entièrement remeublé. Elle a obtenu la garde de son petit garçon de 4 ans qui vit maintenant avec elle. Et comble du miracle, elle a un nouveau chum qui lui prête sa voiture, fait sa vaisselle et lui mitonne des petits soupers à la chandelle.

Aujourd'hui 8 mars 1994, Nicole n'a pas changé le monde ni révolutionné la nature des rapports entre les hommes et les femmes. Elle a seulement pris assez de baffes dans la gueule pour graduer de l'école des femmes et recommencer à aimer la vie.

Le calvaire banalisé devenu le lot quotidien en Iran

En ce 8 mars, combien d'Iraniennes seront arrêtées pour une touffe de cheveux qui sort du foulard?

HÉLÈNE KAFI collaboration spéciale

Journaliste, écrivain, Hélène Kafi vit à Paris. Elle a publié «L'exilée» chez Payot.

Pour les 30 millions d'Iraniennes, le 8 mars est un jour comme un autre. Le calvaire banalisé, devenu le lot quotidien et commun. Les dates, fussent-elles symboliques, n'y changent rien.

Ce 8 mars 1994, combien de femmes vont être arrêtées et maltraitées pour une touffe de cheveux qui dépasse le foulard? Combien de gamines, de jeunes et moins jeunes femmes, de grand-mères, vont-elles se pendre, se défenestrer, s'immoler dans les quatre coins du pays? Combien seront flagellées, lapidées, exécutées par pendaison comme «droguées, prostituées, trafiquantes»? Combien mourront en couche, faute de soins et de médicaments?

Beaucoup, à en croire les statistiques et les faits divers des journaux du régime, ainsi que les rapports des organisations humanitaires.

«113 000 personnes ont été arrêtées durant l'année passée pour corruption morale et délit vestimentaire.» Journal *Jomhuri Eslami*, août 1992.

«Les exécutions massives continuent en Iran. Des dizaines de femmes ont été exécutées durant les deux dernières années pour «corruption» (droguées, trafiquantes, prostituées, etc.).» *Rapport de l'envoyé spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme*, 1993.

Côté suicide, on peut lire quasi quotidiennement dans divers journaux les dépêches suivantes:

«Une jeune fille de 14 ans s'est suicidée à Téhéran.» *Keyhan*, 23 mars 1993.

«Une employée du ministère de l'Agriculture âgée de 45 ans s'est défenestrée du 7^e étage.» *Salam*, 27 avril 1993.

«Une femme de 57 ans s'est immolée en public dans la rue Khorroshdast de Téhéran.» *Keyhan*, 7 août 1993.

«Une femme de 52 ans s'est pendue.» *Abrar*, 27 octobre 1993.

«18 cas de suicide ont été enregistrés en 18 jours dans la seule province d'Ilam (sud-ouest de l'Iran).» *Agence IRNA*, 2 septembre 1993.

Et ce dernier week-end, on rapportait la mort survenue il y a dix jours, par immolation, d'une ex-professeuse de l'université, Homa Darabi.

La liste est longue et douloureuse. Problèmes familiaux, économiques, les humiliations subies par la femme, l'absence de protection légale, les mariages forcés, les répudiations injustifiées des premières épouses par les maris bigames, sont quelques-unes des causes de suicide répertoriées dans les journaux.

«Féministes cherchent partenaires... pour changer le monde»

Le progrès des femmes en statistiques

LIA LÉVESQUE de la Presse Canadienne

La Journée internationale des femmes, le 8 mars, est l'occasion de relire les statistiques pour mesurer les progrès réalisés par les femmes dans leur cheminement vers l'égalité.

En 1991, les Québécoises formaient 44,1 p. cent de la main-d'oeuvre totale et 41,7 p. cent de la main-d'oeuvre en chômage. Elles constituaient aussi 40,3 p. cent de la main-d'oeuvre à temps plein, mais 68,3 p. cent de la main-d'oeuvre à temps partiel.

Malgré les progrès accomplis dans la lutte pour l'équité salariale, les gains des travailleuses représentaient encore, en 1990, 62,3 p. cent de ceux des hommes et 68,5 p. cent pour les travailleuses à temps plein.

L'espérance de vie des femmes était de 80,5 ans en 1990 comparativement à 79,5 ans en 1986. Chez les hommes, cette espérance de vie atteignait 73,2 ans en 1990 et 72,1 ans en 1986.

Changer le monde

À l'occasion du 8 mars, le Conseil du statut de la femme a choisi un thème qui en fait sourire plus d'un: «Féministes cherchent partenaires... pour changer le monde».

Chaque année, le CSF propose un thème à tous les intéressés, les invitant à réfléchir plus longuement sur certains aspects de la condition de vie des femmes.

La présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Marie Lavigne, explique ce thème en trois volets. D'abord «Féministes», parce qu'il faut aborder «le malaise qui règne autour de l'étiquette» féministe. «Beaucoup de gens, même parmi ceux qui ne se perçoivent pas comme étant féministes, partagent le même idéal de justice sociale, d'égalité entre les êtres humains», affirmait-elle récemment.

Ensuite «cherchent partenai-



Mariame Radjavi, la Jeanne d'Arc musulmane.

«À défaut d'assainissement, en 15 ans de règne les Mollahs ont transformé le pays en un immense asile d'aliénés où les maladies mentales font bon ménage avec le sida et autres maladies honteuses attrapées souvent par le seigneur mâle. C'est une autre cause innovée des suicides des femmes», affirme une gynécologue iranienne. «Et, conclut-elle, le suicide par immolation est la forme la plus violente de contestation-purification. La femme iranienne se sent souillée physiquement et moralement. Être femme en Iran c'est être coupable.»

Rien d'étonnant. Forcés de reconnaître le taux élevé de personnes atteintes de sida, les Mollahs n'ont rien trouvé de mieux que promulguer une loi interdisant l'étude à l'étranger «source de mal», pour les filles «par essence propices à la corruption».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

«J'ai 14 ans. Ma mère est grabataire, mon père au chômage. J'ai quatre frères et sœurs. Si je quitte le droit chemin pour les nourrir, ce sera de leur faute.» «Leur», se réfère bien entendu aux dirigeants, l'accusation, rapportée par le très officiel journal *Jomhuri Eslami*, est d'une déshérence. Résultat: regain de la répression sous couvert de l'assainissement de la «sainte société islamique».

un grand L, aux côtés et au sein de l'opposition du Conseil national de la Résistance Iranienne (CNRI). Sorte de parlement en exil, le Conseil vient de nommer un gouvernement provisoire en exil avec une femme comme future présidente de la République, Mariame Radjavi.

Dans la quarantaine, Jeanne d'Arc musulmane selon des confrères américains, âme de la lutte féministe anti-mollah selon bon nombre des membres du Conseil, Mme Radjavi est sans nul doute une personnalité hors normes et peu commune. Avec à son actif plus de 20 ans d'activité politique au sein de l'organisation des Moudjahédines du peuple d'Iran (parti le plus important du CNRI), cette musulmane pratiquante est une scientifique (ingénieur en métallurgie) qui connaît et pratique la modernité dans son sens le plus noble.

Successivement première responsable de l'organisation des Moudjahédines et commandante en chef adjointe de l'ALNI (armée nationale de la libération de l'Iran, branche armée de la résistance), elle a su avec patience et intelligence libérer l'Iranienne traditionnelle et musulmane des pires de ses tabous sexistes voire sexuels pour en faire non seulement une égale de l'homme mais sa plus fidèle complice dans la lutte anti-mollah.

De par sa dimension humaine qu'elle dit puiser dans sa foi en l'islam véridique, elle a surtout su panser les blessures des plus meurtries d'entre elles. Intraîtable et agressive envers l'esprit khomeyniste, elle prêche le pardon pour ses suppôts crétinisés pourvu qu'ils soient désarmés. Mère d'une fillette de 12 ans, Mariame Radjavi ne jure que par l'amour pour sortir la mère-patrie du cercle infernal de la haine-répression.

C'est au nom de cette bataille — une fois la guerre gagnée — que Mariame Radjavi fait appel aux femmes. Sa voix semble entendue. Le CNRI compte aujourd'hui 235 membres dont 50 p. cent de femmes. Plusieurs femmes sont en charge des 18 commissions du Conseil, dont celle de la Condition féminine, de l'Éducation nationale, de l'Information, entre autres... Au sein du CNRI siègent également plusieurs haut commandantes de l'ALNI qui compte des milliers de combattantes.

Une charte

«Spécialistes, médecins, ingénieurs femmes, chanteuse d'opéra, peintre, écrivaine... Le parlement en exil de notre résistance n'a rien à envier à ceux des pays les plus développés», confie Mme Matine Daftari, chargée de la Commission de la femme. Dans la cinquantaine, cette belle aristocrate est également une résistante de longue date.

Brue du feu D' Mossadegh (premier ministre qui nationalisa le pétrole iranien dans les années 50), elle a combattu la dictature du Chah et fut un des membres fondateurs du CNRI. Elle ajoute: «Les clauses de la Charte du conseil ont été préparées méticuleusement durant ces longues années de lutte... Mais nous sommes

tout particulièrement fiers de celle concernant le statut de la femme.»

Cette charte stipule l'abrogation de toutes les lois khomeynistes dites «islamiques» concernant la femme et l'instauration de l'égalité des droits entre l'homme et la femme dans tous les secteurs d'activité socio-politique et économique ainsi que la liberté totale en matière de religion, de mariage, de divorce, de voyage. Des lois en matière de protection sociale devront en outre garantir le statut des mères de familles et des enfants.

Qu'en disent les Mollahs? Ils hurlent à l'hérésie et à l'apostasie, non sans trembler devant «leur moitié». La preuve, la riposte menaçante d'un officier de l'ambassade de la RI (République islamique) au journal jordanien *Al Rai* datée du 28 janvier dernier, suite à la publication d'un article du 25 janvier intitulé *Espoir pour la femme iranienne*. Faisant état des clauses progressistes de la charte du CNRI concernant le statut de la femme, le journaliste insiste sur la nomination de Mme Radjavi, iranienne musulmane et pratiquante, comme future présidente du gouvernement provisoire.

Or, selon Al Momen de l'ambassade, les clauses citées établissant l'égalité des droits et les libertés individuelles de la femme musulmane seraient anti-islamiques et contre la loi sacrée et immuable du Prophète. Moralité: le CNRI est composé «d'hérétiques et d'apostatés».

Et Al Momen d'affirmer que selon l'écriture sainte, la femme musulmane doit être sans aucune ambiguïté soumise à l'homme. «Elle ne doit pas même quitter sa maison sans l'autorisation de son tuteur (mari, père, etc.). Comble d'indignation, «comment pourrait-elle voyager seule?» Il en va de même, insiste-t-il, «de la liberté du choix vestimentaire, de la liberté de promiscuité avec des hommes, de la liberté du mariage ou du célibat, du choix du mari, et ainsi de suite».

Et le barbu de l'ambassade d'affirmer que «le saint Coran ordonne textuellement à la femme de se couvrir. Seuls les mains et le cercle du visage peuvent être visibles.» Le saint Coran ne permettrait «aucune promiscuité entre sexes opposés sauf...» L'énumération des insanités du plumitif est fastidieuse. Quant à sa «preuve irréfutable de la place exceptionnelle de la femme en Iran»: les neuf députées siégeant au Majlis (Parlement islamique), cela fait tristement sourire. Visibles, si non présentes, grâce à l'opacité inquiétante de leur tchador, elles se font féroceusement remettre à leur place dès qu'elles osent parler de lois (sans même parler de droit) spécifiques à la femme. Il n'y a de loi que l'islam.

Le 8 mars 1995 serait-il enfin la fin de cet intolérable état de fait? Le beau visage de Mariame Radjavi, passionaria orientale et musulmane, nous livre bien des secrets. Son regard clair et mélancolique est la mémoire vivante des mille et une nuit des supplices de l'Iranienne. Est-ce pour cela que son sourire éclatant chante d'ores et déjà le printemps de la liberté?

Quoi faire

Femmes en fête

ÉVÉNEMENTS POUR SOULIGNER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES:

● Grandes amoureuses sur la place publique

Mardi 8, de 10 h à 18 h: hall de la Place Ville-Marie, entrée rue University.

Le public est invité à l'inauguration de l'exposition «Les grandes amoureuses sur la place publique», en présence des 15 peintres et sculpteurs québécois du groupe Art Continu + L qui y participent.

Illustrant la superwoman et la mère porteuse, en passant par toutes les autres, cette exposition de quelque 50 oeuvres contemporaines se tient du 7 au 18 mars dans le hall de la Place Ville-Marie, et du 19 au 27 mars au Centre d'art Morency qui parraine l'événement (2180, rue de la Montagne). Tél.: 845-6442.

● Journée - portes ouvertes - et Remise du prix Simonne-Monet-Chartrand

Mardi 8 à compter de 10 h et prix à 15 h: Centre des femmes de Montréal, 3585, rue Saint-Urbain.

Journée - portes ouvertes - à compter de 10 h avec présentation des différents services à l'aide de sketches, jeux et vidéos, dîner en musique de 12 h à 13 h (apportez votre lunch).

Et, événement spécial, la remise du prix «Simonne Monet-Chartrand» à 15 h. Tél.: 842-1066.

● Il faut dire non à la violence

Mardi 8, à compter de 10 h: au Y des femmes, 1355, boul. René-Lévesque Ouest.

Le «Y» vous attend pour une journée «portes ouvertes» qui vous fera connaître son programme santé et bonne forme, et parallèlement parlera de l'ampleur de la violence faite aux femmes (vidéos, discussion...).

La fête se termine par un repas communautaire à 18 h (apportez un mets pour quatre personnes). Tél.: 866-9941.

● Une photo de vous s.v.p.

Mardi 8, de 12 h à 17 h 30: Centre des femmes d'ici et d'ailleurs, 7736, rue Saint-Denis.

Le centre invite toutes les femmes à sa journée qui se tiendra à la Maison d'Italie, 505 rue Jean-Talon Est de 12 h à 17 h 30. Jeux de connaissances, périodes de réflexion et de discussions, invitées spéciales qui parleront de la situation de la femme à travers le monde, divers témoignages. Pour agrémenter cette journée et lui donner un air de fête, partage de repas et spectacle amateur.

Marche, P.S. On vous demande d'apporter une photo de vous qui représente le mieux votre situation de femme ou qui vous décrit le plus... pour une fresque murale collective avec toutes les photos réunies, l'espace d'un après-midi.

Puis à 18 h, marche vers le centre (rue St-Denis) pour un 6 à 8 en fête. Tél.: 495-7728.

● Repenser la sécurité

Mardi 8, de 12 h à 14 h: Université de Montréal, salle K-500 du pavillon principal, 2900, boul. Édouard-Montpetit.

A 12 h, débat sur le thème «Repenser la sécurité», avec simulation sonore et visuelle, table ronde avec André Normandeau, criminologue, Micheline Dube, psychologue, et Marie-Josée Côté, auteure d'une recherche identifiant les zones perçues comme insécurisantes sur le campus, des membres du service bénévole de raccourcissement, etc. Témoignages également.

● De la guerre des sexes à la lutte amoureuse.

Mardi 8, de 13 h à 21 h: Concertation-femmes, 2005, rue Victor-Dore.

La fête commence par un vin et fromage; se continue avec un exposé sur l'histoire des sorcières à travers les siècles, et une conférence «De la guerre des sexes à la lutte amoureuse: les féminismes et les rapports hommes-femmes», avec Raymonde Lévesque, etc.

A 18 h 30, repas communautaire en fête (apportez quelque chose). Ensuite, monologue et lique d'improvisation. Confirmez votre présence au 336-3733.

● Confronter la violence domestique.

Mardi 8, de 13 h à 21 h 30: organisée par l'Auberge Shalom pour femmes, le Comité du statut de la femme du Congrès juif canadien, la Fédération des femmes de la fédération CJA, rendez-vous au 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine, accès par métro Côte Ste-Catherine, autobus 129.

On y soulignera la Journée des femmes par des ateliers, visionnement de vidéos, colloques, ainsi que discussion par un groupe d'expertes. L'entrée est gratuite, et un service de garderie disponible entre 13 h et 18 h pour les enfants de 2 à 12 ans. Accès aux fauteuils roulants. Marche. Suivi par une marche de solidarité des étudiants. Rens.: 345-2622.

● Bouffe, vin et témoignages

Le mardi 8, de 16 h à 21 h: Echange entre femmes de Saint-Laurent, 675, boul. Decarie, Saint-Laurent.

Le centre invite toutes les femmes à célébrer cette journée par une fête qui se déroulera au 2220, rue Patricia (sous-sol de l'église Notre-Dame de Bois-Franc). On demande à chacune d'apporter une part du buffet - sandwiches, fromages, fruits, crudités; vin, jus et café seront servis. Témoignages, jeux et musique, et repas. Coût: 5 \$. Réservez au 744-3513.

● J'ai des idées plein le chapeau

Mardi 8, à compter de 17 h 30: Centre des femmes de Laval, 70, rue Lahaie, Pont-Viau.

Le centre a placé cette journée sur le thème «J'ai des idées plein le chapeau» et invite les femmes à un souper partagé suivi de danse et d'animation. Chacune apporte son goûter et... met son chapeau! Tél.: 629-1991.

● Parlons de nos grand-mères

Mercredi 9, à 11 h 30: Carrefour des femmes de Saint-Leonard, 5420, rue Angévin.

Le mercredi 9 à 11 h 30, dîner-rencontre où l'on vous proposera un retour aux sources. Des femmes vous entretiendront de qui était leur grand-mère, qu'elles étaient leurs façons de vivre, leurs coutumes et leurs relations avec la famille. Gratuit pour les membres, 2 \$ pour les autres. Tél.: 722-6648.

Les femmes et le placement — page C1

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES



Les élèves de secondaire V de l'école Louise-Trichet étaient bien contentes d'apprendre que les filles sont plus fortes que les garçons. Louise-Trichet est l'une des deux seules écoles publiques non mixtes de la province. PHOTO JEAN GOUPIL, La Presse



MICHÈLE OUIMET

L'école, c'est l'affaire des filles

Un fossé si large qu'il risque de bouleverser la société

■ Les filles sont meilleures que les garçons à l'école: elles décrochent moins, étudient plus et obtiennent des notes nettement supérieures. En fait, le fossé séparant les garçons des filles est tellement important qu'il risque de bouleverser l'équilibre actuel de la société. Des chiffres? Dans les facultés contingentes de l'Université de Montréal, la où la demande est très forte et la sélection impitoyable, les filles dominent largement.

En 1975, par exemple, il y avait 334 filles (37 p. cent) inscrites en droit et 565 garçons. En 1993, la proportion s'est complètement inversée: il y a désormais 587 filles (63 p. cent) et 351 garçons.

On retrouve le même phénomène en médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, pharmacie, etc. La liste est longue.

Les femmes sont majoritaires partout au baccalauréat sauf en sciences appliquées (25 p. cent) et en sciences pures (47,2 p. cent) où elles talonnent sérieusement les garçons, indiquent les statistiques du ministère de l'Éducation (MEQ). Les femmes forment aussi la moitié des étudiants de maîtrise et 38 p. cent des inscrits au doctorat.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, il y a 57 femmes pour 43 hommes dans les universités. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, leur présence était marginale. En 1960, elles constituaient à peine 20 p. cent de la population universitaire.

Le Québec n'est pas un cas isolé. Cette tendance se retrouve à peu près dans tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les filles sont fortes à l'école. Très fortes.

Depuis 1977, c'est-à-dire depuis l'adoption de la charte québécoise des droits, les universités n'utilisent plus de critères d'admission discriminatoires. Elles se basent essentiellement sur la force du dossier scolaire et comme les filles ont de bien meilleures notes que les garçons, elles leur donnent magistralement le pion à peu près partout.

MICHÈLE OUIMET

■ Les filles sont meilleures que les garçons à l'école, mais il est inutile de sonder les profondeurs du cerveau pour trouver des explications.

Pourtant, le cerveau a un sexe, affirme Claude Paquette, neuro-psychologue à l'Hôtel-Dieu.

Les différences entre le cerveau des hommes et des femmes sont minimes mais significatives, pré-

FACULTÉ OU ÉCOLE	HOMMES		FEMMES	
	1975 (%)	1993 (%)	1975 (%)	1993 (%)
Arts et sciences	2333 (49,8)	3423 (41,2)	2354 (50,2)	4885 (58,8)
Droit	565 (62,9)	351 (37,4)	334 (37,1)	587 (62,6)
Éducation physique	178 (54,6)	219 (57,5)	148 (45,4)	162 (42,5)
Médecine	678 (47,6)	398 (26,4)	746 (52,4)	1110 (73,6)
Médecine dentaire	252 (76,6)	147 (42,9)	77 (23,4)	196 (57,1)
Médecine vétérinaire	186 (72,1)	75 (26,5)	72 (27,9)	208 (73,5)
Optométrie	63 (51,6)	44 (27,5)	59 (48,4)	116 (72,5)
Pharmacie	218 (47,4)	168 (34,3)	242 (52,6)	322 (65,7)
HEC	1152 (80,1)	1237 (49,6)	286 (19,9)	1255 (50,4)
Polytechnique	1758 (95,6)	2407 (78,5)	81 (4,4)	660 (21,5)
Total	8054 (59,2)	9562 (44,6)	5546 (40,8)	11895 (55,4)

Source: Université de Montréal

Infographie La Presse

% de réussite	Sc. de la nature		Sc. humaines		Arts		Lettres	
	G	F	G	F	G	F	G	F
À 100%	55,9	58,6	29,0	45,1	26,2	42,6	25,4	39,7
50% ou moins	16,7	9,8	37,4	21,1	34,4	20,5	44,9	27,5

Source: ministère de l'Éducation du Québec

Infographie La Presse

1960: 20%
1972: 40%
1980: 50%
1992: 57%

Source: Conseil supérieur de l'éducation

Infographie La Presse

	GARÇONS	FILLES
1980:	46,7%	53,3%
1992:	42,9%	57,1%

Source: ministère de l'Éducation

Infographie La Presse

«Autrefois, on ne faisait pas de place aux filles et aujourd'hui, les garçons sont évacués, explique le directeur des admissions de l'Université de Montréal, Fernand Boucher. Les garçons décrochent plus et ils sont de plus en plus absents des programmes universitaires. Que vont-ils devenir?»

«Où sont les gars, demande de son côté le directeur du Service régional d'admission de Montréal (SRAM), Jean-Pierre Bergeron? Ils doublent, ils accusent un retard scolaire et ils sont plus présents dans le secteur professionnel.»

Non seulement les filles sont-elles plus fortes que les garçons, mais elles sont aussi plus présentes dans le réseau scolaire. Selon le SRAM, 54,5 p. cent des filles de 17 ans au Québec étaient inscrites dans un cégep en septembre 1992, comparé à seulement 38,6 p. cent des garçons du même âge. L'écart est énorme et inquiète.

«Les gars vont vivre au prochain millénaire et ils n'auront pas la formation nécessaire pour bien gagner leur vie, affirme Pierre DePastillé, secrétaire général au SRAM. Les hommes et les femmes de cette génération ne seront pas sur la même longueur d'ondes. Ça risque de devenir un problème social.»

L'écart entre les garçons et les filles se creuse très vite. Dès la fin du primaire, il y a 10 points de différence en faveur des filles, soutient Pierrette Bouchard, professeure à l'Université Laval et membre du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES).

«Quand on a un mauvais départ au primaire, ça se perpétue», précise le psychologue, Charles E. Caouette.

Les garçons doublent plus que les filles (9 p. cent des gars doublent, comparé à 5,7 p. cent des filles) et ils décrochent plus (deux décrocheurs sur trois sont des garçons). Ils se retrouvent massivement dans les classes qui regroupent les élèves en difficultés d'apprentissage (à la Commission scolaire des Mille-Îles, par exemple, il y a deux garçons pour une fille dans ces classes).

Les filles obtiennent aussi des résultats nettement supérieurs à ceux des garçons. Au test de français que le MEQ fait passer à chaque année aux cégepiens qui veulent s'inscrire à l'université, les différences entre les filles et les garçons sont étonnantes: 61 p. cent des filles réussissent l'examen, comparé à 47 p. cent pour les garçons. Un écart de 14 points qui confond les pédagogues.

«L'écart est significatif car il existe une corrélation très forte entre ces résultats et le dossier scolaire», précise Yvon Bousquet, chargé de recherche à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). En fait, quand on est bon en français, on est bon à peu près partout.

D'ailleurs, les filles réussissent leurs cours au cégep dans une proportion beaucoup plus importante que les garçons, dit le MEQ. Plus troublant encore, à dossier scolaire égal au secondaire, les filles ont des performances académiques supérieures au cégep.

Bref, les garçons ont une sacrée côte à remonter.

Un univers féminin?

«À la petite école, les gars ont des modèles presque exclusivement féminins, explique le président du Conseil supérieur de l'éducation, Robert Bisailon. Ils ont l'impression que la scolarité, c'est une affaire de filles.»

Au primaire, 85 p. cent des enseignants sont des femmes. Cette proportion grimpe à 98 p. cent au préscolaire.

«Le style de l'organisation académique favorise les filles, croit le psychologue Charles E. Caouette. Elles sont plus dociles, leurs cahiers sont plus propres et elles

dérangent moins. Les garçons ont une approche moins raffinée, plus garçochee et la pédagogie fait appel au raffinement. Les garçons contestent plus. Ils jouent moins la «game».

Dans les écoles alternatives, poursuit-il, les garçons réussissent aussi bien que les filles parce que chacun apprend à sa façon. Les garçons ne sont donc pas pénalisés.

«L'école est un lieu d'apprentissage de la conformité et de la docilité et ça colle mieux avec l'univers féminin», croit aussi Michel Claes, psychologue et professeur à l'Université de Montréal.

Pierrette Bouchard n'est pas d'accord. «On voit la réussite des filles comme de la docilité, voire de la servilité. C'est faux. Elles sont tout simplement responsables. Elles sont plus autonomes, plus concentrées, plus auto-disciplinées, elles écoutent en classe et elles font leurs devoirs. Si elles n'ont pas compris, elles posent des questions et elles s'informent.»

Les recherches indiquent d'ailleurs que les filles aiment l'école, ajoute-t-elle. Du moins, plus que les garçons. Lorsque l'on demande aux filles à quel mot elles associent l'école, elles répondent: apprendre, écouter, découvrir, alors

que les garçons disent: obligation, interdiction, ennui.

«On apprend aux garçons à avoir peu de maîtrise de soi, poursuit Pierrette Bouchard. Ils ne gèrent pas leur comportement. Ils chahutent, dérangent, défient l'autorité, envoient promener leurs professeurs et ils sont alors considérés comme des héros par leurs pairs. Ça fait partie de leur culture.»

«Les conduites inadéquates des garçons sont implicitement encouragées, affirme Manon Théoret, professeur en psychopédagogie à l'Université de Montréal. S'ils veulent être sous les feux de la rampe, ils dérangent. Et ça s'accumule: ils réussissent mal, ont des échecs et finalement, ils deviennent des candidats au décrochage.»

On fait quoi?

L'écart entre les garçons et les filles est trop important pour qu'il n'y ait pas de conséquences, croit Robert Bisailon.

«J'ai peur d'un ressac, dit-il. Les hommes ont toujours eu le pouvoir et là, ce sont les femmes qui vont obtenir les bonnes places et elles vont les avoir eues sur la seule base de leurs efforts. Les hommes pourraient réagir avec violence. Si la réussite est associée aux femmes et l'échec aux gars, on aura une société cassée en deux et ce n'est pas souhaitable.»

Les universités ont créé un effet pervers en se basant presque exclusivement sur la force du dossier scolaire pour sélectionner les élèves dans les facultés, croit Fernand Boucher. «Sous les apparences de l'égalité, on a créé un clivage important entre les filles et les garçons, affirme-t-il. Est-ce qu'on ne devrait pas adopter une règle proportionnelle afin de rétablir l'équilibre?»

«On va se retrouver avec un surplus disproportionné de filles dans les professions, dit de son côté Charles E. Caouette. C'est un renversement complet.»

Faudra-t-il adopter un programme d'accès à l'égalité pour les hommes?

Un instant, répond Pierrette Bouchard. «On n'a vraiment pas de mémoire historique. Ça fait à peine trente ans que les femmes se scolarisent, rappelle-t-elle. Un gars qui a un secondaire V se trouve plus facilement du travail qu'une fille qui a un baccalauréat. Les craintes des hommes ne sont pas fondées. Il y a une peur sexiste en arrière de tout ça.»

Hommes et femmes ont des habiletés mentales différentes

cise-t-elle. Les hommes possèdent une meilleure perception en trois dimensions et s'orientent plus facilement dans l'espace. Ils ont plus de facilité pour lire les cartes routières, par exemple.

Par contre, les femmes excellent dans les tâches verbales. «Elles donnent plus facilement des définitions, explique Claude Paquette. Les femmes sont meilleures que les hommes lorsqu'on leur demande de dire le plus de mots possibles qui commencent par la lettre F en une minute. Elles

ont un dictionnaire mental plus grand.»

Les hommes et les femmes possèdent donc des habiletés mentales différentes. Les femmes, par exemple, situent mieux les objets dans l'espace. «On dessine 15 objets sur une feuille et on demande aux gens de les mémoriser, dit Mme Paquette. Puis on leur présente une autre feuille où les 15 objets ont été mélangés à 15 autres. Les femmes ont plus de facilité pour retracer les 15 objets initiaux et indiquer où ils étaient d'abord situés.»

«On pourrait croire que ces études confirment les préjugés, c'est-à-dire que les hommes font de bons architectes et de bons ingénieurs et que les femmes sont de grandes bavardes», souligne Mme Paquette.

Différences anatomiques

Il existe aussi des différences anatomiques minimes entre le cerveau des hommes et des femmes.

L'hypothalamus, siège des comportements instinctifs (manger,

boire, se reproduire), est plus petit chez la femme. Par contre, le corps calleux, c'est-à-dire le câble qui relie les hémisphères droit et gauche du cerveau, est plus gros chez la femme. Il existe donc une meilleure communication entre les hémisphères ce qui peut expliquer les habiletés verbales féminines.

À l'école primaire, souligne Mme Paquette, la lecture et l'écriture sont deux éléments très importants et comme les filles sont favorisées au niveau du langage,

elles sont meilleures que les garçons.

Par contre, il n'existe aucune différence entre les hommes et les femmes dans les résultats des tests de quotient intellectuel, précise Claude Paquette.

Il ne faut donc pas faire d'équation entre la performance scolaire et l'intelligence. Le Dr M.I. Bottez, neurologue à l'Hôtel-Dieu, rappelle d'ailleurs que la plupart des prix Nobel étaient de vrais cancrès à l'école.

La présence de policiers en cour coûte cher à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire Gilles Vaillancourt a reçu, hier soir, avec intérêt le rapport annuel du vérificateur général, tout en précisant que la gestion de la justice est responsable des coûts exorbitants au service de la police de Laval.

Il a souligné que c'est le directeur de la police de Laval, Jean Marc-Aurèle, qui a demandé au bureau du vérificateur interne de se pencher sur les heures de temps supplémentaire payées à certains policiers, principalement lorsqu'ils vont témoigner devant les tribunaux.

M. Vaillancourt a aussi mentionné que la Ville avait déjà sensibilisé les autorités compétentes sur les coûts qu'engendrent l'attente des policiers devant témoigner en cour. «Nous espérons, ajoute-t-il, qu'elles répondront favorablement à nos représentations dans un avenir rapproché.»

Pour ce qui est de l'ensemble du rapport déposé devant le conseil municipal, hier soir, M. Vaillancourt précise qu'il accueille avec beaucoup d'inté-

rêt les suivis qui sont effectués sur les recommandations formulées.

Il considère ce document comme un guide pour l'administration, tout en étant un excellent outil de travail pour les directeurs de services.

Dans la presque totalité des services municipaux, le bureau du vérificateur a noté un contrôle insuffisant de tous les aspects touchant la question monétaire; comme la facturation, la perception, les inspections, le contrôle des camions aux dépôts à neige, l'encaissement de chèques en retard.

Pour revenir sur la police, le président de la Fraternité des policiers de Laval, André Nadon, attribue lui aussi à l'administration de la justice le fait que des policiers doivent attendre beaucoup lorsqu'ils se rendent au palais de justice ou en cour municipale. «Une cause judiciaire est toujours fixée en relation avec l'accusé et la disponibilité de la cour, du juge et des avocats. La police passe en dernier, ce qui veut dire qu'il doit souvent perdre une journée de congé pour aller en cour. Nous avons aussi fait des revendications auprès du ministère de la Justice», a conclu M. Nadon.

Montréal songe à privatiser l'aqueduc

Le maire Doré croit qu'on pourrait ainsi moderniser le réseau

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal étudie la possibilité de privatiser ses installations de production et de distribution d'eau potable dans le cadre d'un projet qui permettrait également de moderniser son réseau d'aqueduc.

Loin de nier l'information, le maire Jean Doré a expliqué hier soir, au cours de la séance du conseil municipal, pourquoi une entente avec le secteur privé serait souhaitable. «Environ 280 kilomètres du réseau d'aqueduc, soit la distance entre Montréal et Québec, ont plus de 80 ans et nous ne pourrions le refaire au complet sans augmenter l'endettement de la Ville», a-t-il répondu au chef de l'opposition officielle, Sam Boskey.

Le programme fédéral des infrastructures permettra «d'accélérer le rattrapage», mais sera loin de suffire à corriger «l'état de délabrement dans lequel se trouve le réseau à cause de la négligence de l'administration précédente».

«Dans le contexte actuel de contraintes budgétaires et fiscales et dans l'environnement de la gestion à la Ville de Montréal, d'ajouter M. Doré, des équipes de travail réfléchissent sur la façon de faire face aux défis de l'avenir dans ce dossier. Les hypothèses sont sur la table, font l'objet d'un examen mais aucune n'a encore été retenue», a-t-il poursuivi.

Cet examen s'inscrit dans le cadre d'une «réévaluation de toutes les actions menées par la Ville» et qui s'est traduite par les ententes avec l'UPA sur la gestion des marchés publics et avec la Chambre de commerce sur celle du stationnement.

La responsable de l'île Notre-Dame au comité exécutif, Thérèse Daviau, a encore une fois éludé les questions sur le Dinosaurium. Le conseiller indépendant Sammy Forcillo lui demandait s'il était exact que les travaux qui doivent transformer le pavillon du Québec en Dinosaurium d'ici au 15 mai n'avançaient pas.



PHOTO La Presse

Un enterrement de première classe

Environ 125 sympathisants de l'Association des propriétaires de bâtiments commerciaux du Québec, présidée par Peter Sergakis, et quelques «bêrets blancs» ont enterré à leur façon hier soir la surtaxe et l'administration actuelle, lors d'une manifestation devant l'hôtel de ville.

Du stationnement... à la chaise

Associated Press
DORMONT, Pennsylvanie

La police de Dormont, dans la banlieue de Pittsburg, a passé le week-end à contrôler rue par rue les places de stationnement de cette ville de 11 000 habitants et à enlever pour les mettre en «fourrière» les chaises placées par des

habitants sur les emplacements qu'ils avaient soigneusement débarrassés de la neige.

De nombreux habitants de cette ville, après avoir déneigé un emplacement, y avaient placé des chaises pour le réserver. Mais, après six bagarres contre des automobilistes un peu profiteurs, la police les a fait enlever. Explication: les gens occupent ainsi 24 heures par jour une place simple-

ment pour pouvoir se garer quand ils le veulent. Beaucoup de gens se plaignent de n'avoir pas pu trouver d'emplacement dans leur propre rue.

Les chaises enlevées ont été marquées et regroupées. Les résidents ont pu aller les chercher. Ils ont assez mal pris la chose. Pour l'un d'eux, «ce n'est pas juste pour les gens qui ont passé du temps à ôter toute cette neige».

Action Montréal s'est défait de Michel Pallascio afin d'éviter toute confusion dans le public

JULES BELIVEAU

C'est pour s'éviter des problèmes de perception dans l'opinion publique que de chef d'Action Montréal, Claude Beauchamp, a demandé et obtenu que l'ancien président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), l'avocat Michel Pallascio, démissionne du comité provisoire de direction de son parti politique municipal.

Le responsable des communications d'Action Montréal, Ivanhoe Beaulieu, a indiqué hier à La Presse que l'association entre M. Beauchamp et M. Pallascio a été de très courte durée. «M. Pallascio s'est joint au comité provisoire de direction d'Action Montréal lors de sa formation le 10 février pour en démissionner environ une semaine plus tard à la demande de M. Beauchamp», a dit M. Beaulieu.

Joint hier à son bureau, M. Pallascio a refusé de fournir la moindre information sur cette affaire, soulignant qu'il préférerait laisser à M. Beauchamp ou à son équipe le soin d'expliquer ce qui s'est passé.

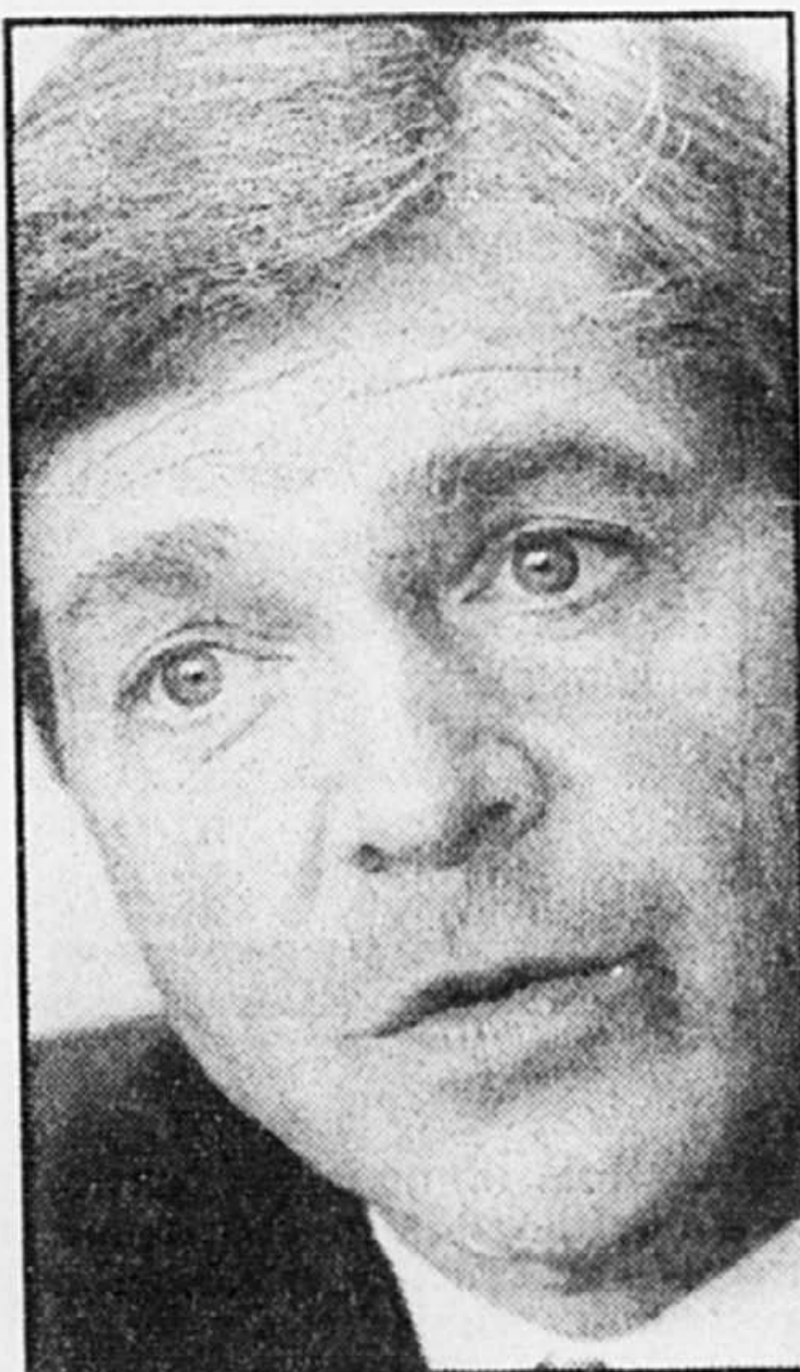
Selon M. Beaulieu, ce n'est qu'après avoir demandé à M. Pallascio de se joindre au comité provisoire de direction de son parti pour l'aider à en rédiger les statuts et règlements que le chef



Michel Pallascio

d'Action Montréal se serait rendu compte que la présence dans son entourage de l'ancien président de la CECM soulevait certaines interrogations dans l'opinion publique.

On se souvient que, alors qu'il était encore président de la CECM et président du Mouve-



Claude Beauchamp

ment scolaire confessionnel, M. Pallascio avait créé un certain émoi lorsqu'il avait recommandé que le Québec privilégie les candidats à l'immigration partageant les valeurs judéo-chrétiennes.

M. Beaulieu a précisé que M. Pallascio, mais surtout M. Beauchamp, ont rapidement compris qu'«une certaine confusion

s'était établie» dans l'esprit des gens entre des positions défendues autrefois par l'ancien président de la CECM notamment sur la confessionnalité scolaire et des dossiers touchant la politique municipale. «Au fond, a confié M. Beaulieu, cette espèce de confusion était d'une certaine façon préjudiciable à Action Montréal.»

Le responsable des communications d'Action Montréal a paru regretter que la formation politique dirigée par M. Beauchamp ait dû se priver des services de M. Pallascio. «Cet homme, a-t-il dit, est un avocat compétent qui a déjà une expérience dans la rédaction de statuts et règlements. Il est aussi un Montréalais ayant à cœur l'avenir de sa ville et qui était prêt à y travailler.»

M. Beaulieu a toutefois reconnu spontanément que la direction d'Action Montréal avait fait preuve d'une certaine candeur en croyant que la masse des électeurs pouvait dissocier les idées soutenues par l'ancien président de la CECM et son intérêt pour la politique municipale. «Nous n'avons absolument pas soupçonné que des positions défendues dans un champ d'activités sociales qui s'appelle une commission scolaire aurait une espèce de glissement sur la scène de la politique municipale, a-t-il dit. Alors dans ce sens-là, c'est vrai que c'est peut-être une forme de candeur.»

Ah!

LES CHANCEUX

ILS SONT INVITÉS AU THÉÂTRE...

ÉLISE GUILBAULT dans

ANDROMAQUE

de JEAN RACINE Mise en scène de LORRAINE PINTAL

théâtre du nouveau monde

Chaque jour, jusqu'au 12 mars inclusivement, quinze abonnés chanceux de La Presse recevront une paire de billets pour assister à la pièce «ANDROMAQUE», au TNM!

Voici les chanceux d'aujourd'hui :

M. Nguyen de Shawinigan	no 200041N00
Mme Blais de Trois-Rivières Ouest	no 200505800
M. Bélisle de Saint-Mathias	no 210588800
Mme Boivin de Blainville	no 210701828
M. Lauzon de Saint-Antoine-des-Laurentides	no 210784109
M. Lafleur de Pointe-Claire	no 210980108
Mme Choinière de Montréal	no 212300C02
Mme Martin de Sainte-Anne-de-Bellevue	no 215555M00
M. Razotte de Montréal	no 234305R02
M. Fierens de Sainte-Thérèse	no 243021F00
Mme Maril de Valleyfield	no 272060M06
Mme Uhlen de Saint-Bruno	no 286527U00
Mme Cormois de Saint-Bruno	no 286535C06
M. Richard de Montréal	no 203999R00
Mme Arsenault de Montréal	no 210192A02

*La valeur totale des prix offerts est de 5200 \$.
Les règlements du concours sont disponibles à La Presse.
Les personnes gagnantes devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leurs billets.

Pour participer, il suffit de s'abonner à

La Presse

285-6911

LIQUIDATION DE 3 LINCOLN 94

TOWN CAR
Signature 1994 neuve
35 986\$

● Système antivol ● Chargeur de disques compacts ● Différentiel antipatinage
● Toit en vinyle «Carecraft» présidentiel
● Roues en aluminium ● Sièges en cuir ● Enjoliveurs d'ailes
● 2 coussins gonflables
● Et plus de 60 autres équipements
Stock # 45008

MARK VIII
1994 NEUVE
40 975\$

● Intérieur en cuir ● 2 coussins gonflables ● Climatiseur sans CFC
● Traction assistée électroniquement
● Ouverture sans clef
● Suspension à air
Stock # 45011

CONTINENTAL
NEUVE 1994
35 981\$

● Toit ouvrant électrique
● Sièges baquets en cuir
● Chargeur de disques compacts
● Roues en aluminium
● Et plusieurs autres équipements
Stock # 45012

50 VOITURES DE COURTOISIE DISPONIBLES

Circuit

MERCURY

Ford CIBC

SERVICE OUVERT JUSQU'À 2h30 AM

Premier arrivé Premier servi

6300, HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL-NORD 325-4700

André Pratte



Pas dans ma rue (2)

Le patron de Longue-Pointe Chrysler Gilles Ferland était tout fier de me montrer la maquette de son nouveau garage. Un édifice de verre teinté et de briques blanches, entouré d'arbres: «On va faire quelque chose de bien!»

Mais l'enthousiasme corsé du vendeur d'autos a tourné au vinaigre lorsque j'ai montré du doigt un petit bloc gris, posé par le maquettiste à quelques centimètres du garage de rêve. «Et ça, c'est la maison de Mme Di Raddo? ai-je demandé innocemment.

— Elle, là! Elle, là! s'est tout de suite emportée mon hôte. Si elle continue, j'te le dit, j'vas l'acheter! Qu'elle me sorte l'évaluation de sa maison, j'vas y donner!»

Son jeune vice-président Marc Lavigne a eu beau essayer de le calmer, rien à faire: avant de quitter pour la fin de semaine, son manteau de vison sur le dos, le boss avait besoin de se vider le coeur: «Ça fait cinq ans qu'on travaille sur ce projet-là, j'commence à être écoeuré! Combien de personnes j'vas faire travailler? Combien ça va faire de taxes pour la ville? Mais le monde regarde pas ça!»

Le projet chéri de M. Ferland, c'est de déménager son garage, actuellement situé à St-Leonard, de l'autre côté du boulevard Langelier, sur un ancien dépôt appartenant à la Ville de Montréal. Pour l'homme d'affaires, il s'agit d'une occasion en or: un terrain pas cher, situé tout près de la bâtisse qu'il loue depuis six ans, une transaction qui lui permettra de devenir propriétaire d'un garage ultra-moderne. Pour Montréal aussi, c'est une occasion inespérée: un acheteur pour un terrain dont personne ne voulait, de nouveaux revenus fonciers de 175000\$.

De son duplex, rue Belanger, Mme Antoinette Di Raddo regarde l'immense terrain vague qui borde sa cour. Elle imagine sans mal à quoi ressemblera le lieu quand M. Ferland y aura construit son garage: voitures a perte de vue, odeurs d'essence et de peinture, poussière, bruit, éclairage violent. «On paie très cher de taxes ici, mais on a quelque chose de spécial. Si on construit ce garage, on nous enlèvera notre qualité de vie!», affirme cette dame qui, avec quelques voisins, se bat contre le déménagement de Longue-Pointe Chrysler depuis l'automne.

Comme les gens de Notre-Dame-de-Grâce qui protestent contre la construction de condos à Benny Farm, comme les habitants du Vieux-Montréal qui s'élèvent contre le déménagement du Festival de l'humour dans le Vieux-Port, les résidents des rues Belanger et Jean-Milot ont peur. Peur de voir leur vie bouleversée, peur de voir leur confort bousculé. Aucune parole ne les rassurera, aucun compromis ne les apaisera.

Au début, Mme Di Raddo avait raison d'être inquiète. Parce que ses inquiétudes étaient justifiées, et parce qu'elle s'est battue, la Ville a exigé de Gilles Ferland toutes sortes de modifications à son projet. Ainsi, un talus de 30 pieds de large et de huit pieds de haut, agrémenté d'arbres mûrs, séparera le nouvel édifice des propriétés voisines. «Le garage sera invisible du secteur résidentiel, jure l'urbaniste de la Ville Martin Gaulin-Gendreau. Actuellement, les gens voient un terrain vague; lorsque le tout sera complet, ils verront une forêt.»

Le bruit, les odeurs, la poussière? Il suffit de se promener autour de l'actuel garage de Longue-Pointe Chrysler pour comprendre que les craintes des résidents ne sont pas fondées. Le terrain est propre, aucune odeur ne se dégage des cheminées, et l'endroit est parfaitement calme. La Ville a quand même exigé une étude sur le bruit, une autre sur la circulation, une autre encore sur l'éclairage, à la lumière desquelles elle pourrait exiger d'autres changements au projet.

«Toutes les mesures qu'ils proposent, c'est comme nous dire qu'avant de nous couper le cou, on va nous anesthésier», rétorque un résident. Aveuglés par la peur, Mme Di Raddo et ses voisins ne se rendent pas compte que leur lutte a déjà porté fruit, que leur quartier sera plus beau après la construction du nouveau commerce qu'aujourd'hui.

Ce qui m'amène à vous parler du cardinal de Retz. Ayant vécu au XVIIème siècle, il n'a jamais circulé en Chrysler, ni habité un duplex. Mais il a écrit une phrase qui s'applique parfaitement à l'homo propriétaire d'aujourd'hui: «De toutes les passions, la peur est celle qui affaiblit le plus le jugement.»

Les pompiers de Laval ont le feu...

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les pompiers de Laval ont le feu contre leur état-major et demande à l'administration municipale d'intervenir rapidement pour mettre fin à la détérioration de leur qualité de vie au travail et aux «vendettas».

Le président de l'Association des pompiers de Laval, Mario Prevost, a profité de l'assemblée mensuelle du conseil municipal hier soir pour déposer deux pétitions et une mise en demeure adressée à l'assistant-directeur de ce service municipal, Pierre Courville.

En premier lieu, le leader syndical des quelque 190 pompiers lavallois a fait état d'une pétition signée en 1987 — à la suite de la nomination d'Alain Vaillancourt au poste d'assistant-directeur-interim du Service des incendies — dénonçant particulièrement les conditions de travail.

M. Prevost a expliqué qu'il en avait informé le maire de l'époque, Claude Lefebvre, tout en lui demandant d'intervenir.

En réponse à une question du maire Gilles Vaillancourt, le chef syndical a mentionné que la pétition n'avait pas été remise à M. Lefebvre, mais qu'il l'avait lue.

MM. Alain et Gilles Vaillancourt sont deux frères.

Dans un deuxième temps, M. Prevost a présenté une nouvelle pétition qui est actuellement en circulation les pompiers; 157 y ont déjà apposé leur signature.

Une partie du préambule de la requête se lit comme suit: «Depuis sept ans, cette malheureuse situation (détérioration de la qualité de vie au travail) n'a jamais cessé de se dégrader. Bien plus, les violations de convention collective, les abus de pouvoir, les ingérences de l'administration du Service des incendies, les agissements frisant la malversation ne se sont qu'accrochées.»

On mentionne aussi que cette même administration, aujourd'hui sous le règne d'Alain Vaillancourt, maintenant directeur, n'a su qu'instaurer et entretenir

un climat de vengeance, de terreur et de méfiance à l'endroit du personnel.

Pour ce qui est de la mise en demeure à l'endroit de M. Courville, elle a été émise à la suite d'une directive qu'il a émise disant qu'en l'absence d'un lieutenant, il n'y aura plus aucun officier responsable à la caserne.

«Votre façon d'agir, écrit l'avocat de l'Association, est tout à fait en contravention de la convention collective et constitue une insouciance totale dérogée à l'égard de la sécurité des pompiers ainsi que des citoyens et citoyennes de Ville de Laval.»

Il est aussi écrit que l'Associ-

tion tiendra responsable la Ville et M. Courville de tout incident et ce, quelles qu'en soient la nature et la gravité, qui seront imputables à la décision du 4 mars.

Le maire Vaillancourt a souligné au président du syndicat qu'il se devait de rencontrer le directeur général de la ville pour lui expliquer ses griefs. «Nous appuyons à 150 p. cent la direction générale et je pense qu'il est possible d'y trouver des ententes», a ajouté le maire.

Avant de se retirer, M. Prevost a ajouté que tout le dossier serait dévoilé sur la place publique si jamais rien n'est fait pour améliorer le climat de travail des sapeurs.

Au Québec, Roger St-Hilaire



Le vrai visage de la vente stratégique depuis 20 ans

Vendeurs, représentants, conseillers, gérants de vente...

Vous voulez vendre?

Vous augmenterez vos ventes, vos revenus et vous accroîtrez votre clientèle en apprenant comment conclure vos ventes, répondre aux objections, planifier votre temps, justifier vos prix et prospecter.

QUEBEC 24-25 MARS
MONTREAL 28-29 MARS
QUEBEC 18-19 AVRIL
MONTREAL 21-22 AVRIL



COURS DE VENTE
ROGER ST-HILAIRE

(418) 626-7498
région de Québec
1-800-463-7246
partout en province

Inscrivez-vous :

(418) 626-6264
télécopieur

Visa et MasterCard acceptées

Informez-vous sur nos séminaires de gerance de vente, nos séminaires privés et nos conférences.

RENAISSANCE

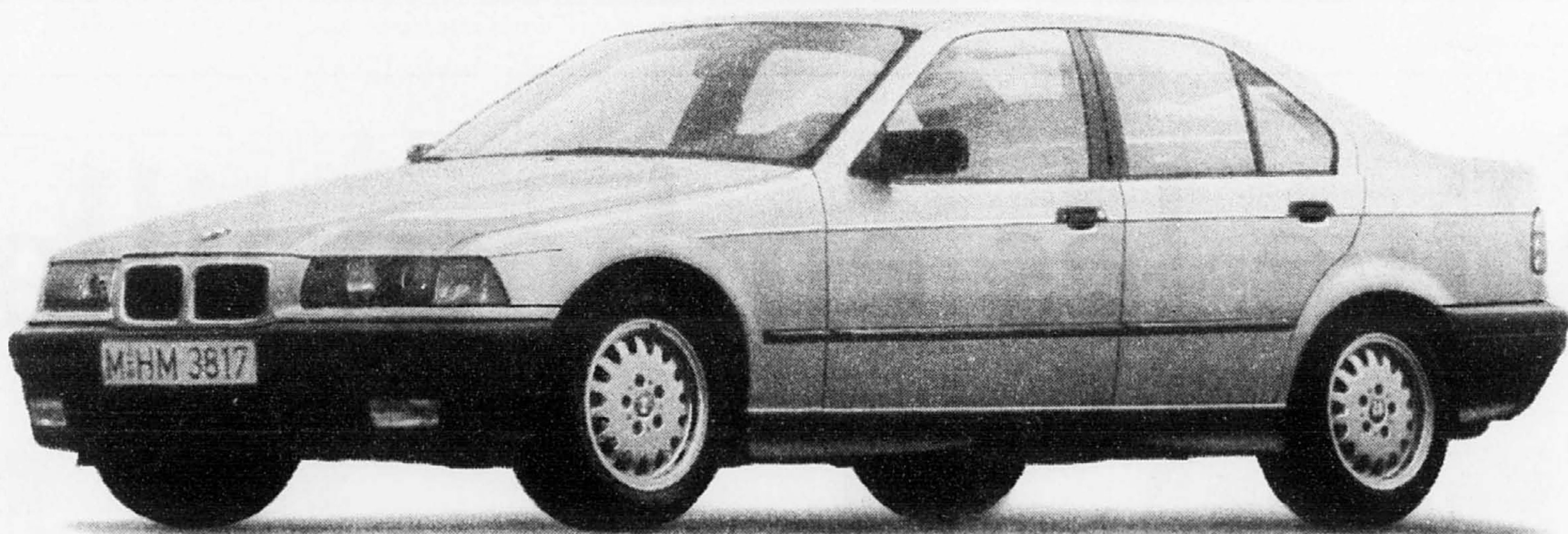
**L'ÉVÈNEMENT
REMODELAGE DE BIJOUX
25 % DE RABAIS**

Transformez votre ancien bijou en une pièce à couper le souffle. Profitez de l'évènement Birks de remodelage de bijoux, pour choisir une nouvelle monture parmi notre vaste collection. Prenez rendez-vous dès aujourd'hui à votre magasin Birks.

DATES ET LIEUX DE L'ÉVÈNEMENT

Samedi, le 12 mars au Centre Fairview Pointe Claire, 697-5180
Vendredi, le 18 mars au Mail Champlain, 465-3350
Samedi, le 19 mars au Carrefour Laval, 688-3431
Vendredi, le 1^{er} avril aux Promenades St-Bruno, 461-0011
Samedi, le 2 avril au Centre Rockland, 341-5426
Mercredi, le 6 avril et jeudi le 7 avril au 1240, Carré Phillips, 397-2511

BIRKS



BMW 318i
448\$
par mois

Profitez du programme Prêt-rachat Royal® et roulez en BMW 318i, 94 pour 448\$ par mois. Vous avez bien lu! 448\$ par mois. À ce prix là, c'est l'équivalent de la TPS* que vous économisez, soit 2000\$ (programme TPS février et mars 1994). Ça, c'est une offre à ne pas refuser. Mais faites vite. Elles vont partir très rapidement. Voyez sans tarder l'un des 4 concessionnaires BMW du Grand Montréal. Et n'oubliez pas que cette offre est limitée à une par client.

LIMITE 1 PAR CLIENT

Montants établis pour la location du modèle de base de la 318i, avec les options groupe 1 comprenant: air climatisé, sonorisation supérieure, phares antibrouillards et precablage pour lecteur laser. Bail de 48 mois avec option d'achat de 9 780\$. 24 000 km par an gratuits. Dépôt de 2 500\$. Cette offre exclut toute autre offre actuellement en cours. Elle prend fin le 31 mars 1994 et le véhicule doit être livré avant cette date. Taxes et transport en sus. *Calculée sur le modèle de base.

*Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Les concessionnaires BMW du Grand Montréal sont des utilisateurs autorisés.



Montréal
Canbec Automobiles Inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto Inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/MTI 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert Inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard, Rive Sud 445-4555
Montréal 875-4415

Compressions budgétaires: la CÉCM était fermée hier

Presse Canadienne

Les écoles de la CÉCM ont été fermées pour une deuxième fois, hier, dans la foulée des compressions de salaires qui touchent les enseignants et diverses catégories d'employés de l'État.

Tous les professeurs à travers le Québec ont connu ou connaîtront d'ici le 31 mars deux journées pédagogiques non payées. L'État veut ainsi récupérer l'équivalent de un p. cent de la masse salariale chez l'ensemble des employés de l'État, dont les enseignants.

La Commission des écoles catholiques de Montréal avait fermé ses écoles une première fois le 28 janvier dernier.

Dans le milieu de l'éduca-

tion, ces journées de congé non payé sont puisées à même la banque de journées pédagogiques annuelles. Il appartient à chaque commission scolaire d'en choisir les dates, d'ici le 31 mars.

Pour la première de ces deux journées non payées, l'Alliance des professeurs de Montréal avait manifesté son mécontentement en cherchant à sensibiliser le public.

Pour la seconde journée hier, des visites étaient faites aux députés et ministres libéraux Jacques Chagnon (Éducation), Christos Sirros, André Vallerand et Violette Trépanier, ainsi qu'au chef de l'opposition officielle Jacques Parizeau.

Un Forum de la solidarité sociale samedi, en même temps que le congrès du Parti libéral

Presse Canadienne

L'Assemblée des évêques, la Fédération des femmes du Québec, des retraités et des gens du milieu rural se joindront aux centrales syndicales, le 12 mars, pour tenir le Forum de la solidarité sociale.

Plus de 1000 représentants de groupes communautaires, syndicaux et sociaux sont attendus à ce que les parrains de l'événement désignent comme « une première dans les annales québécoises ».

Le 12 mars coïncide avec la tenue du congrès du Parti libéral du Québec, à quelques pas de là, au Palais des congrès de Montréal.

Le Forum de la solidarité sociale se tiendra toute la journée samedi. À la toute fin, des propositions seront rédigées, traitant par exemple d'emploi, de programmes sociaux et de services pu-

blics. Elle seront ensuite acheminées aux gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'à l'opposition, bref aux décideurs. Elles décriront le Québec que ces gens veulent bâtir.

Pourquoi ?

Au cours d'une rencontre avec la presse hier, neuf porte-parole du comité de parrainage ont expliqué les raisons qui les motivaient à participer à ce Forum de la solidarité sociale.

Pour le président de Solidarité rurale Jacques Proulx, ancien président de l'Union des producteurs agricoles, ce forum se distinguera des autres colloques et états généraux « par la solidarité qu'on va y mettre ». « On a un seul grand objectif: recréer la prospérité. Ensemble, on va constituer une force incroyable. »

L'idée de base est de proposer des solutions de rechange aux

propositions néo-libérales des gouvernements, autant fédéral que provincial: gel des salaires des employés de l'État, compressions dans l'assurance-chômage, l'éducation et les soins de santé.

« C'est assez », s'exclame Mme Yvette Brunet, de l'Association québécoise des droits des retraités.

Même l'Assemblée des évêques se met de la partie, au nom de la lutte contre la pauvreté au Québec. « Il y a une tragédie humaine sous-jacente au phénomène de l'appauvrissement. Au-delà des statistiques, il y a des visages humains. Les classes pauvres deviennent plus pauvres et les classes moyennes subissent l'érosion de leur pouvoir d'achat. Il faut mettre l'accent sur la personne », plaide Mgr Raymond Saint-Gelais, évêque du diocèse de Nicolet et porte-parole de l'Assemblée des évêques.

Les organisations syndicales se battent pour l'emploi et pour le maintien des services publics. « Ce qui rend cette crise plus grave, c'est la précarisation des emplois. Il ne se crée plus d'emplois de qualité, ce sont des emplois à temps partiel et peu rémunérateurs », critique le président de la FTQ Clément Godbout.

La vice-présidente de la Fédération des femmes du Québec, Mme Françoise David, laisse entendre que ce regroupement inédit des forces sociales au Québec pourrait bien ne pas être seulement circonstanciel.

« Ce sera un prélude, un coup d'envoi et il y aura beaucoup d'autres occasions de se revoir. On n'a pas le choix face à la récession. Il faut qu'on trouve autre chose; les recettes habituelles ne marchent plus. »

Le Journal de Montréal cherche à suspendre l'application d'une décision arbitrale favorable à ses pressiers

La Cour supérieure du Québec rendra sa décision aujourd'hui quant à une requête présentée par le Journal de Montréal, et qui vise à suspendre l'application d'une sentence arbitrale qui oblige cette entreprise à mettre fin aujourd'hui au lock-out de ses pressiers.

En vertu de la sentence rendue le 14 février par un arbitre du tribunal du travail, M. François Hamelin, la direction du Journal de-

Montréal avait mis fin au lock-out décrétés contre les typographes et expéditeurs en septembre, et contre ses pressiers, en octobre, au terme de 20 semaines de conflit.

Les deux premiers groupes de travailleurs ont conclu, au cours de la dernière semaine, des ententes de principe qui prévoient un certain nombre de départs ou de retraites anticipées ainsi qu'une

réduction salariale pouvant aller jusqu'à 25 p. cent.

Une offre similaire a été présentée au syndicat des pressiers il y a une semaine, mais n'a pas été présentée aux membres. Selon un porte-parole syndical, M. Réal Asselin, le syndicat ne consent pas à revenir sur les termes des contrats individuels signés lors d'une négociation précédente, et qui ga-

rantissaient aux pressiers leur sécurité d'emploi jusqu'à l'âge de 65 ans.

« En tant que syndicat, a dit M. Asselin, nous croyons que nous n'avons pas le droit de signer une entente assurant un minimum de départs à la retraite et des baisses de salaire de 25 p. cent, si les contrats individuels signés par l'employeur sont reconnus par un arbitre du tribunal du travail. Ces contrats, nous y tenons. »

Pour sa part, le porte-parole du Journal de Montréal, M. Jean-François Lebrun, a refusé de commenter les diverses démarches que le Journal de Montréal a entreprises afin de suspendre la mise en application du jugement Hamelin.

La semaine dernière, le Journal a demandé à la Cour supérieure la permission d'en appeler de cette sentence arbitrale. La cause ayant été prise en délibéré, la direction du quotidien a demandé à la Cour de suspendre l'application de la sentence en attendant la décision quant à la permission d'en appeler.

M. Lebrun n'a pas précisé si le Journal de Montréal reprendra les pressiers à son service dès ce soir advenant une décision défavorable de la Cour.

LE LAÏT

présente

LE TOUR DE L'ÎLE

5 juin 1994

10^e édition

ON GAGNE À Y ÊTRE BÉNÉVOLE

I voyage pour deux en Floride offert par

Des accessoires cyclistes et 5 vélos Tour de l'île offerts par

I powerbook de Macintosh offert par

VACANCES FAMILIALES

Le Centre Macintosh

microserv

INSCRIVEZ-VOUS AU (514) 847-VÉLO

en collaboration avec

CANADIAN TIRE

RCFGL

105,7 fm

La Presse

Commanditaire officiel

CKOI

96,9 FM

SRC

LA « PLACE » POUR UNE HONDA



1,9%* d'intérêt ou

PREMIER VERSEMENT EN AOÛT 1994

CIVIC HATCHBACK 1994 À partir de 10 595\$

QUELQUES MODÈLES 1993 ENCORE DISPONIBLES

OFFRE EXCEPTIONNELLEMENT PROLONGÉE JUSQU'AU 11 MARS 1994 INCL.

* 12 premiers mois d'un financement de 60 mois sur approbation de crédit.

700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)

435-1122 / 875-1920

Vive les embouteillages!..



Et quel retour en force! De quoi provoquer des embouteillages aux quatre coins de la ville! Vous avez bien lu, votre Labatt préférée reprendra très bientôt la place qui lui revient sur la première tablette de votre établissement licencié favori, ou encore, celle de votre réfrigérateur! Et nous mettons tout en oeuvre pour rétablir la situation dans les plus brefs délais. Merci à tous nos clients d'avoir été si patients... et impatients de nous retrouver!

Incendie criminel au Super Club Oscar: on nage en plein mystère

ANDRÉ CÉDILOT

■ Pas plus que les policiers qui font enquête depuis quinze mois, le commissaire aux incendies du Québec, Cyrille Delage, n'a été capable, hier, de percer le secret entourant l'incendie d'origine criminelle qui a détruit le Super Club Oscar, dans la nuit du 17 décembre 1992, à Saint-Léonard.

A voir les trous de mémoire et à entendre les réponses vagues, imprécises et même contradictoires des principaux témoins, dont Jimmy De Santis, Paul Cotroni et autres membres présumés de la pègre italienne de Montréal, on se serait cru aux belles heures de la CECO au milieu des années 70!

Il ressort que les problèmes du chic cabaret Oscar ont commencé en juin 1992, un an après son ouverture, à la suite du congédiement d'une serveuse, Michèle Veilleux, 24 ans, la petite amie de Paul Cotroni, fils du chef du clan calabrais, Frank Cotroni, récemment libéré de prison.

Le 22 juin plus précisément, vers 21h, des inconnus avaient lancé deux bombes incendiaires dans le hall de l'établissement. Des employés avaient limité les dégâts en maîtrisant rapidement les flammes à l'aide d'extincteurs chimiques.

Quatre jours plus tard, on ne sait trop pourquoi, Paul Cotroni avait été pris à partie par un client à l'intérieur du débit de boisson. A la même époque, le gérant, Stefano Diraddo, 31 ans, affirme que Cotroni l'avait rencontré pour s'enquérir des raisons du licenciement de sa conjointe.

«Elle était souvent en retard et sa caisse ne balançait pas. C'est tout», lui aurait expliqué Diraddo. Selon lui, une nuit de septembre 1992, un proche des Cotroni, Jimmy De Santis, 58 ans, aurait aussi semé la pagaille dans l'établissement. Tout s'était réglé par l'intervention de Rosina Cotroni.

A l'instar de Diraddo, le portier de l'établissement, Nino Messina, 36 ans, qui étaient présents lors de tous ces événements, s'est atti-

ré les foudres du commissaire Delage à cause de ses réponses ambiguës.

Me Jacques Dagenais, qui assistait le commissaire dans son enquête, a par ailleurs établi que Stefano Diraddo, Nino Messina et... Jimmy De Santis avaient été les derniers à quitter le disco-club Oscar, la nuit où celui-ci a été rasé par un incendie, le 17 décembre 1992. Les deux premiers avaient terminé leur travail vers 4h45, tandis que le De Santis était resté après l'heure de fermeture, jusqu'à 3h45 ou 4h.

«Quand on est partis, les portes étaient verrouillées, et le système d'alarme était en état de fonctionnement», assure Diraddo. Pressé de questions, il devait toutefois admettre que le téléphone était défectueux.

L'alerte a été donnée à 5h04 par une femme. A l'arrivée des pompiers, la porte arrière était grande ouverte et le rez-de-chaussée brûlait à la grandeur. Un expert a déterminé que le feu avait été allumé à l'aide d'essence.

L'enquête des sergents-détectives Michel Pilon et Yves Millette, de la police de la CUM, n'a permis de trouver aucune marque d'effraction. Par contre, les fils reliant le système d'alarme à la centrale de contrôle téléphonique avaient été sectionnés à l'aide d'une hache ou d'un couteau!

Si l'on en croit le témoignage de Messina, De Santis était arrivé vers 22h30. Avant de s'amener à la discothèque, il avait présumément téléphoné au portier pour lui demander si un certain Pierre, client assidu de la maison, était là.

Appelés à témoigner, Paul Cotroni et Jimmy De Santis ont juré n'avoir absolument rien à voir avec l'incendie qui a rasé la discothèque du boulevard Robert. A preuve, ils y sont tous deux retournés plusieurs fois, même

après le congédiement de Michèle Veilleux.

Cheveux blancs et vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise d'un mauve éclatant, De Santis, qui a déjà été emprisonné pour avoir refusé de témoigner devant la CECO, a nié avec énergie avoir été à la recherche d'un certain Pierre, le soir de l'incendie, contrairement aux prétentions de Nino Messina, qu'il connaît depuis 20 ans.

Il se souvient par contre d'un incident qui s'est produit au bar Oscar en septembre 1992. «Personnellement, je n'ai jamais cause de problème à cet endroit. Cette fois-là, je suis intervenu pour calmer des amis...», a relaté le témoin. Tout comme Paul Cotroni, il dit avoir déjà travaillé chez Exprotonique, dont l'entrepôt a explosé l'an passé, à Saint-Léonard.

A l'issue de l'audience, leur avocat, Me Gary Martin, a vivement dénoncé le commissaire Delage qu'il accuse de ne pas avoir appliqué rigoureusement les règles de procédures.

Me Martin a principalement reproché au commissaire d'avoir confronté De Santis à des déclarations d'autres témoins, alors qu'il avait plus tôt ordonné l'exclusion de tous les témoins. «C'est carrément illégal», affirme le criminaliste, tout en remettant en question la tenue même de l'enquête.

«Il n'y a pas un iota de preuves contre qui que ce soit. Une telle enquête ne sert qu'à salir la réputation de certains témoins. C'est digne de...quisitions du Moyen-Âge», a conclu Me Martin, rouge de colère.



Mort suspecte près de la frontière

Les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec ont ouvert une enquête, hier, pour éclaircir les circonstances entourant la mort d'une femme d'environ 35 ans, dont le corps a été trouvé en bordure d'un chemin relativement peu fréquenté de la petite municipalité de Saint-Georges de Clarenceville, dans le Haut-Richelieu, près de la frontière américaine. Le corps de la femme gisait dans la neige sur le côté du Rang des Côtés. La position du corps laisse croire que la femme, dont l'identité n'était pas encore connue hier, a été éjectée d'une voiture en marche. Selon l'agent Michel Brunet, des relations publiques de la SQ, les marques de blessures n'étaient pas apparentes sur le corps de la victime mais tout porte à croire que cette dernière aurait été assassinée. Son corps aurait ensuite été abandonné à cet endroit. Le fait que le corps ait été retrouvé par des passants, un peu avant midi, et que le Rang des Côtés reçoive un achalandage moyen malgré son isolement relatif, incitent les policiers à croire que le corps ne devait pas se trouver là depuis très longtemps. La nature des blessures subies par la femme ne sera déterminée qu'après une autopsie qui devrait être pratiquée aujourd'hui à la direction des expertises judiciaires de Montréal.

PHOTO SYLVAIN GAUVREAU, collaboration spéciale

L'ÉVÈNEMENT CUIR.

Canapé 3 places "Caractère"

Canapé 3 places "Signature"

Canapé 3 places "Capri"

JUSQU'AU 19 MARS 94

20% SUR LA COLLECTION CUIR

ROCHE-BOBOIS

PARIS

Montréal. 1425, Boul. René Lévesque Ouest. H3G 1T7. Tél. (514) 871 90 70.

TORONTO • VANCOUVER • PARIS • LONDRES • GENEVE • NEW YORK • BEVERLY HILLS • WASHINGTON • TOKYO • SEOUL

Votre Labatt est de retour.



Note à nos partenaires licenciés :
 Nous communiquerons avec vous cette semaine pour établir la date de votre prochaine livraison.



« Financement de 5,8 % garanti pour 4 ans, taratatan. »



Votre très sympathique concessionnaire ne voudrait pas vous déranger avec ça, mais il a une annonce à faire : que vous choisissiez la luxueuse Maxima, l'attrayante Altima, l'économique Sentra 4 portes, le nouveau Coupé Sentra 1994 ou les robustes Pathfinder et Costaud, vous bénéficiez pour une période de temps limité d'un taux d'intérêt exceptionnellement bas de 5,8 % garanti pour 48 mois*.

C'est mieux que ce que les banques peuvent vous offrir. Et ça se traduit en bout de ligne par des économies vraiment appréciables.

Passez vite chez votre très... bruyant concessionnaire Nissan et obtenez tous les détails de financement.

Les banques exigent en moyenne 8,9 % d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8 % garanti pour 48 mois*.

MONTANT FINANCÉ	COÛT D'EMPRUNT À 5,8 %	COÛT D'EMPRUNT À 8,9 %	VOS ÉCONOMIES
10 000 \$	1 228 \$	1 923 \$	695 \$
12 000 \$	1 475 \$	2 307 \$	832 \$
14 000 \$	1 721 \$	2 692 \$	971 \$
17 500 \$	2 151 \$	3 364 \$	1 213 \$
25 000 \$	3 072 \$	4 806 \$	1 734 \$

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

Votre ^{très} sympathique concessionnaire **NISSAN**

Un couple de Laval est accusé d'avoir abandonné une enfant dans un placard

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Une accusation d'abandon d'enfant a été déposée, hier, au palais de justice de Laval contre un couple qui a laissé une fillette de cinq ans enfermée à la noirceur dans un placard de la maison avant d'aller faire des emplettes.

Cet incident remonte au 20 février et ce n'est qu'hier que M^e Jean-Pierre Boyer, responsable du bureau des substituts du procureur général à Laval, a autorisé l'acte de dénonciation à l'égard de l'homme de 32 ans, originaire du Venezuela, et d'une femme de 29 ans.

Ce dossier est très complexe. Il a fallu de longues heures à la poursuite avant de préciser l'accu-

sation à porter contre le couple. La police de Laval réclamait qu'une accusation de séquestration soit portée, mais après avoir étudié le dossier à fond et consulté le code criminel, M^e Boyer a opté pour une accusation moindre: abandon d'enfant, portant une peine maximale de deux ans.

Jusqu'au moment du décès de sa mère, il y a un an environ, l'enfant vivait avec elle en Amérique du Sud. A l'annonce de la mort, le père est allé chercher sa fille afin de la ramener chez lui, à Laval, vivre avec sa nouvelle femme et trois autres enfants.

La fillette ne se serait pas encore adaptée à son nouveau style de vie. De son côté, le couple semble être dépassé par les événements.

À un certain moment, la fillette aurait placé un oreiller sur la tête d'un enfant plus jeune

qu'elle, en l'occurrence le fils de la nouvelle conjointe de son père.

C'est pour la punir que le couple l'aurait placée dans un placard. Avant de partir pour les emplettes, le père aurait pris soin de mettre un clou dans l'encadrement et un meuble devant la porte.

Malade, la mère de la nouvelle conjointe du père demeure avec sa fille. Durant l'absence du couple, une infirmière s'est présentée au domicile, pour donner des soins à la femme âgée.

C'est elle qui a entendu des cris provenant du placard. Elle a réussi à ouvrir la porte. L'infirmière a aussitôt composé le 9-1-1.

La fillette demeure sous la garde de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), tandis que les trois autres enfants continuent à vivre avec les accusés.

Un ex-associé de Nathaniel Salomon l'accuse de tenter de le museler

YVES BOISVERT

Un ancien associé d'affaires de l'avocat montréalais Nathaniel Salomon est venu dire hier sous serment que Salomon l'a « harcelé et menacé » pour l'empêcher de « dire la vérité » au sujet d'une affaire de fraude qui a mis l'avocat d'expérience dans l'eau chaude.

Salomon, 60 ans, un associé de la firme d'avocats Chait Amyot, fait face à des accusations de fraude et de complot pour fraude pour lesquelles il doit subir son enquête préliminaire le 29 avril.

Cet ex-associé qui a dénoncé Salomon hier est Samir Daher, un homme de 44 ans qui a été déclaré coupable de fraude aux dépens d'un homme d'affaires libanais, l'an dernier. C'est cette même affaire qui a mené aux accusations contre Salomon.

Daher et un dénommé Arnold Sanders avaient été condamnés respectivement à 25 000 \$ et 50 000 \$ d'amende, le 2 novembre. Daher s'était fait accorder jusqu'au 2 février pour payer cette amende, mais il a manqué à son obligation.

Devant le juge Claude Joncas, de la Cour du Québec, Daher a demandé (et obtenu) une prolongation de trois mois. Mais témoignant pour convaincre le juge de lui accorder ce délai, Daher a

éclaboussé son ancien partenaire d'affaires.

Il a expliqué que Salomon était son bailleur de fonds pendant son procès et que l'avocat avait déposé 25 000 \$ en vue de l'amende qui lui serait imposée.

De fait, l'avocate de Daher, M^e Isabelle Schurman, avait assuré le juge Joncas, au mois de septembre, que les 25 000 \$ étaient déposés en prévision d'une amende.

Mais ce que l'avocate ignorait, c'est que Salomon, avant que la peine ne soit imposée par le juge Joncas, réussissait à reprendre cet argent. C'est du moins ce qu'a expliqué Daher au tribunal hier.

« Salomon avait fait un chèque au nom de mon épouse, parce qu'il ne voulait pas qu'on remonte jusqu'à lui », a dit Daher, qui dirigeait les activités de SOS Crédit, une société de financement hypothécaire sous le contrôle de Salomon.

Mais après avoir fait ce chèque, Salomon a convoqué Daher à son bureau, vers le 3 septembre 1993, pour lui dire d'arrêter toutes les activités de Gestion Lyster, une compagnie de Salomon. Cette société travaillait la main dans la main avec SOS Crédit (dirigée par Daher), et plaçait des hypothèques de second rang sur des immeubles qu'ils récupéraient et revendaient.

Quoi qu'il en soit, après avoir

donné 25 000 \$ à Daher pour son éventuelle amende, Salomon exige qu'on lui redonne l'argent pour ne pas qu'il soit dilapidé avant la sentence.

Daher fait un chèque de 20 000 \$ au nom de sa femme et le dépose chez Salomon. Mais l'argent est déposé dans le compte de Gestion Lyster, propriété de Salomon. Daher a déposé une copie du chèque en cour, hier. L'autre 5000 \$ devait servir à payer le loyer de Gestion Lyster dans l'immeuble de SOS Crédit.

Depuis, a dit Daher, Salomon refuse de rendre l'argent, et c'est pourquoi il ne peut payer son amende.

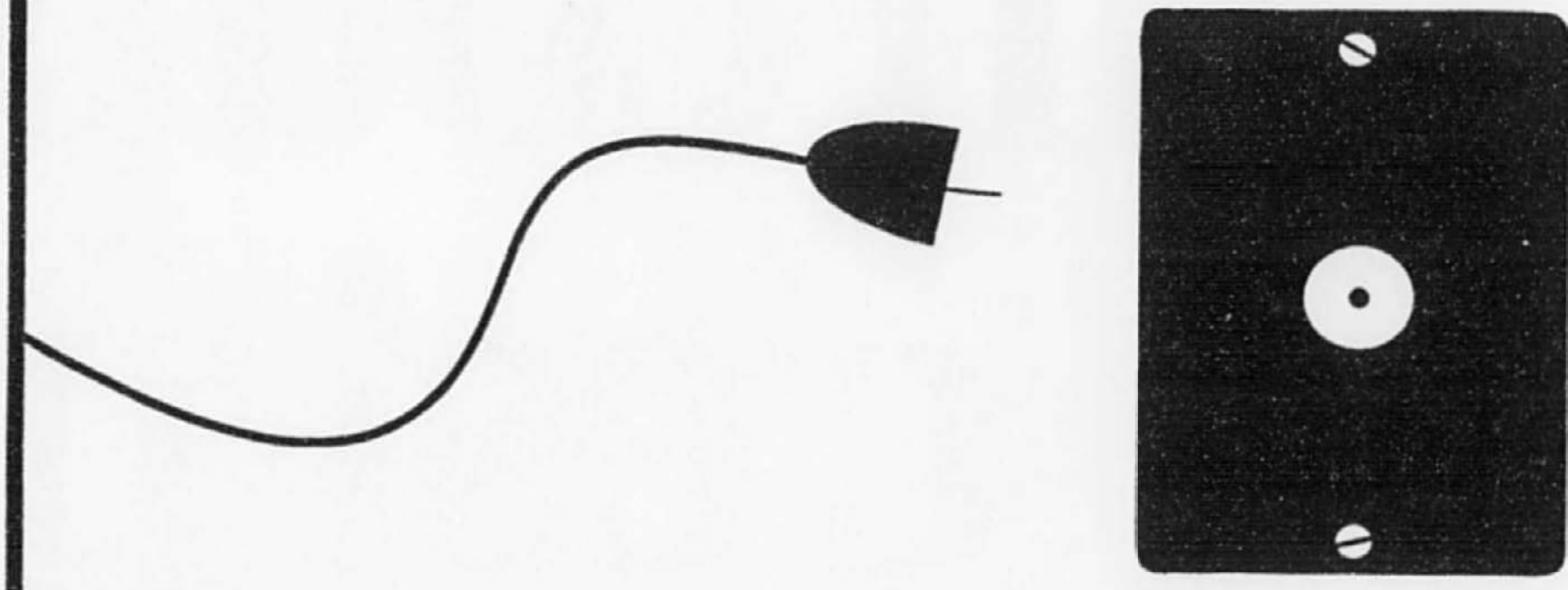
Daher, qui est insolvable en ce moment, dit que Salomon exerce une pression importante sur lui. Il explique que Salomon, qui a une hypothèque de second rang de 150 000 \$ sur sa maison de Laval, menace de le saisir, et qu'il a cherché à persuader sa femme de vendre tous les biens de SOS Crédit pour 1 \$.

« Il fait du harcèlement et des menaces pour m'empêcher de dire la vérité; j'ai décidé de mettre fin à tout cela pour dire la vérité », a dit Daher au juge Joncas.

Le juge Joncas a accepté d'étirer le délai de trois autres mois. Entre-temps, Daher collabore avec la police et dit vouloir faire des révélations sur Salomon.

LE RÉSEAU DE L'INFORMATION DE RADIO-CANADA:

LES FRANCOPHONES DE L'ALBERTA VEULENT ÊTRE BRANCHÉS!



Si vous n'obligez pas les cablôdistributeurs à distribuer le signal du RDI, vous priverez les francophones de l'Alberta d'une autre chaîne de télévision.

La communauté franco-albertaine attend un geste de votre part.

MESDAMES ET MESSIEURS DU CRTC PENSEZ-Y AVANT DE DIRE NON AUX FRANCOPHONES DE L'ALBERTA!



L'Association canadienne-française de l'Alberta
Un membre de la famille francophone du Canada

YORX

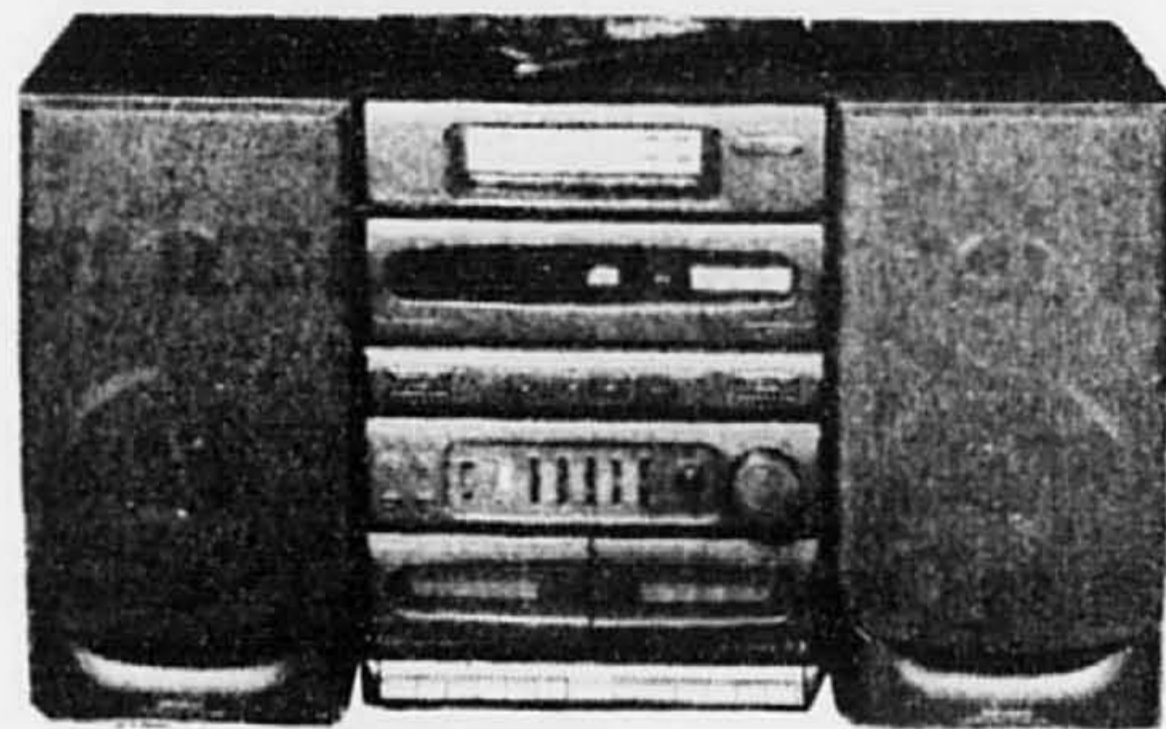
Des chaînes stéréo en harmonie avec le décor

Expire le 31 mars 1994



3 sections
199⁹⁵

Platine simple, AM/FM stéréo et enceintes. 1318012



AM/FM numérique
329⁹⁵

Lecteur CD, 2 platines, correcteur, télécommande. 31-8106



Système à 3 CD
rabais \$50 **399⁹⁵**

AM/FM numérique, 2 platines, télécommande. 13-1263



CD programmable
rabais \$30 **239⁹⁵**

Syntonisateur AM/FM stéréo, lecteur CD, 2 platines, correcteur graphique. 13-8105



CITIZEN
Lecteur à 5 CD
NOUVEAU **299⁹⁵**
BAS PRIX était 379.95

JS6068 avec magnéto à deux platines, correcteur, AM/FM, télécommande. 1318011



249⁹⁵

Des filtres qui assurent la qualité sonore. 14-668



Lecteur CD portatif

rabais \$10 **139⁹⁵**

Mémoire de 16 pages. 42-5034

Magnéto à deux platines avec Dolby B, C, HX Pro

rabais \$50 **149⁹⁵**
Platine double. 14-667

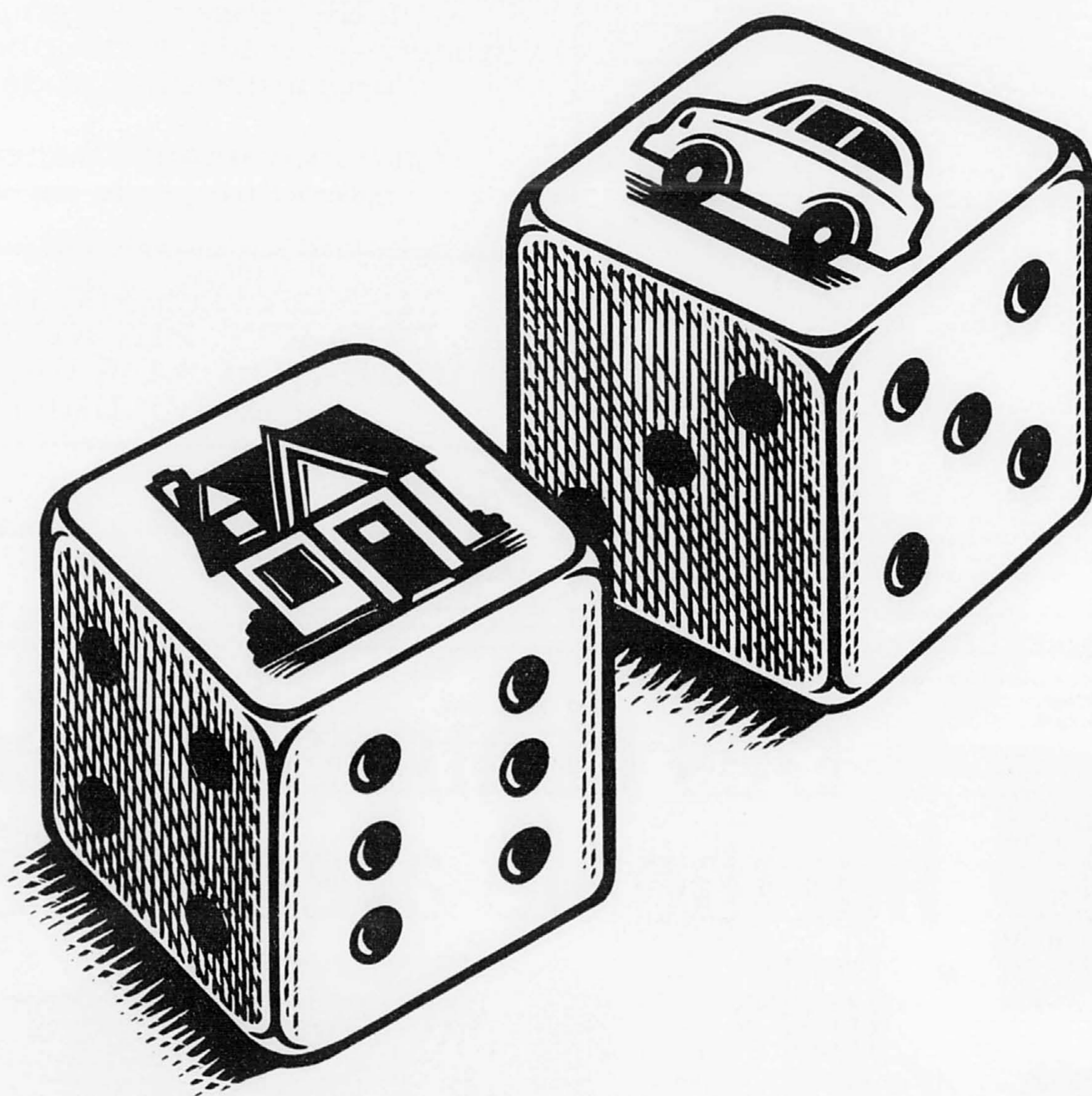
Radio Shack
L'endroit totalement branché



DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.



Faire un coup double, c'est payant.



En assurant à la fois l'auto et la maison, avec les Assurances générales des caisses Desjardins, vous profitez de l'Avantage double contrat.

5 % de rabais sur votre assurance habitation !

Un rabais de 5 % sur la prime de base de votre assurance habitation vous est offert automatiquement.



L'option Bonne Route sans frais !

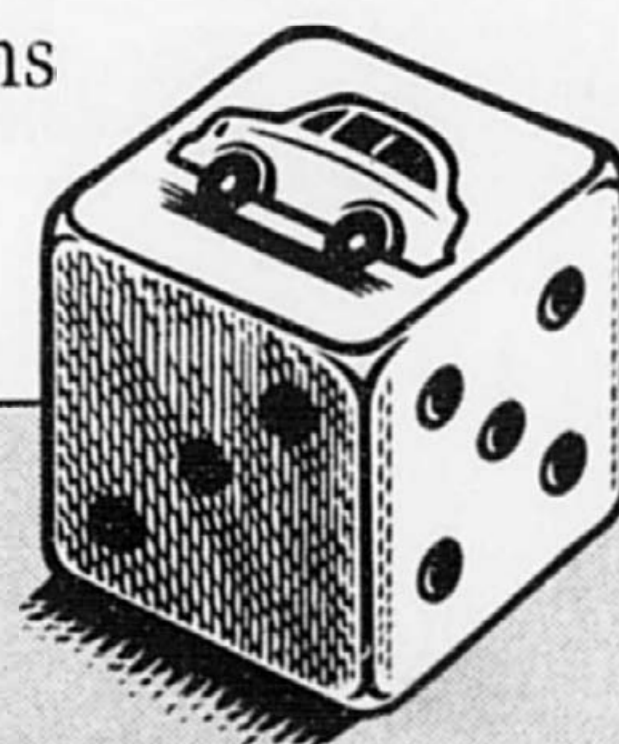
Vous bénéficiez de cinq protections complémentaires à toute épreuve pour votre assurance auto, une valeur moyenne de 55 \$ par année.

L'Assistance juridique Desjardins sans frais !

L'Assistance juridique Desjardins, un service unique d'information téléphonique sans frais, vous permet de parler directement à un spécialiste (avocat ou notaire) autant de fois que vous le voulez. Par exemple, vous pouvez obtenir des renseignements de base d'ordre juridique concernant vos activités entourant la propriété ou l'usage de votre habitation ou de votre automobile.

Passez voir un agent à votre caisse Desjardins ou téléphonez maintenant au

1 800 567-2423.



Si vous détenez déjà vos assurances auto et habitation chez Desjardins, vous bénéficiez automatiquement de :

- l'option Bonne Route sans frais lors de votre prochain renouvellement auto;
- 5 % de rabais sur votre assurance habitation lors de votre prochain renouvellement habitation;
- l'Assistance juridique Desjardins lors du premier de vos deux renouvellements.



**Assurances générales
des caisses Desjardins**

Des conditions d'admissibilité s'appliquent et certaines garanties sont assujetties à des limitations et à des exclusions. Seules les polices d'assurances peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.



Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Harcèlement sexuel: 4000 \$ d'amende

Presse Canadienne

■ Le propriétaire d'un bar de danseuses nues, de Lachute, devra verser 4000 \$ à une de ses serveuses pour l'avoir harcelé sexuellement et avoir exercé de la discrimination à son endroit.

Ainsi a tranché hier le Tribunal des droits de la personne à l'égard du propriétaire, Réal Latreille, du Bar L'Amitié.

Le tribunal estime que la preuve a démontré que le propriétaire Latreille a posé de manière persistante plusieurs gestes à connotation sexuelle dégradants et non désirés par la serveuse qui a travaillé pour lui de septembre 1990 à janvier 1991 et que celle-ci le lui a laissé savoir.

Malgré les représentations faites par M. Latreille, le tribunal considère que les soupçons voulant que la serveuse en question vendait de la drogue et refusait de rembourser en totalité un prêt qu'il lui avait consenti ne constituent pas des excuses au harcèlement pratiqué.

« La position d'autorité de Réal Latreille et la crainte pour la serveuse de perdre son emploi ont eu pour conséquence que le harcèlement a duré plus longtemps et s'est produit plus fréquemment.

« Le dommage moral résultant du seul fait du harcèlement pratiqué par M. Latreille a été aggravé parce qu'il est survenu en milieu de travail et qu'il a même entraîné la fin de cet emploi », écrit le tribunal.

Le tribunal a bien noté le témoignage d'une ancienne serveuse et une ancienne danseuse du Bar L'Amitié voulant qu'elles reçoivent chaque matin un bec et une caresse de M. Latreille comme toutes les serveuses et danseuses.

A ce propos, le tribunal écrit: « Il est vrai qu'un même geste peut être du harcèlement ou non selon les différentes personnes impliquées. Ainsi, une recevait chaque jour un bec et une caresse et elle s'en accommodait très bien. Cependant la plaignante a fait connaître à M. Latreille dès le début de son emploi qu'elle n'aimait pas ces caresses ni ces attouchements, mais ce dernier a persisté », signale le tribunal.

Chrysler rappelle 166 000 véhicules

AFP

WASHINGTON

■ Chrysler, troisième constructeur automobile américain, va rappeler 166 000 véhicules trop polluants, a annoncé hier l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA).

Ces véhicules dépassent le niveau légal d'émission de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote.

Il s'agit des modèles 1986 des Chrysler New Yorker, Laser, LeBaron Town and Country Wagon, ainsi que des Dodge Daytona, Lancer, 600 Omni et Charger et de la Plymouth Caravelle.

Chrysler remplacera le détecteur d'oxygène et une partie du système de recirculation des gaz d'échappement et isolera une partie du pot d'échappement.

Aucun de ces modèles n'a été vendu en Europe, Chrysler ne s'étant lancé sur le marché européen qu'en 1987, a précisé une porte-parole du constructeur automobile.

0\$ DE FRAIS

pendant 6 mois sur tous les appels du week-end.

0\$ DE FRAIS

sur l'option Chez-soi pendant 6 mois. 30 appels de durée illimitée par mois.

0\$ DE FRAIS

sur l'option Facturation détaillée pendant 6 mois.

0\$ DE FRAIS

pour l'accès au Centre de messages pendant 6 mois.

0\$ DE FRAIS

pour le service à la clientèle 24 heures.



Ça donne rien d'ajouter des zéros!



349\$ Choix du Nokia 101 ou du Motorola DPC.

Offre valide pour tout nouvel abonné sous contrat de 36 mois, excluant les forfaits Contact essentiel et Bronze. Frais d'activation, frais annuels d'accès au réseau, frais d'interurbain et d'abonnés itinérants non inclus. Taxes en sus. AIR MILES™ International Holdings N.V. Bell Mobilité Cellulaire Inc., usager inscrit. Offre disponible chez tous les agents participants jusqu'au 16 avril 1994.



CENTRES CELLULAIRE PLUS:

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Electronique
Tél.: (514) 684-6846

Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél.: (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél.: (514) 378-3618

Laval
Cellcom Laval
Tél.: (514) 629-7777

Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: (514) 739-7777

Cellular One
Tél.: (514) 385-0770
Centre du Téléphone Mobile
Tél.: (514) 274-9366

Locatel Itée
Tél.: (514) 735-3000

Centre du Téléphone Mobile Montréal-Est
Tél.: (514) 729-2020

Repentigny
Communication Idéale
Tél.: (514) 585-2847

Sherbrooke
Cellulaire Flamand inc.
Tél.: (819) 823-9994

St-Hubert
Centre du Téléphone Mobile Rive-Sud
Tél.: (514) 926-2020

Radio Communication Cellulaire
Tél.: (514) 676-9919

Trois-Rivières Ouest
Reynolds Radio inc.
Tél.: (819) 376-6849

Victoriaville
Communication Victoriaville
Tél.: (819) 758-5757

Ville Lemoyne
Slimtel
Tél.: (514) 923-0227

Bell Mobilité

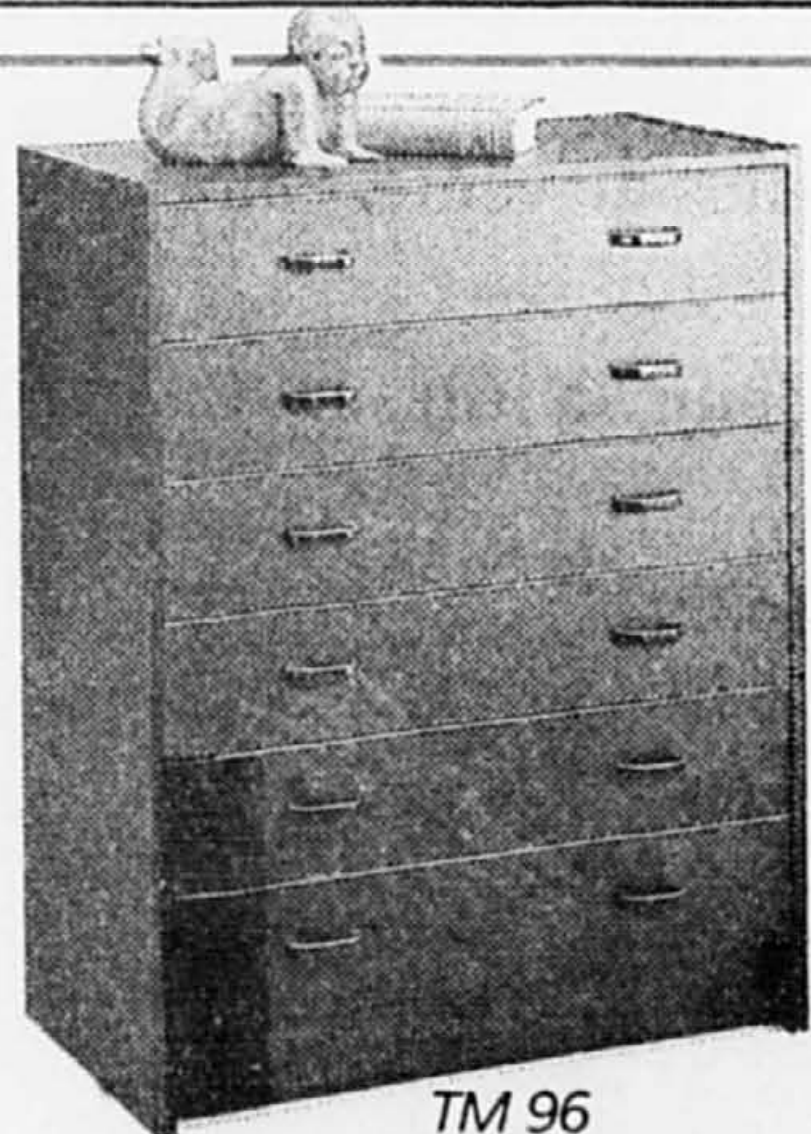
Enfin libre

Parfait!

VENTE Spectaculaire de Mars

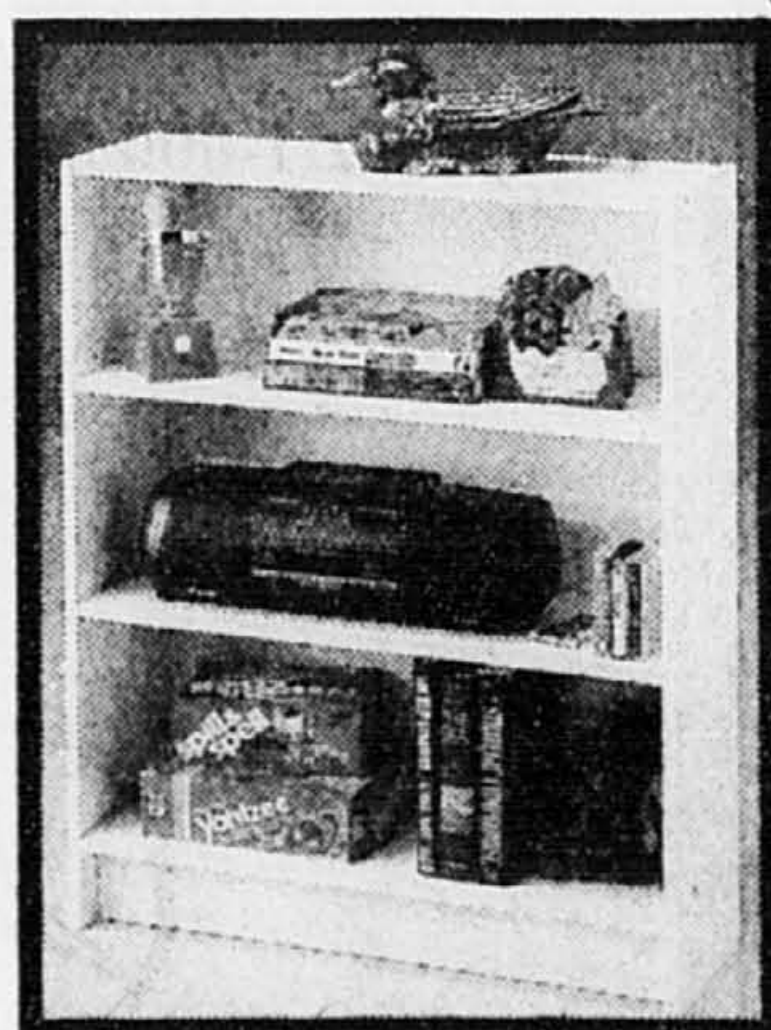
IDOMO dégèle les prix. Économie jusqu'à 50% dans tous les rayons. Hâtez-vous!

LES SPÉCIAUX SONT VALIDES POUR UNE SEMAINE SEULEMENT!



TM 96 COMMODE 6 TIROIRS

79\$



BIBLIOTHÈQUE À 3 TABLETTES BLANC

19\$

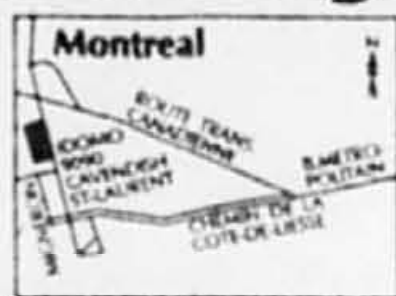


CASULLO CHAISE À DINER

19\$

idomo
Une expérience en Design

MONTRÉAL
9090 Cavendish
(514) 735-6425
Lun., Mar. 10h-18h
Mer. à Ven. 10h-21h
Samedi 9h-17h



FERMÉ LE DIMANCHE

MARBRE-VERRE TABLE À DINER
199\$
Rég. 459,85



CHADWICK CHÊNE/TEINTÉ BIBLIOTHÈQUE
199\$
Rég. 359,95



Ce n'est pas qu'on ne puisse pas les construire plus vite. C'est qu'on ne veut pas.

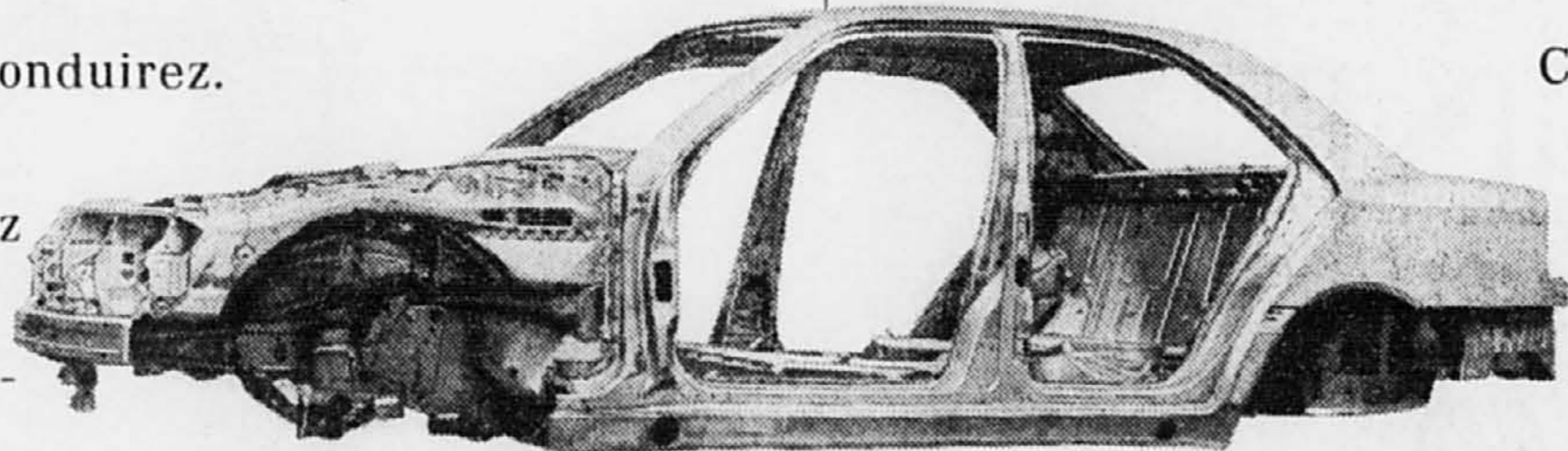
En construisant la toute nouvelle Mercedes de Classe C, nous n'avions aucune idée de la vitesse à laquelle elle partirait. Pas sur la route, mais de nos salles de vente.



La Mercedes-Benz de Classe C
Voiture de l'année 1994

Nous sommes convaincus que la rapidité de notre succès est due en grande partie à la lenteur de notre chaîne de montage. Nous n'avons pas plus recherché les raccourcis lors de sa construction que vous ne le ferez quand vous la conduirez.

Prenez la structure de la carrosserie, par exemple. Sur la Classe C, elle est soudée en plus de 5800 points pour assurer la rigidité structurelle. Les panneaux latéraux



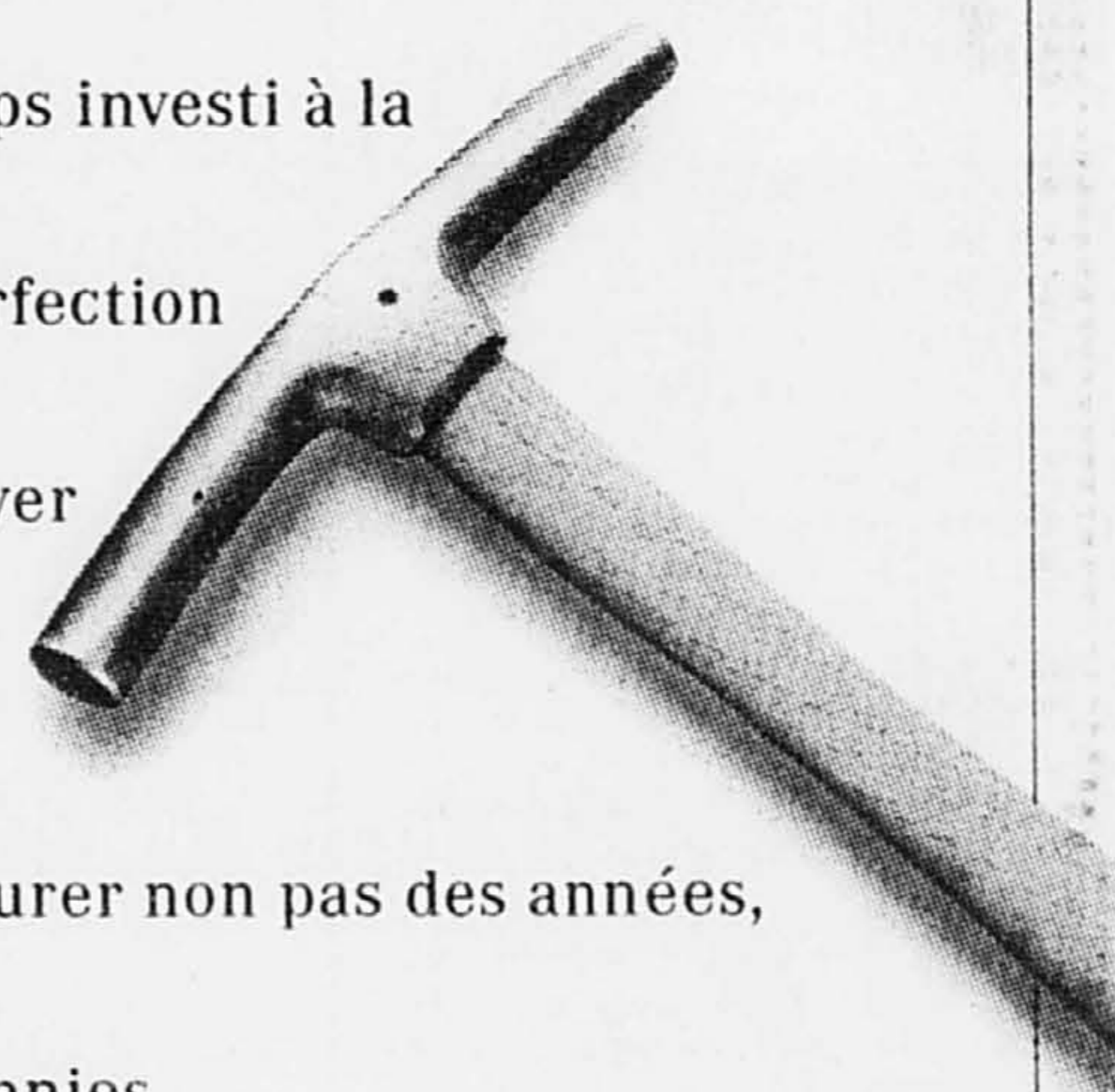
monopièces sont d'abord soudés par des robots, puis vérifiés au laser. Bien que cette pratique n'économise en rien le temps, elle pourrait très bien vous sauver la vie en cas d'accident.

Les garnitures en bois rare* sont choisies et poncées à la main par des artisans chevronnés. Elles sont ensuite acheminées vers la chaîne de montage où elles sont mises en place avec le même soin méticuleux.

C'est enfin à des ouvriers spécialisés qu'incombe la tâche de mettre en place, à la main, le moteur, la boîte et l'arbre de transmission de chaque Mercedes. Et chaque carrosserie est peinte selon un

processus unique qui fait entrer en jeu sept couches protectrices différentes.

Tout ce temps investi à la quête de la perfection permet d'arriver à une voiture



conçue pour durer non pas des années, mais des décennies.

Bien plus de temps qu'elles ne passeront dans nos salles de vente. Pour tout renseignement sur la Classe C, composez 1 800 387-4632.



La Classe C
À partir de 34 350\$[†]

Si Brown est coupable, plusieurs autres soldats le sont aussi, dit son avocat

JOHN WARD
de la Presse Canadienne
BASE MILITAIRE DE PETAWAWA,
Ontario

Si le soldat Elvin Kyle Brown est coupable de meurtre et de torture, alors il en est de même pour beaucoup d'autres membres du Régiment canadien aéroporté, a soutenu hier en cour martiale un avocat de la défense.

Pat McCann, l'avocat de ce parachutiste d'Edmonton âgé de 25

ans, a affirmé que M. Brown servait de bouc émissaire.

«Si le soldat Brown est coupable de meurtre ou de torture ou d'homicide, il en est de même pour la moitié des militaires (détachés en Somalie) et bien d'autres (membres des Forces canadiennes) encore», a dit Me McCann en plaidoyer.

M. Brown faisait partie des unités constituant le Régiment canadien aéroporté mis au service des forces de maintien de la paix des

Nations unies en Somalie, l'année dernière, au moment où un adolescent somalien a été battu à mort alors qu'il était prisonnier des Casques bleus canadiens.

L'accusation, menée par le lieutenant-colonel Peter Tinsley, a pour sa part affirmé que M. Brown avait clairement manqué à son devoir, qui était de protéger un prisonnier dont on lui avait confié la garde. Pire encore, il s'est joint à un autre soldat pour tourmenter Shidane Arone, qui

est décédé ultérieurement des suites du passage à tabac.

«Ceci n'est pas... un procès du Régiment aéroporté ou d'autres membres du Régiment aéroporté, a rappelé M^e Tinsley. C'est... un procès sur le devoir.»

M. Brown est accusé de meurtre et de torture. Il est passible de la prison à vie s'il est reconnu coupable de meurtre et passible de 14 ans de prison s'il est trouvé coupable de torture.

M^e Tinsley a déclaré que M. Brown avait le devoir «d'agir pour protéger le prisonnier Arone, peu importe comment». Au lieu de cela, il est resté là sans rien faire, a regardé l'autre soldat — qui ne peut être nommé à cause d'une ordonnance partielle de non-publication — tourmenter le jeune homme.

Il a emprunté une caméra à un ami et pris des photos morbides de l'autre soldat posant à côté du prisonnier battu et tout couvert de sang. M. Brown a lui-même posé dans deux photos prises dans un bunker servant de cellule pour personnes tentant de s'introduire dans le camp canadien.

M^e McCann est revenu à la charge, en soutenant que beaucoup de militaires sont à blâmer.

Il a cité des preuves selon lesquelles au moins 10 autres soldats sont passés par le bunker durant les deux heures ou plus qu'a duré le passage à tabac du prisonnier qui, ligoté et les yeux bandés, a reçu des coups de poing et des coups de pied, en plus d'être battu avec des bâtons et un morceau de tuyau et brûlé avec des mégots.

D'autres ont entendu les hurlements de l'agonisant qui résistaient dans le désert de Somalie cette nuit-là.

Pas un d'entre eux n'a jugé bon de rapporter l'incident, a-t-il noté.

«Presque tout le monde faisant partie de l'unité (de M. Brown)... était au courant de qui se passait cette nuit-là et personne n'a rien fait.»

L'avocat de la défense a insisté sur le fait que M. Brown croyait qu'il était tout à fait normal de «tabasser» les prisonniers de façon à les dissuader de revenir volemment après nuit.

L'avocat a souligné que l'autre soldat avait raconté à M. Brown que le passage à tabac avait été ordonné par leur commandant de peloton, le capitaine Michael Sox, qui a pour sa part nié avoir donné l'ordre de battre les prisonniers.

M. Brown a cru l'autre soldat, a poursuivi M^e McCann, bien qu'il ait pensé que l'autre homme était en train de se vanter lorsqu'il a dit qu'il tuerait le prisonnier.

M^e Tinsley a dit qu'on ne pouvait prêter foi aux affirmations de M. Brown comme quoi il avait demandé à deux reprises à l'autre soldat d'arrêter de battre le prisonnier. Ceci est arrivé, «assez curieusement, pas en présence de quelque témoin reconnu que ce soit», a noté M^e Tinsley.

La poursuite a noté que M. Brown avait avoué avoir frappé et donné des coups de pied au pri-

sonnier dans une déposition enregistrée sur vidéo à la police militaire ainsi qu'au cours de son témoignage, la semaine dernière.

M^e McCann a de son côté fait valoir que la seule preuve contre M. Brown vient de sa propre bouche et de son propre appareil photographique. S'il avait gardé le silence et qu'il s'était débarrassé de la pellicule, il ne serait pas en cour, a rappelé l'avocat.

Selon lui, M. Brown a raconté son histoire pour faire éclater la vérité.

Jeudi, le juge avocat devrait donner ses instructions au groupe de cinq officiers formant le jury de la cour martiale. Ils commenceront leurs délibérations des que le juge aura terminé.

Un juge sursoit à une sentence contre un employé qui a menacé sa patronne de mort

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
JOLIETTE

Le juge Hughes Saint-Germain, de la Cour du Québec, a décidé hier de surseoir à une sentence prononcée contre un préposé aux cuisines de l'hôpital LeGardeur de Repentigny trouvé coupable de menace de mort contre sa patronne.

L'incident pour lequel l'accusé a été reconnu coupable remonte à la fin d'août 1992, quelques jours après que Valéry Fabrikant, 52 ans, s'en soit pris à des compagnons de travail à l'université Concordia.

L'individu n'aurait pas apprécié que la patronne de la cuisine lui demande de refaire une recet-

te. Il lui a alors lancé qu'il reviendrait la tuer avec un fusil .12, tout en ajoutant qu'aller terminer ses jours en prison ne lui faisait rien parce qu'il avait 50 ans.

Il aurait répété à peu près les mêmes menaces devant sa déléguée syndicale lors d'une pause santé.

Il a été arrêté peu de temps après. Lors de sa comparution au palais de justice de Joliette, M^e Richard Roy, agissant pour la Couronne, s'était objecté à sa remise en liberté sous caution, en faisant allusion au drame de Concordia. Mais après avoir écouté les arguments de la poursuite et de la défense, la cour avait décidé que l'accusé devait être remis en liberté provisoire. Il n'a aucun précédent judiciaire.

M^e Marie-Nathalie Tremblay, qui représentait la poursuite de-

vant le juge Saint-Germain, a suggéré, après que le magistrat eut fait connaître sa décision, qu'une sentence suspendue soit décrétee et que cet individu n'ait pas de contact avec sa patronne.

La défense a expliqué que ce travailleur avait été suspendu de ses fonctions à la suite de son geste et qu'il avait porté sa suspension devant le tribunal du travail. Et que prochainement, il retrouverait certainement sa victime devant l'arbitre.

Pour le tribunal, il pourra y avoir contact seulement lors des séances d'arbitrage et, s'il y a lieu, à son retour au travail, mais en présence d'autres personnes.

Dans sa décision, le juge Saint-Germain a souligné à l'accusé qu'il avait commis une erreur très grave en proférant des menaces de mort.

Offrez-vous en un!

Tirez plein avantage de cet incroyable essai de cellulaire de 30 jours sans compromis

Louez celui-ci pour aussi peu que **5.95** par mois

En lui! Pas d'acompte. Souscrivez au réseau Cantel pour une période de 3 ans et louez un cellulaire portatif ou mobile Radio Shack pour aussi peu que \$5.95 par mois pendant 36 mois. Si, à la fin du premier mois vous n'êtes pas entièrement satisfait, redonnez le cellulaire à Cantel qui annulera le contrat, sans poser de questions. Et ce n'est pas tout.

Un mois d'appels locaux illimités

C'est la prime "Parlez-moi d'avoir du temps" de Cantel — utilisez votre cellulaire dans votre zone d'appel locale sans frais pendant les 30 premiers jours. Demandez les détails dès aujourd'hui. Il n'a jamais été aussi simple ni aussi économique de faire l'essai d'un cellulaire. Renseignez-vous — l'offre expire le 31 mars 1994.

CANTEL AGENT AGRÉÉ

149.95

Ou celui-ci pour \$5.95 par mois. Le cellulaire se transporte facilement d'un véhicule à l'autre. Sa mémoire retient les 10 numéros que vous composez le plus souvent. 1718515*

rabais \$50
299.95
~~349.95~~

Ou celui-ci pour à peine \$9.95 par mois. Cellulaire portatif de main avec mémoire alphabétique de 40 numéros d'utilisation simple. 1718506*

149.95

Ou celui-ci pour \$5.95 par mois. Le cellulaire portatif dans une mallette. Mémoire alphabétique de 100 numéros. 1718520*

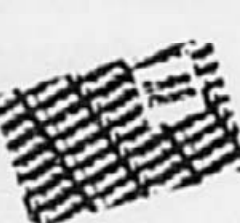
149.95

Ou celui-ci pour \$5.95 par mois. Cellulaire portatif qui s'emporte partout. Mémoire de 10 numéros. 1718516* Pile de rechange. 1718517. 99.95 Chargeur d'allume-cigare. Garde la pile chargée à bloc. 1718518. 49.95

SIGNAL SERIES
par Motorola

Technophone
par NOKIA

Radio Shack
L'endroit totalement branché



DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans argent. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetsons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

*Programme de garantie prolongée disponible. Expire le 31 mars 1994.

RÉSULTATS
Photo-Québec

Banco Tirage du 94-03-07

3	10	15	16	19
25	28	33	36	39
48	49	53	61	62
63	64	66	67	69

Prochain tirage: 94-03-08

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 quest. boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5
Tel.: (514) 937-6171

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités? Prêt commercial seulement. Confidential. Finance Rapide Cie Ltée. 342-4488

New Class de URAD

protège vos BOTTES ainsi que tous vos CUIRS, VINYLES ET SIMILICUIRS

EN VENTE DANS LES GRANDS MAGASINS

Pour renseignements: 270-1453

Transports Québec

Québec

APPEL D'OFFRES

Démolition de bâtisse par voie de soumissions publiques

DOSSIER no 9-93-01523-9

Le ministère des Transports demande des soumissions publiques pour la démolition d'une bâtisse commerciale (centre d'achats) érigée sur le lot P-47-1, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève située dans la municipalité de Pierrefonds portant les numéros civiques 10960 à 11150 boulevard Gouin Ouest.

Cette bâtisse est d'environ 68 000 pieds carrés, avec une charpente en briques et acier et la fondation est composée d'une dalle de béton. Une partie d'environ 400 pieds carrés est construite en sous-sol.

Cette bâtisse devra être démolie selon les exigences du Ministère dans les soixante (60) jours suivant la signature du contrat de démolition par les autorités du Ministère. Une visite de la bâtisse aura lieu les 16, 17 et 18 mars 1994 sur rendez-vous.

Pour tous renseignements, communiquer avec André Pelletier au (514) 873-4011 entre 8h et 12h et entre 13h et 16h30.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres moyennant une somme de quinze dollars (15 \$) incluant la TPS et la TVQ, non remboursable, payable en espèces, par chèque ou par mandat de poste à l'ordre du Ministère des Finances.

Toute offre, pour être valide, doit être présentée au moyen du formulaire de soumission compris dans le dossier d'appel d'offres.

Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler en tout temps, avant l'adjudication, cet appel d'offres et ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

PERSONNES DÉSIRANT SOUMISSIONNER

Toute personne désirant soumissionner doit obtenir le dossier d'appel d'offres en s'adressant au Service des activités immobilières, Ministère des Transports, 35, rue de Port-Royal Est, bureau 107, Montréal, H3L 3T1, tél.: (514) 873-4011, en prenant soin de préciser le numéro de dossier mentionné plus haut.

On procédera à l'ouverture des plus lors d'une assemblée publique qui se tiendra au Service des activités immobilières du Ministère à l'adresse précitée.

Le 23 mars 1994 à 14h.

Le sous-ministre, Georges Lalonde

FÊTEZ LES 18 ANS DE CKOI AVEC **La Presse** EN PARTICIPANT AU CONCOURS

CKOI QUE NORMAND MANGE?

Plus de 24 000 \$ en voyages à gagner !!!

Comment participer:

Du lundi au jeudi, vers 7h10, Normand mangera en ondes un aliment mystère. Pour le découvrir reliez les points de l'illustration ci-contre.

Après le signal de l'équipe de Y'è trop d'bonne heure, vers 7h25, composez le 790-CKOI pour donner la bonne réponse.

Soyez le premier à identifier l'aliment mystère et courez la chance de gagner un voyage d'une semaine vers l'une des destinations soleil, qui sera tiré au sort tous les vendredis parmi les gagnants de la semaine.

Les règlements détaillés peuvent être obtenus aux bureaux de CKOI-FM, La Presse et Vacances Canadien.



Y'È TROP D'BONNE HEURE!

La Presse
Vacances Canadien
UN UNIVERS DE VOYAGES



À GAGNER CETTE SEMAINE!
1 voyage pour deux au Jack Tar Village de Puerto Plata incluant vol, hébergement pour 7 nuits, transferts sur place et tous les repas et consommations à volonté.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes



LA SOCIÉTÉ DES OBSTÉTRICIENS ET GYNÉCOLOGUES DU CANADA tient à réitérer son engagement en faveur de soins de santé de qualité pour les Canadiennes

La mission de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada est de promouvoir des soins de santé optimaux en matière de reproduction pour toutes les Canadiennes et les Canadiens. Nous représentons et appuyons les obstétriciens, gynécologues et spécialistes affiliés qui ont choisi d'adhérer à la Société. Nous élaborons des normes et des directives ainsi que des programmes de perfectionnement pour les professionnels de la santé, dans le but d'améliorer la santé des Canadiennes et de leurs familles. Au nom de nos membres, nous collaborons avec les gouvernements et avec d'autres organismes pour que nos politiques et nos initiatives dans le domaine de la reproduction puissent avoir un effet bénéfique sur le public et la profession médicale. Nous allons promouvoir l'excellence des soins de santé offerts aux femmes en encourageant la recherche dans le domaine de la médecine de la reproduction.

Ces Québécois aident les plus démunis du monde.



Aidez-les à les aider.

OXFAM-QUÉBEC

(514) 937-1614

2330, rue Notre-Dame O., Bureau 200, Montréal (Qc), Canada H3J 1N4

Sept cadavres retrouvés chez le présumé tueur de Gloucester: un voisin si ordinaire...

PHILIPPE VALAT
envoyé spécial de l'AFP
GLOUCESTER, Royaume-Uni

« Calme et ordinaire, amical même. » Devant son perron d'où elle observe les allées et venues des policiers qui gardent la maison d'à côté, Sheryl Fletcher, 26 ans, n'a que des choses aimables à dire sur son voisin Frederick West, soupçonné d'avoir tué et enterré au moins sept jeunes femmes.

À 52 ans, cet « homme calme et ordinaire » pourrait bientôt figurer dans les annales britanniques du crime comme un des pires auteurs de meurtres en série de ce siècle. Lundi, les enquêteurs continuaient de fouiller sa cave, à la recherche de nouveaux cadavres.

De la rue, on entend le bruit assourdissant des pioches qui remuent les gravats à plus d'un mètre sous terre, sous une chappe de béton percée durant le week-end à coups de marteaux piqueurs. La police vient d'y exhumer les restes ce qu'elle pense être une septième victime. Quatre ont été retrouvées sous la cave, trois autres au fond du jardin, dont on aperçoit par-dessus une clôture la terre retournée dans tous les sens, comme labourée.

Devant le 25 Cromwell Street, une maison ocre de trois étages égayée par des fenêtres peintes en vert pomme, huit bouquets de fleurs fraîches ont été déposés par des mains anonymes. En hommage à des victimes, elles aussi anonymes pour la plupart.

Jedi soir, seuls deux cadavres avaient été identifiés: celui de Heather, une des filles de West, disparue en 1987 à l'âge de 16 ans, et celui de Shirley Robinson, disparue 15 ans plus tôt lorsqu'elle était âgée de 18 ans et enceinte de plusieurs mois.

Les West lui avaient loué une chambre, comme ils ont continué à le faire avec d'autres jeunes femmes pendant de nombreuses années. « Une pratique courante dans le coin pour arrondir les fins de mois », affirme un habitant du quartier. Pas de quoi éveiller le moindre soupçon, même après la disparition soudaine d'une locataire qui aurait aussi bien pu avoir déménagé.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'arrestation de Frederick West et son inculpation pour trois meurtres ont pris tout le monde par surprise.

Sheridan Crow, une autre voisine, se souvient « comme il était serviable et ramenait souvent de



Des policiers vident l'eau de la cave de la maison de Frederick West, où un autre cadavre (le septième) a été découvert hier.

PHOTO REUTERS

l'école les enfants du quartier » dans le mini-bus que lui prêtait l'entreprise de construction où il était employé. Sa fille Gemma avait même été invitée à l'anniversaire de Louise, l'avant-dernière de la famille West.

Une grande famille de « huit ou neuf enfants », le quartier ne se souvient déjà plus très bien, dont les cinq plus jeunes auraient été retirés à leurs parents par les services sociaux en 1992. « Des choses qui arrivent fréquemment par ici, avec les problèmes économiques et tout ça », explique Shirley Berry, qui habite au 33 de la rue Cromwell.

Comme les autres, elle pense que West a été dénoncé par sa fille aînée, « qui aurait eu peur d'y passer à son tour ou s'inquiétait pour ses soeurs ». Comme ses voisines, elle croit à la rumeur qui enfle sur le nombre total des victimes: 12, 20, « on a même parlé de 31, vous vous rendez compte? ».

Comme les autres, elle n'aurait « jamais imaginé ça d'un gars si ordinaire », qui allait tranquille-

ment boire sa pinte de bière le samedi soir au pub du coin de la rue, le Wellington Arms. Sans jamais faire d'histoire.

Les enfants West, quand ils habitaient encore là, jouaient dans la rue et faisaient du bruit, « comme tous les gamins ». Leur mère, Rosemary, relâchée par la police après un bref interrogatoire, était un peu plus étrange. « Elle ne parlait à personne, même à la sortie de l'école lorsqu'elle allait chercher les enfants. Et puis elle allait faire ses courses avec un landau. » Rosemary était la deuxième épouse de Frederick West. La première, Catherine, est portée disparue depuis plus de 20 ans, tout comme Chermaine, la fille unique du couple. La police a renouvelé jeudi un appel national à témoins pour tenter de retrouver leurs traces.

Les enquêteurs ont aussi commencé à monter la garde devant un camp de caravanes à quelques kilomètres de Gloucester, où West a brièvement habité dans les années 70. Des recherches macabres devraient bientôt y commencer.



PHOTO REUTERS

On croit que parmi les restes découverts chez Frederick West il y a ceux de Mary Basholm, une serveuse dans un café, qui avait 15 ans lorsqu'elle est mystérieusement disparue il y a 26 ans.

René Lévesque

De
New Carlisle
à Québec,
les premières
années
d'une grande
destinée.

Son enfance,
sa jeunesse

Ce soir, 21h

LE MONDE
PASSE À
TVR

En
collaboration
avec:



COMMUNICATIONS
CLAUDE HÉROUX
INTERNATIONAL



Nos meilleures aubaines!

Le plus important réseau de concessionnaires au Québec veut vous offrir, chaque jour, un maximum de valeur à un prix minimum.



Elle vous offre ce qu'il vous faut

Firefly 3 portes 1994

169\$*/mois
pour 36 mois

- Très grande économie d'essence
5,4 l/100km en ville (52 mi/gal)
4,3 l/100km sur la grande route
(66 mi/gal)***
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Volant auto-basculant
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Déglaçeur de lunette arrière

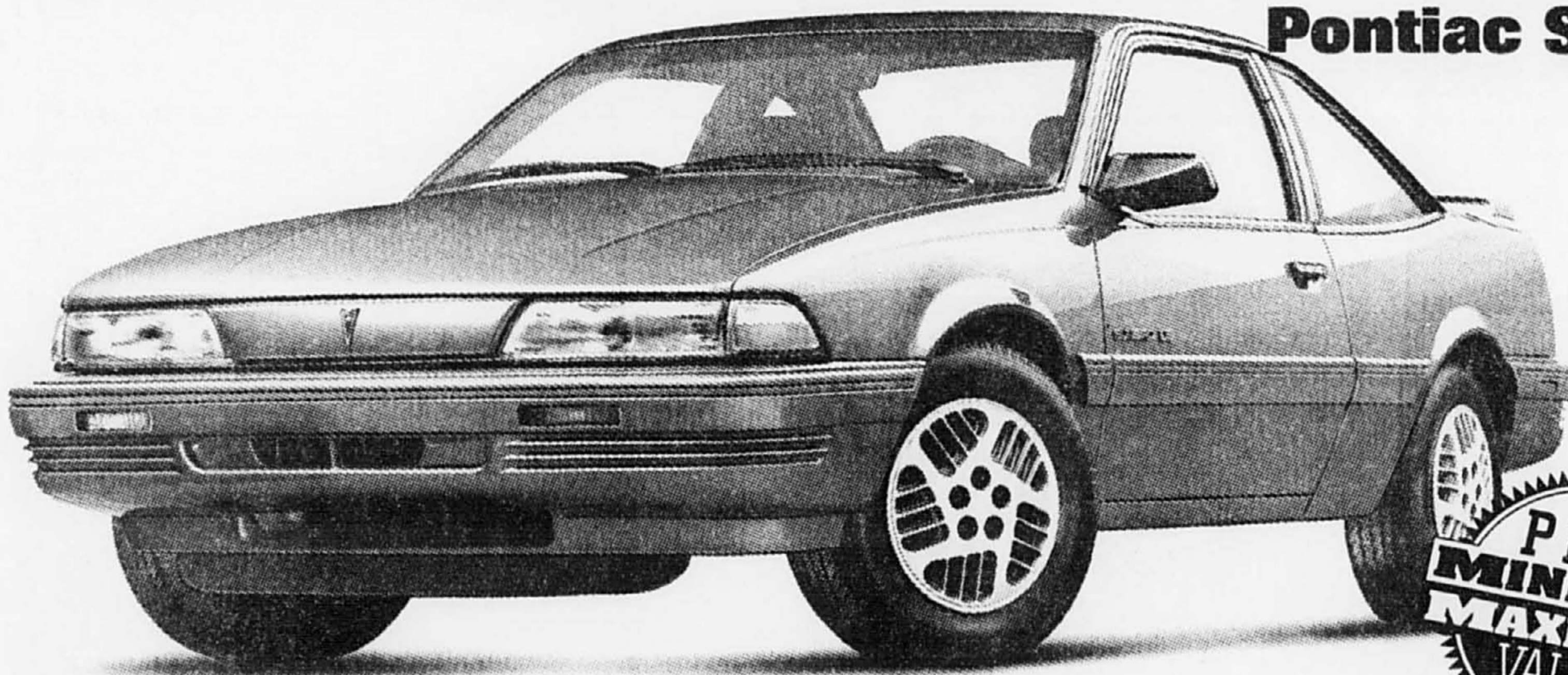


Année après année, le choix populaire des consommateurs

Pontiac Sunbird LE 2 portes 1994

199\$*/mois
pour 36 mois

- Moteur 2 litres
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Sièges baquets inclinables
- Vitres teintées
- Aileron arrière
- Retroviseurs gauche et droit



Pontiac Sunbird LE 4 portes 1994

249\$*/mois
pour 36 mois

- Moteur 2 litres
- Boîte automatique
- Climatiseur
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Sièges baquets inclinables
- Vitres teintées
- Retroviseurs gauche et droit



GENERAL MOTORS
GARANTIE
TOTAL
3 ANS / 60 000 km - SANS FRANCHISE*

Assistance
ROUTIÈRE 24 HEURES



Les vraies bonnes affaires, c'est chez nous!

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1994 en stock comportant les équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Les prix des concessionnaires peuvent varier. *Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 200\$ pour la Firefly, de 1 100\$ pour la Sunbird 2 portes et de 1 000\$ pour la Sunbird 4 portes, transport, préparation et premier paiement inclus. Dépôt remboursable de 300\$ exigé. Taxes en sus. Kilométrage limité à 72 000 km. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 c par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. **Selon la première éventualité. ***D'après le guide de consommation de carburant de 1994 de Transport Canada. †L'Assistance routière est offerte sur les modèles GM 1994. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

La CSN et d'autres organismes demandent à l'État de faciliter l'accès à l'aide juridique

PIERRE ROBERGE
de la Presse Canadienne

Des organismes comme la Ligue des droits et libertés, la CSN et le Mouvement action-chômage demandent de hausser les limites de revenus qui déterminent le droit à l'aide juridique.

Ainsi, pour une personne seule, le seuil actuel de 170\$ par semaine devrait passer à 256\$; et pour un couple avec deux enfants, il devrait être porté de 245\$ par semaine à 419\$, a souligné hier Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, au cours d'une conférence de presse.

«Il faut que l'aide juridique redevienne accessible à l'ensemble de ceux qui en ont besoin», affirme Mme Lamontagne.

Le dossier de l'aide juridique et de ses coûts est examiné ces jours-ci en commission parlementaire, à Québec. Vingt ans après que le gouvernement Bourassa l'eut ins-

tituée, il est question d'en restreindre l'accessibilité.

Pourtant, depuis sa création, il n'y a pas eu d'abus du système «sauf par des avocats», a souligné Mme Lamontagne.

De fait, le Barreau du Québec signalait récemment que certains avocats acceptent de nombreux mandats de l'aide juridique et, en simplifiant la procédure, gonflent leurs revenus par un fort volume de causes.

Le bassin de clientèle admissible — incluant 760 000 assistés sociaux — est de 1,127 million de personnes, ajoute la syndicaliste en référant à un document fourni l'été dernier par le ministère de la Justice.

En haussant les seuils, ce bassin serait agrandi à 2,021 millions de personnes, ce qui redonnerait à l'aide juridique la même portée sociale qu'en 1973.

«Il est calculé que seulement 10 p. cent de ces personnes utiliseraient effectivement l'aide juridique», tient à ajouter Mme La-

montagne pour calmer les craintes de dépenses en forte croissance.

Pour l'exercice 1993-94, la Commission des services juridiques du Québec (nom officiel) a une enveloppe de 110 millions, contre 98,5 millions en 1992-93. Ces montants votés à l'Assemblée nationale sont fonction des factures accumulées durant l'année écoulée.

Sans avocat

La coalition d'organismes redoute et dénonce à l'avance la suppression de l'aide juridique là où il n'est pas requis d'être représenté par un avocat, soit devant les tribunaux administratifs comme pour l'assurance-chômage, les accidents du travail ou les litiges de logement.

Face aux employeurs, ministères ou sociétés d'État mis en cause, «il y a un déséquilibre écrasant», croit André Paradis, de la Ligue des droits et libertés.

La fin de l'aide juridique de-

vant ces juridictions, «devant la CSST surtout, signifierait une justice à deux vitesses: celle du salarié tout seul et celle de l'employeur avec sa batterie d'avocats», ajoute M. Paradis.

Quant aux réfugiés en attente de statut, le défaut d'être assisté par un avocat pour remplir le formulaire fédéral de renseignements personnels «peut avoir des conséquences dramatiques. Une erreur est parfois une question de vie ou de mort», affirme Rivka Augenfeld, de la Table de concertation des organismes d'aide aux réfugiés.

La coalition plaide aussi le maintien de l'autonomie des corporations régionales de services juridiques, qui ont chacune leur budget annuel. Selon Mme Lamontagne, Québec chercherait à les centraliser «comme les commissions de formation professionnelle, pour mieux contrôler les dépenses», ce qui créerait des risques pour la confidentialité des dossiers.

Une avocate craint que la réforme de l'aide sociale n'appauvrisse encore les citoyens les plus démunis

Presse Canadienne
OTTAWA

Si le gouvernement fédéral sabre dans l'aide sociale, il risque de jeter les plus pauvres sur le pavé.

Selon une avocate au service de l'aide juridique de la ville de Windsor, Marion Overholt, toute réforme de l'aide sociale devrait viser à sortir des assistés sociaux de la marginalité.

«Sinon, nous allons créer une classe défavorisée qui ne sera jamais capable de s'intégrer», a-t-elle affirmé.

Mme Overholt témoignait hier devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Ce comité a décidé d'accélérer le pas devant les critiques répétées de divers organismes sociaux qui lui reprochaient son échéancier serré. Pour rattraper le temps perdu des dernières semaines, il siège cette semaine 12 heures par jour et tient une série de vidéo-conférences.

Selon Mme Overholt, il ne restera plus rien dans les poches des assistés sociaux si on réduit leurs prestations. Privés ainsi de ressources pécuniaires, beaucoup d'entre eux deviendront des itinérants, croit-elle. C'est cela qui s'est produit dans la ville de Windsor, a-t-elle précisé, lorsque le gouvernement ontarien a ré-

duit le niveau de prestations de l'aide sociale.

Selon elle, les économies que le gouvernement fédéral pourrait réaliser en réduisant les prestations seront neutralisées par la hausse des coûts liés à une criminalité plus élevée.

Les Québécoises

Les groupes de femmes du Québec ont les mêmes préoccupations. Dix groupes, dont la Fédération des femmes du Québec, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, ont déploré les récentes modifications à l'assurance-chômage proposées dans le budget du 22 février.

On croit que les mesures proposées sont rétrogrades et devraient être abolies.

Ces dix groupes de femmes proposent un retour en arrière pour abolir les modifications imposées depuis 1989. Ainsi, on propose de rétablir la période d'admissibilité de 10 à 14 semaines selon le taux de chômage régional, d'allonger le nombre de semaines de prestations, de ramener le taux de prestation à 60 p. cent du salaire pour tout le monde et de rétablir la contribution fédérale à la caisse de l'assurance-chômage. On avance aussi que les pauvres devraient avoir droit gratuitement à des garderies.

La SSJBM refuse l'imposition d'un contrat aux immigrants

Presse Canadienne

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) désapprouve la résolution sur l'immigration adoptée en fin de semaine lors du congrès de fondation de l'Action démocratique.

En vertu de cette résolution, tout immigrant devrait s'engager par contrat à vivre en français au Québec, à y demeurer et à subve-

nir à ses besoins minimaux cinq ans après son arrivée.

Le président de la SSJBM, Jean Dorion, a déclaré dans un communiqué publié hier qu'une telle mesure aurait pour effet d'imposer aux immigrants, après leur entrée au Québec, des exigences différentes de celles qu'on impose aux autres Québécois.

«Une société a le droit d'imposer à ses immigrants des conditions raisonnables, mais celles-ci doivent être équivalentes à celles

qu'elle exige de ses propres ressortissants», a souligné M. Dorion.

«Dans un pays démocratique, a-t-il précisé, une personne ne saurait être pénalisée en fonction de l'appartenance à un groupe.»

Selon le président de la SSJBM, il appartient aux conseillers en immigration du gouvernement de juger des capacités d'adaptation de chaque candidat sur la base des qualités et attitudes propres à chacun et non en fonction de l'appartenance à un groupe.

Ottawa aurait mal géré les héritages de plusieurs autochtones

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral a fort mal géré les successions des Amérindiens et bien mal protégé les biens et les intérêts des héritiers, révèle un rapport interne du ministère des Affaires indiennes obtenu en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Il n'existait aucun système national de contrôle de la qualité, les fonctionnaires n'avaient pas les compétences nécessaires pour effectuer leur travail et on n'avait pas prévu de plan pour remettre un jour l'administration du programme aux autochtones.

Le rapport interne sur le ministère des Affaires indiennes a examiné le programme qui gère une valeur de 26 millions provenant des successions de 2 500 Indiens décédés sur des réserves.

Selon la vérification effectuée en 1992, la gestion et le fonctionnement du programme n'étaient pas en mesure d'assurer que les successions des Amérindiens étaient administrées conformément à la Loi sur les Indiens et aux règlements et exigences du ministère.

Les vérificateurs suggèrent implicitement que l'argent aurait peut-être été mal utilisé ou les héritages réduits, au fil des ans, parce qu'Ottawa ne s'est pas bien occupé des comptes.

Le ministère, en réponse au rapport, a indiqué que les problèmes avaient été corrigés.

Les vérificateurs ont comparé le programme fédéral avec des programmes non gouvernementaux.

«À notre avis, les pratiques actuelles de gestion du ministère ne sont pas encore comparables à celles du secteur privé pour répondre entièrement aux normes professionnelles», peut-on lire dans le rapport de 12 pages.

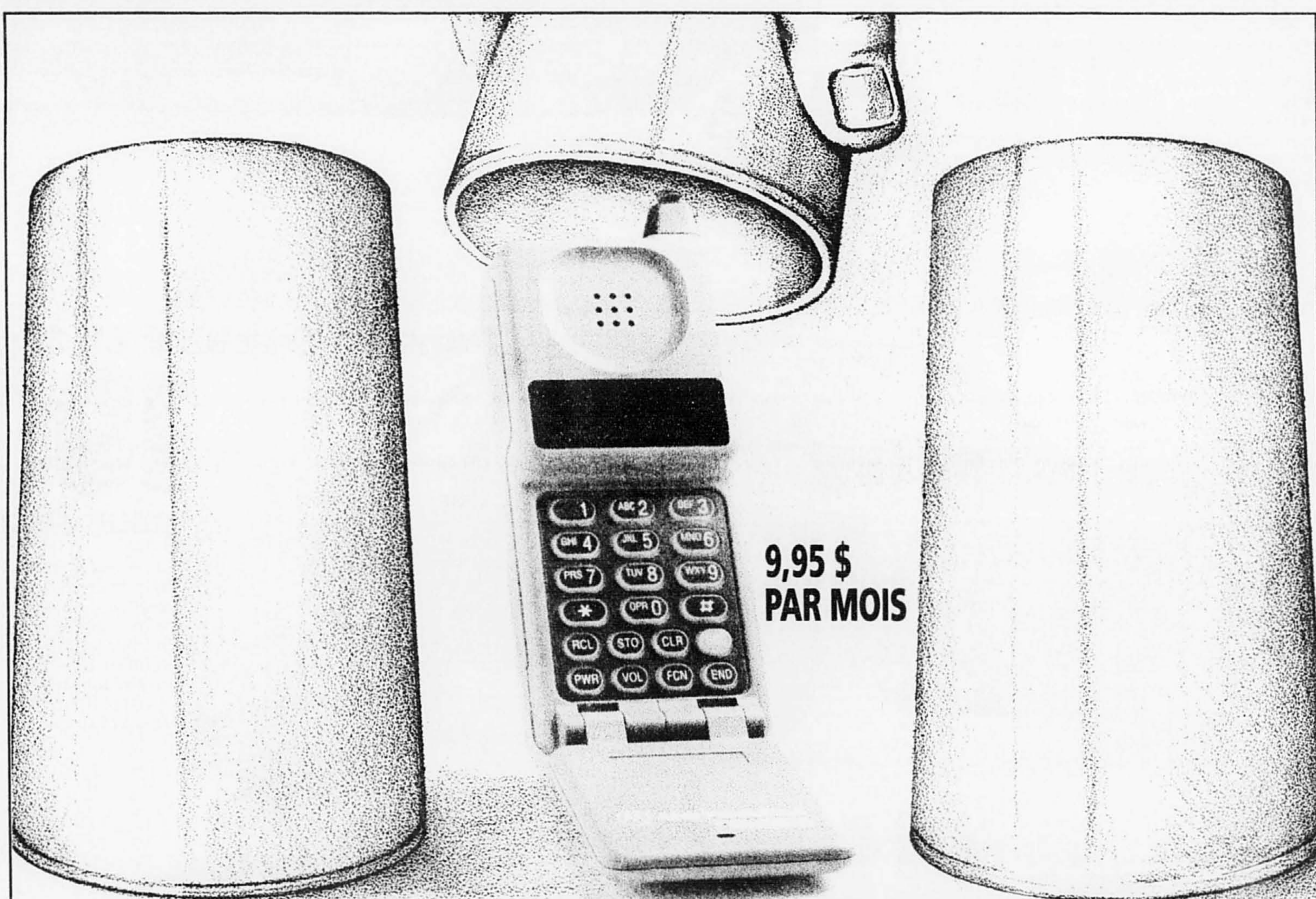
Un trop grand nombre de nouveaux employés du ministère ne possèdent pas les habiletés nécessaires: la plus grande partie de leur formation se fait tout simplement sur le tas, ont constaté les vérificateurs.

«L'éducation et la formation du personnel impliqué dans l'administration des successions ne reflètent pas la nature technique du travail et du devoir fiduciaire qui en découle.»

On a découvert des cas qui traînaient en longueur: en Colombie-Britannique, plus de 35 p. cent des dossiers dataient d'au moins cinq ans.

La Loi sur les Indiens impose l'obligation au ministre fédéral d'assumer l'entière responsabilité des successions et des fiducies, mais le gouvernement vise à remettre ces responsabilités aux autochtones.

Mais il n'y a aucune stratégie d'ensemble ni de calendrier pour atteindre cet objectif, a conclu le rapport. Si le gouvernement ne fournit pas également les ressources pour administrer les successions, il est peu probable que la communauté autochtone accueille l'idée favorablement.



LE CHOIX GAGNANT... C'EST GARANTI!

SATISFACTION GARANTIE
CANTEL

Qui peut garantir :

La possibilité d'essayer un cellulaire et de le retourner dans les 30 jours... et sans frais ?

Un téléphone Motorola DPC550 à 9,95 \$ par mois ?

Du temps d'antenne local illimité pour le mois d'essai ?*



CANTEL... LE CHOIX SANS RISQUE!

Grâce au PROGRAMME L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER, faites l'essai d'un téléphone cellulaire pendant un mois et, si vous n'êtes pas convaincu, retournez-le et annulez votre abonnement sans frais. Cintel est la seule compagnie de téléphonie cellulaire à vous offrir ce programme. C'est sans risque, sans engagement à long terme et...

c'est satisfaction garantie ou téléphone remis !

CANTEL

LE POUVOIR DU RÉSEAU™

CENTRES DE COMMUNICATIONS CANTEL

BROSSARD
7005, boul. Taschereau
Bureau 150
926-3111

DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851

GATINEAU
360, Maloney Ouest
Bureau 1
(819) 663-8580

GRANBY
675, rue Dufferin
372-4546

JOLIETTE
517, St-Charles Borromé Nord
755-5000

LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
622-0303

1696, boul. des Laurentides
629-6060

3364, boul. Saint-Martin Ouest
682-2640

MONTREAL
5496, rue Notre-Dame Est
254-5454

1247, avenue McGill College
871-1871

770, rue Notre-Dame Ouest
875-9512

REPENTIGNY
110, boul. Industriel
581-4666

SAINT-HUBERT
3399, boul. Taschereau
676-3963

SAINT-JEROME
114, boul. du Carrefour
438-3543

SAINT-LAURENT
6315, ch. Côte-de-Liesse
738-3833

SAINT-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain Est
257-8826

TERREBONNE
1257, des Seigneurs
964-1964

* Cette offre ne s'adresse qu'aux nouveaux clients qui s'abonnent pour 36 mois à un des programmes à période fixe admissibles de CANTEL. Une approbation de crédit est nécessaire. Le tarif ordinaire de 0,50 \$ la minute s'applique au temps d'antenne local. Les frais d'interurbain, de mise en service, d'accès au système et de location du téléphone cellulaire ainsi que les taxes sont en sus. L'offre est en vigueur jusqu'au 31 mars 1994. Pour obtenir tous les détails, passez voir votre détaillant CANTEL près de chez vous.